

TRAJECTOIRES VERS L'ÉGALITÉ URBAINE ET TERRITORIALE

Stratégies locales de transformation
pour lutter contre les inégalités

2022



© 2022 CGLU

Publié en octobre 2022 par Cités et Gouvernements Locaux Unis. Cette œuvre est placée sous licence Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 3.0 Intergovernmental Organizations, sauf indication contraire.



United Cities and Local Governments
Cités et Gouvernements Locaux Unis
Ciudades y Gobiernos Locales Unidos
Avinyó, 15
08002 Barcelone
www.uclg.org

Avertissement :

Les termes utilisés concernant le statut légal d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une région, ou de ses autorités, ou concernant la délimitation de ses frontières ou limites, ou concernant son système économique ou son degré de développement, ne reflètent pas nécessairement l'opinion de Cités et Gouvernements Locaux Unis. L'analyse, les conclusions et les recommandations de ce rapport ne reflètent pas nécessairement l'opinion de tous les membres de Cités et Gouvernements Locaux Unis.

Cofinancé par :



Cofinancé par
l'Union européenne

Ce document a été réalisé avec le soutien financier de l'Union européenne. Le contenu de ce document est de la responsabilité de CGLU et de l'UCL, et sous aucun prétexte il ne peut être interprété comme le reflet du positionnement de l'Union européenne.



Suède
Sverige

Ce document a été financé par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement, Asdi. Asdi ne partage pas nécessairement les opinions exprimées dans ce document. La responsabilité de son contenu incombe entièrement à l'auteur.



Diputació
Barcelona

Ce document a été réalisé avec l'aide financière de la Diputació de Barcelona. Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de CGLU et de l'UCL, et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de la Diputació de Barcelona.



Yvelines
Le Département

Ce document a été réalisé avec l'aide financière du Conseil départemental des Yvelines. Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de CGLU et de l'UCL, et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position du Conseil départemental des Yvelines.



Ce document a été préparé par CGLU et le programme Knowledge in Action for Urban Equality (KNOW). KNOW est dirigé par la Bartlett Development Planning Unit, University College London (DPU-UCL), et financé par l'institut United Kingdom Research and Innovation (UKRI) par le biais de l'appel à candidature Global Challenges Research Fund GROW. Référence de la subvention : ES/P011225/1

Avec le soutien de :



THE BARTLETT



Ce document a été produit par CGLU et le programme Knowledge in Action for Urban Equality (KNOW) avec le soutien de la Bartlett Development Planning Unit, University College London (DPU-UCL), et de l'International Institute for Environment and Development (IIED).

Conception et mise en page:

DOMESTIC
DATA
STREAMERS

Résumé exécutif

TRAJECTOIRES VERS L'ÉGALITÉ URBAINE ET TERRITORIALE

Stratégies locales de transformation
pour lutter contre les inégalités

Le résumé exécutif du rapport GOLD VI comprend la version complète des chapitres 1, 3 et 10 ; ainsi que les résumés, les infographies et les diagrammes avec les messages clés des chapitres 2, 4, 5, 6, 7, 8 et 9. Le rapport GOLD VI complet est disponible [ici](#) (pour le moment dans sa version originale en anglais ; la version complète du rapport en français sera publiée à partir du mois de mars 2023).

Sommaire

Comité de rédaction

page 05

Avant-propos

page 06

Abréviations

page 08

Chapitre 01

Introduction

page 10

Chapitre 02

L'état actuel des inégalités

page 26

Chapitre 03

Gouvernance et trajectoires vers l'égalité urbaine et territoriale

page 32

Chapitre 04

Consolider les communs

page 58

Chapitre 05

Prendre soin

page 66

Chapitre 06

Connecter

page 74

Chapitre 07

Renaturer

page 82

Chapitre 08

Prosperer

page 90

Chapitre 09

Démocratiser

page 98

Chapitre 10

Conclusion et recommandations finales

page 106

Bibliographie

page 132

Comité de rédaction

Équipe de rédaction

Comité directeur du rapport GOLD VI

Edgardo Bilsky

Coordinateur de l'équipe Recherche, Cités et Gouvernements Locaux Unis. Coordinateur du rapport GOLD VI au nom de CGLU

Caren Levy

Professeure de Planification Urbaine Transformatrice, The Bartlett Development Planning Unit, University College London. Coordinatrice du rapport GOLD VI au nom de KNOW

Anna Calvete Moreno

Chargée de de recherche, Cités et Gouvernements Locaux Unis

Camila Cociña

Chercheuse, The Bartlett Development Planning Unit, University College London

Ainara Fernández Tortosa

Chargée de recherche, Cités et Gouvernements Locaux Unis

Amanda Fléty

Coordinatrice de la Commission Inclusion sociale, démocratie participative et droits humains de Cités et Gouvernements Locaux Unis

Alexandre Apsan Frediani

Chercheur principal, Human Settlements Group, International Institute for Environment and Development

Cécile Roth

Chargée de recherche, Cités et Gouvernements Locaux Unis

Avec le soutien de

Camille Tallon

Stagiaire de l'équipe Recherche, Cités et Gouvernements Locaux Unis

Nicola Sorsby

Coordinatrice, Human Settlements Group, International Institute for Environment and Development

Jaume Puigpinós

Anciennement Chargé de projet, Commission Inclusion sociale, démocratie participative et droits humains de Cités et Gouvernements Locaux Unis

Orientation et conseils

Emilia Saiz

Secrétaire Générale, Cités et Gouvernements Locaux Unis

UCLG Policy Councils 2019-2022

Secrétariat mondial de CGLU

Serge Allou, José Álvarez, Saul Baldeh, Pere Ballester, Federico Batista Poitier, Jean-Baptiste Buffet, Xavier Castellanos, Benedetta Cosco, Edoardo De Santis, Adrià Duarte, Glòria Escoruela, Pablo Mariani, Pablo Fernández Marmisolle, Fátima Fernández, Claudia García, Sara Hoeflich, Paloma Labbé, Albert Lladó, Marta Llobet, Mireia Lozano, Prachi Metawala, Carole Morillon, Julia Munroe, Carolina Osorio, Jordi Pascual, Massimo Perrino, Samuel Rabaté, Claudia Ribosa, María Alejandra Rico, Agnès Ruiz, Alessandra Rutigliano, Antònia Sabartés, Fátima Santiago, Fernando Santomauro, Elisabeth Silva, Juan Carlos Uribe, Sarah Vieux, Rosa Vroom

Des remerciements particuliers sont adressés à tous les membres du monde universitaire, des organisations de la société civile, des réseaux internationaux, des comités et groupes de travail de CGLU, et des collectivités territoriales qui ont participé à l'élaboration de ce rapport. Les contributions individuelles sont spécifiquement reconnues dans le(s) chapitre(s) qu'elles ont soutenu(s). Une reconnaissance particulière est due à **Susan Parnell** (professeure de recherche sur les défis mondiaux à la School of Geography, University of Bristol, et professeure émérite à l'African Centre for Cities, University of Cape Town) et à **Aromar Revi** (directeur de l'Indian Institute for Human Settlements) pour leur contribution sur « l'amplification des transformations à de multiples niveaux ».

Nous tenons également à remercier tout particulièrement **David Satterthwaite** (associé principal à l'IIED et professeur invité à la Bartlett Development Planning Unit, UCL) pour sa participation à la production de plusieurs rapports GOLD, dont GOLD VI. GOLD a bénéficié de ses contributions précieuses dans le domaine urbain et de son travail inlassable pour fournir une plateforme publique aux connaissances et actions des communautés locales. Son travail a permis d'approfondir la compréhension de la pauvreté et des inégalités urbaines, ainsi que les réponses collectives pour y remédier.

Avant-propos

Depuis des décennies, de nombreuses politiques publiques dans toutes les régions du monde cherchent à réduire les inégalités et à garantir l'inclusion sociale de toutes et tous. Malgré cela, de grandes lacunes subsistent, qui méritent d'être qualifiées de systémiques. Y faire face est essentiel non seulement pour gérer un grand nombre des crises auxquelles nous sommes confrontés aujourd'hui, mais aussi pour définir un chemin plus durable et plus équitable vers l'avenir.

Nous approchons maintenant de l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre et du suivi de l'Agenda 2030. Ainsi, si nous voulons répondre aux besoins actuels de nos communautés et préserver les aspirations des générations futures, nous devons être beaucoup plus ambitieux dans la réforme de nos systèmes de gouvernance et de nos modes de production et de consommation, afin de combler ces lacunes structurelles. Les inégalités sont ancrées dans les lieux où nous vivons. Elles se manifestent dans le tissu urbain et territorial, dans les disparités croissantes entre les quartiers, les systèmes urbains et les territoires, entre les métropoles et les régions mondialisées, entre les villes intermédiaires et les régions rurales et les villages marginalisés.

Le mouvement municipal international mené par Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) est convaincu que la fourniture de services publics locaux de qualité, accessibles à tous, dans des villes qui facilitent l'inclusion sociale, la proximité et la transition écologique, est cruciale pour générer des sociétés solidaires qui considèrent l'égalité et la justice comme des valeurs fondamentales. Un modèle féministe de gouvernance locale, soutenue par un leadership empathique, qui répond aux besoins des populations historiquement marginalisées, qui guide vers une transition écologique visant à rendre plus durable notre relation avec la nature, et qui renouvelle la culture de la gouvernance et la structure des finances locales, est le pilier de l'avenir durable que nous envisageons et qui est construit depuis les territoires.

Ce sixième rapport GOLD s'appuie sur ces prémisses, ainsi que sur les expériences des membres de CGLU dans toutes les régions du monde et sur la vision transformatrice qui anime leurs actions. S'appuyant sur les efforts de localisation des agendas mondiaux pour le développement et les considérant comme un cadre de référence, le rapport GOLD VI a été coproduit par le biais d'un large dialogue multiacteurs, impliquant des coalitions de la société civile, des chercheurs et universitaires, les comités et les partenaires de CGLU, ainsi que de nombreuses collectivités territoriales.

Conscient de la complexité des réponses à apporter aux inégalités, **ce rapport innove en introduisant la notion de « trajectoires vers l'égalité urbaine et territoriale »**, qui sont conçues comme des voies de changement, capables d'impulser des processus de décision, des politiques publiques, des actions et des systèmes de planification et d'aménagement qui cherchent activement à atteindre l'égalité urbaine et territoriale. Le rapport propose six trajectoires : **Consolider les communs, Prendre soin, Connecter, Renaturer, Prospérer et Démocratiser**. Ensemble, ces trajectoires contribuent à définir une « vision d'ensemble » qui conduit à une refonte radicale des stratégies et des politiques de développement urbain et territorial, afin de préserver l'avenir des personnes et de la planète grâce à une meilleure gouvernance.

Reconnaissant qu'aucun niveau de gouvernement ou acteur ne peut relever seul ces défis, le rapport appelle à une approche fondée sur les droits, et à une gouvernance locale et un système de financement plus efficaces, tout en proposant d'autres manières de concevoir et de gérer l'espace et le temps dans les villes et les territoires afin de soutenir les pratiques qui favorisent la localisation du développement durable et la réduction des inégalités. Pour ce faire, il faut renforcer les capacités des collectivités territoriales à mener et à soutenir des initiatives transformatrices qui s'appuient sur de vastes partenariats locaux, à aller au-delà de leurs pouvoirs et responsabilités habituels, et à assurer ainsi une nouvelle gouvernance multiniveau et collaborative : à travers la promotion d'écosystèmes et de partenariats qui se soutiennent mutuellement pour favoriser la cocréation avec les communautés locales.

Pour façonner un avenir plus équitable, plus juste et plus durable, les collectivités territoriales doivent mettre en place des actions ambitieuses et transformatrices.

Le processus décrit ci-dessus et le contenu de ce rapport sont des contributions essentielles aux initiatives politiques de CGLU et à son Pacte pour l'avenir, qui sera lancé lors du 7^e Congrès mondial de CGLU à Daejeon en octobre 2022. Construit sur trois piliers – les personnes, la planète et le gouvernement –, le rapport GOLD VI identifie l'égalité comme une composante essentielle de la relation renouvelée entre les personnes et la nature, qui nécessite une gouvernance dynamique et réactive.

À l'approche du Sommet mondial du Futur des Nations Unies, nous espérons que notre travail sera une source d'inspiration pour nos membres dans le monde entier. Nous espérons qu'il encouragera de nouvelles pratiques de leadership et des systèmes de gouvernance qui favorisent les partenariats et les actions qui contribuent à une paix durable et à l'élaboration d'un agenda universel partagé pour les années à venir.

Emilia Saiz Carracedo

Secrétaire Générale de CGLU

Abréviations

ACHR	Asian Coalition for Housing Rights
CBC	Contribution fondée sur des études de cas
CGLU	Cités et Gouvernements Locaux Unis
CT	Collectivité territoriale
COVID-19	Maladie provoquée par le virus SARS-CoV-2
ELV (en anglais, VLR)	Examen Local Volontaire
EIV (en anglais, VSR)	Examen Infranational Volontaire
etc.	Et cetera
FPHN	Forum Politique de Haut Niveau
GES	Gaz à effet de serre
GPR2C	Plateforme Globale pour le Droit à la Ville (Global Platform for the Right to the City, GPR2C)
GOLD VI	6 ^e rapport de l'Observatoire mondial sur la démocratie locale et la décentralisation (Global Observatory on Local democracy and Decentralization)
HIC	Coalition Internationale pour l'Habitat (Habitat International Coalition)
IBC	Contribution thématique ou fondée sur une problématique
IIED	International Institute for Environment and Development
KNOW	Programme Knowledge in Action for Urban Equality
LGBTQIA+	Personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans, queers, intersexes et asexuelles, et autres
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectif de développement durable
OIT	Organisation internationale du Travail
OMS	Organisation mondiale de la Santé

ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
ONU-DAES	Département des affaires économiques et sociales des Nations unies
OSC	Organisation de la société civile
PIB	Produit intérieur brut
PM2.5	Particules fines
PME	Petites et moyennes entreprises
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
SDI	Slum/Shack Dwellers International
SNG-WOFI	Observatoire Mondial des Finances Locales (World Observatory on Subnational Government Finance and Spending)
TIC	Technologies de l'information et de la communication
THN	Thailand Homeless Network
UCL	University College London

Symboles

km	Kilomètre
km²	Kilomètre carré
m	Mètre
m³	Mètre cube
µg	Microgramme
CO₂	Dioxyde de carbone
°C	Degré Celsius
%	Pourcentage

01 ↓

Introduction

Trajectoires vers l'égalité urbaine et territoriale : stratégies locales de transformation pour réduire les inégalités



1 Le rôle essentiel des collectivités territoriales pour relever le défi des inégalités urbaines et territoriales

Les trois dernières années ont été une période difficile pour les villes et les territoires du monde entier. Alors que les collectivités territoriales (CT), les gouvernements nationaux, la société civile organisée et les organisations internationales ont mobilisé au maximum leurs capacités pour répondre aux demandes sans précédent liées à la crise du COVID-19, les défis, anciens ou nouveaux, auxquels sont confrontés les territoires se sont accentués et continuent de porter atteinte aux droits humains d'une grande partie de la population. Le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) estime que, pour la première fois depuis la formulation du concept en 1990, le développement humain à l'échelle mondiale a décliné en 2020¹. Selon les projections de l'Organisation interna-

tionale du travail (OIT), en 2021, le nombre total d'heures travaillées dans le monde était inférieur de 4,3 % aux niveaux antérieurs à la pandémie, ce qui équivaut à une perte de 125 millions d'emplois à temps plein, qui a principalement impacté les travailleurs indépendants et informels². Selon les estimations de la Banque mondiale, en 2021 le COVID-19 a plongé 150 millions de personnes dans l'extrême pauvreté³. Nous savons que cette situation historique mondiale a eu un impact inégal et qu'elle a été vécue différemment selon les populations, les régions et les villes. Elle a également exacerbé les difficultés de ceux qui souffraient déjà

1 PNUD, « Coronavirus vs. inequality », 2020, <https://bit.ly/3qahXP8>.

2 OIT, « ILO Monitor: COVID-19 and the world of work. Eighth edition. » (Genève, 2021), <https://bit.ly/364fYFp>.

3 Banque Mondiale, « COVID-19 to Add as Many as 150 Million Extreme Poor by 2021 », 2020, <https://bit.ly/3qbpoWu>.

de désavantages sociaux multiples et interconnectés. Au centre de ces questions, un défi doit être relevé : la lutte contre les inégalités. Les trois quarts des villes présentaient davantage d'inégalités en 2016 qu'en 1996⁴. Les inégalités se perpétuent en raison des structures héritées d'injustices historiques, mais sont également exacerbées par d'autres phénomènes tels que les guerres, la crise climatique, les migrations forcées et, bien sûr, le COVID-19. **Ce rapport est un travail collectif qui place les inégalités au centre des questions urbaines et territoriales et recherche activement des moyens d'aborder ces problématiques via des stratégies locales de transformation.**

De plus en plus, la lutte contre les inégalités est reconnue comme un défi d'envergure mondiale façonné par des conditions structurelles à différentes échelles. Toutefois, des actions coordonnées au niveau local restent indispensables pour s'attaquer à leurs manifestations territoriales, ainsi qu'à nombre de leurs causes sous-jacentes. La déclaration de Durban de 2017 a réaffirmé la mission de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) pour l'égalité, reconnaissant que l'action locale constitue la première ligne de la lutte contre les inégalités. Les connaissances et les pratiques locales sont essentielles pour articuler des réponses significatives et efficaces face aux inégalités locales. La lutte contre les inégalités nécessite donc de collaborer à plusieurs échelles, et les actions des CT sont un point de départ clé.

Le rôle des CT pour repenser le cadre de la lutte contre les inégalités est fondamental, et ce pour au moins trois raisons principales. Premièrement, les collectivités locales sont les témoins directs des impacts territoriaux des phénomènes mondiaux, et ont donc généralement une meilleure connaissance de la façon dont ces inégalités sont vécues par les citoyens au quotidien. Deuxièmement, les CT ont la capacité d'agir et de mobiliser efforts et collaborations entre acteurs publics et privés ainsi qu'avec la société civile, qui travaillent à différentes échelles sur leur territoire. Troisièmement, elles ont la possibilité de faire durer leur action dans le temps, et de garantir davantage de transparence à long terme. La crise du COVID-19 a mis en évidence le rôle crucial des CT pour promouvoir et garantir, au niveau local, le bien-être, la sécurité alimentaire et la continuité des services publics, et pour protéger les populations subissant des situations de précarité et d'exclusion exacerbées⁵. Tenant compte de

la nécessité d'une action coordonnée afin de répondre aux contraintes structurelles, ces actions locales ont été associées à des efforts de solidarité internationale et de coordination des agendas mondiaux. **C'est dans ce cadre que GOLD VI a cherché à fournir une réflexion collective sur « l'égalité urbaine et territoriale ». Le rapport reconnaît que, pour atteindre l'objectif de « ne laisser personne et aucun territoire de côté » de l'Agenda 2030 pour le développement durable, promouvoir l'égalité dans la localisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) est absolument crucial⁶.**

GOLD VI a trois objectifs stratégiques :

- **Premièrement**, le rapport cherche à repenser le cadre de compréhension des inégalités, afin d'en saisir la complexité et de mieux appréhender les facteurs des disparités actuelles, allant au-delà des définitions économiques limitées de l'égalité pour inclure les principes de répartition équitable, de reconnaissance, de participation et de solidarité.
- **Deuxièmement**, en tant que rapport encourageant la mise en œuvre d'actions concrètes, GOLD VI cherche à mettre en évidence les défis auxquels la gouvernance des villes et des régions est confrontée, et les solutions alternatives qui s'offrent à elles pour les relever, dans une démarche démocratique vers l'égalité urbaine et territoriale. En effet, les questions liées à la gouvernance sont centrales et seront abordées en identifiant les actions actuelles en matière de politiques publiques et de planification, et via des interventions conjointes reconnaissant le rôle des CT dans la consolidation des trajectoires vers l'égalité à différentes échelles.
- **Troisièmement**, GOLD VI cherche à mettre en évidence les inégalités dans le cadre de débats sur le rôle des CT dans la réalisation des agendas mondiaux pour le développement, notamment concernant les questions d'égalité et de justice dans les ODD, l'Accord de Paris sur le climat, le Nouveau Programme pour les Villes (New Urban Agenda), le Cadre de Sendai, le Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement durable, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

4 ONU-Habitat, « World Cities Report 2016: Urbanization and Development - Emerging Futures », 2016, <https://bit.ly/3qaczeY>.

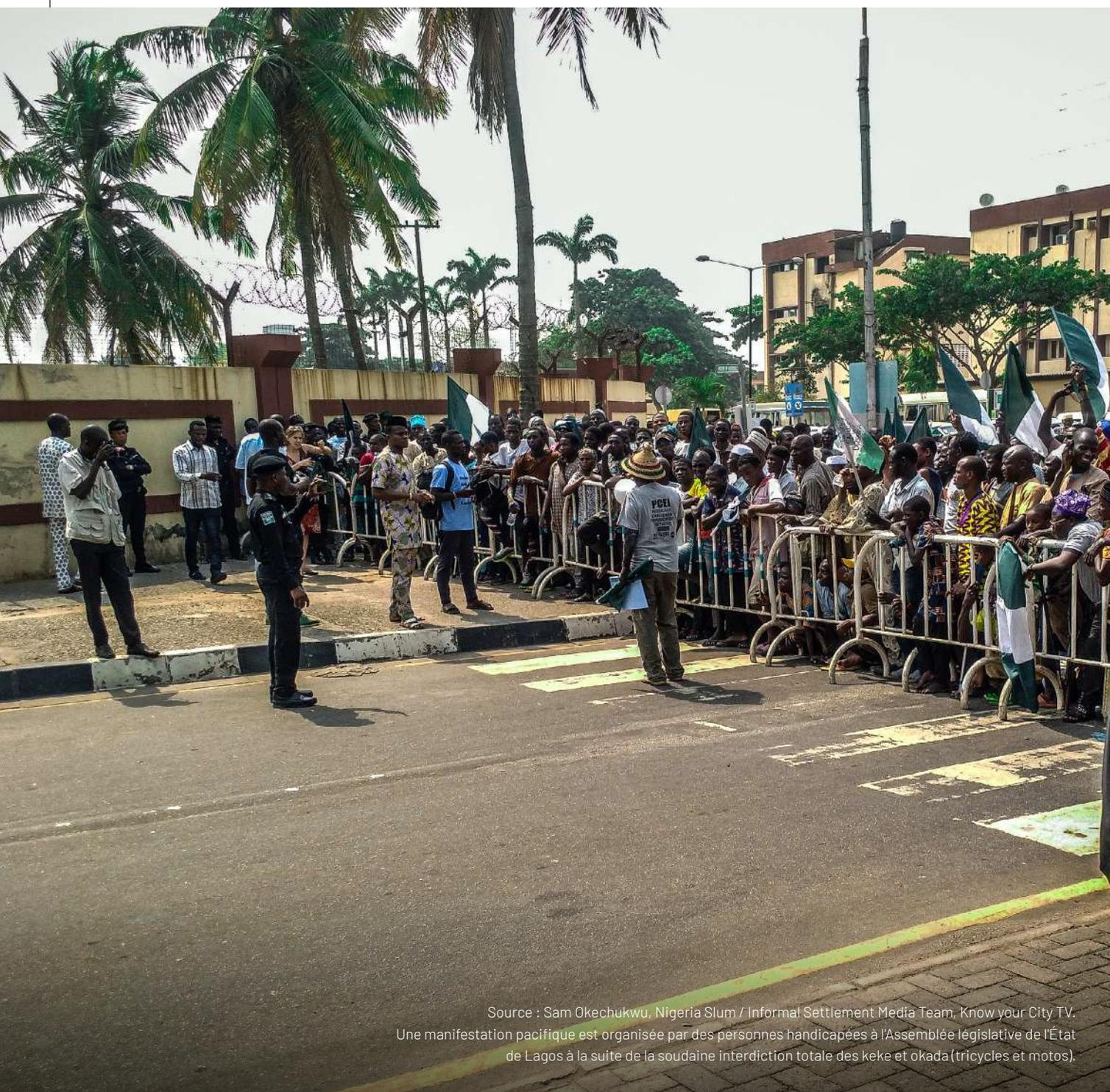
5 Pour obtenir une compilation des réponses des CT à la pandémie, voir la plateforme de Metropolis, CGLU, et AL-LAs, « Cities for Global Health », 2022, <https://bit.ly/3wclm2E>; et le Centre de connaissances et d'apprentissage « Beyond the Outbreak » coproduit par CGLU, Metropolis et ONU-Habitat, 2020, <https://bit.ly/3MP1f1A>.

6 Stephanie Butcher et al., « Localising the Sustainable Development Goals: An Urban Equality Perspective », *International Engagement Brief #2* (Londres, 2021), <https://bit.ly/3u47cz3>.

GOLD VI cherche à faire progresser ces objectifs stratégiques en favorisant une méthodologie participative et collaborative, qui a été essentielle tout au long de la coproduction du présent rapport. Ce processus a permis de partager divers points de vue, expériences et connaissances provenant d'un éventail diversifié d'acteurs, notamment des représentants de collectivités territoriales, des réseaux de la société civile, des organisations internationales et des chercheurs.

Ce chapitre d'introduction présente le contexte de l'élaboration de GOLD VI. La section 2 définit « l'égalité

urbaine et territoriale » et invite les lecteurs à adopter une compréhension multidimensionnelle des inégalités et à réfléchir sur la relation étroite entre inégalités et défis liés au développement. La section 3 présente ensuite brièvement le concept de « trajectoire », qui est la notion structurante clé du rapport GOLD VI. La section 4 décrit le processus de production de GOLD VI, qui procède d'un travail collectif basé sur les expériences et connaissances de multiples acteurs. Enfin, la section 5 de ce chapitre explique au lecteur comment parcourir ce rapport et ses différents chapitres et trajectoires.



Source : Sam Okechukwu, Nigeria Slum / Informal Settlement Media Team, Know your City TV.
Une manifestation pacifique est organisée par des personnes handicapées à l'Assemblée législative de l'État de Lagos à la suite de la soudaine interdiction totale des keke et okada (tricycles et motos).

2 Définir « l'égalité urbaine et territoriale »

Les inégalités urbaines et territoriales se creusent. Cela prive une importante partie de la population de ses droits fondamentaux, l'empêche d'accéder à un niveau de vie décent et crée des risques collectifs et des obstacles sociaux, économiques et environnementaux au développement. Les inégalités augmentent presque partout. Comme Oxfam l'a souligné en 2020 dans son examen de la répartition profondément inégale de la richesse mondiale : « l'inégalité n'est pas inévitable – c'est un choix politique⁷ ». 1 % de la population la plus riche du monde cumule plus de deux fois la richesse de 6,9 milliards d'habitants, soit 90 % de la population mondiale ; cette situation se reflète également dans les contextes urbains et territoriaux.

Les inégalités ne constituent pas seulement un problème urgent et un défi éthique et politique en soi ; elles sont également la cause de plusieurs autres défis mondiaux. Il est urgent de s'attaquer aux inégalités si nous voulons relever de manière durable la plupart des défis auxquels l'humanité est actuellement confrontée. En effet, dans sa lutte contre le changement climatique, la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) a fait valoir que « la combinaison du changement climatique et des inégalités entraîne de plus en plus de risques⁸ ». Concernant les défis liés aux migrations, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a reconnu que « la migration est un reflet très visible des inégalités mondiales, que ce soit en termes de

salaires, d'opportunités de travail ou de modes de vie⁹ ». La pandémie de COVID-19 a plus que jamais mis en exergue la crise des systèmes de soins (*care*), exposant « l'augmentation et la persistance des inégalités » dans presque toutes les sociétés¹⁰. En matière de démocratie, les chercheurs ont montré que « plus les inégalités sont grandes, plus nous sommes susceptibles de nous éloigner de la démocratie¹¹ ». Reconnaisant la relation étroite entre les inégalités et les autres défis liés au développement, GOLD VI examine spécifiquement les inégalités de nature urbaine et territoriale.



Source : Jason Leung, Unsplash.
San Francisco, CA, États-Unis.

7 Oxfam International, « A deadly virus: 5 shocking facts about global extreme inequality », 2020, <https://bit.ly/3lfdciY>.

8 CMNUCC, « Combination of Climate Change and Inequality Increasingly Drives Risk », News, 2018, <https://bit.ly/3CLCij9>.

9 Heaven Crawley, « Why understanding the relationship between migration and inequality may be the key to Africa's development », OECD Development Matters, 2018, <https://bit.ly/3JkypE9>.

10 PNUD, « Coronavirus vs. inequality ».

11 Branko Milanovic, « The higher the inequality, the more likely we are to move away from democracy », *The Guardian*, 2017, <https://bit.ly/36IAWiQ>.

Encadré 1.1**Égalité et équité**

Il est important de clarifier les différences, maintes fois débattues, entre les concepts d'« **égalité** » et d'« **équité** ». Dans le domaine urbain, le terme « inégalité » est généralement utilisé comme un terme descriptif pour désigner les différences dans les capacités des individus à atteindre le bien-être. Ces différences découlent d'inégalités d'accès aux opportunités leur permettant de répondre à leurs besoins et aspirations. Mais l'« iniquité » fait également référence à un manque d'équité et donc à des questions de justice sociale¹². GOLD VI utilise le terme « égalité » afin d'adopter à la fois des orientations descriptives et liées à la justice et de réaffirmer le principe de la poursuite de l'égalité comme une aspiration commune. L'égalité est comprise comme une vision qui devrait orienter toutes les actions entreprises par les CT et faire progresser le travail collectif des « mouvements axés sur l'égalité », tels que CGLU. Dans GOLD VI, la notion d'égalité nous permet également de discuter des réformes et des modes de redistribution des ressources qui peuvent aider à réduire les disparités entre les populations. D'après GOLD VI, la justice sociale ne progressera qu'en s'attaquant aux inégalités discursives, relationnelles et matérielles, dans les processus comme dans leurs conséquences.

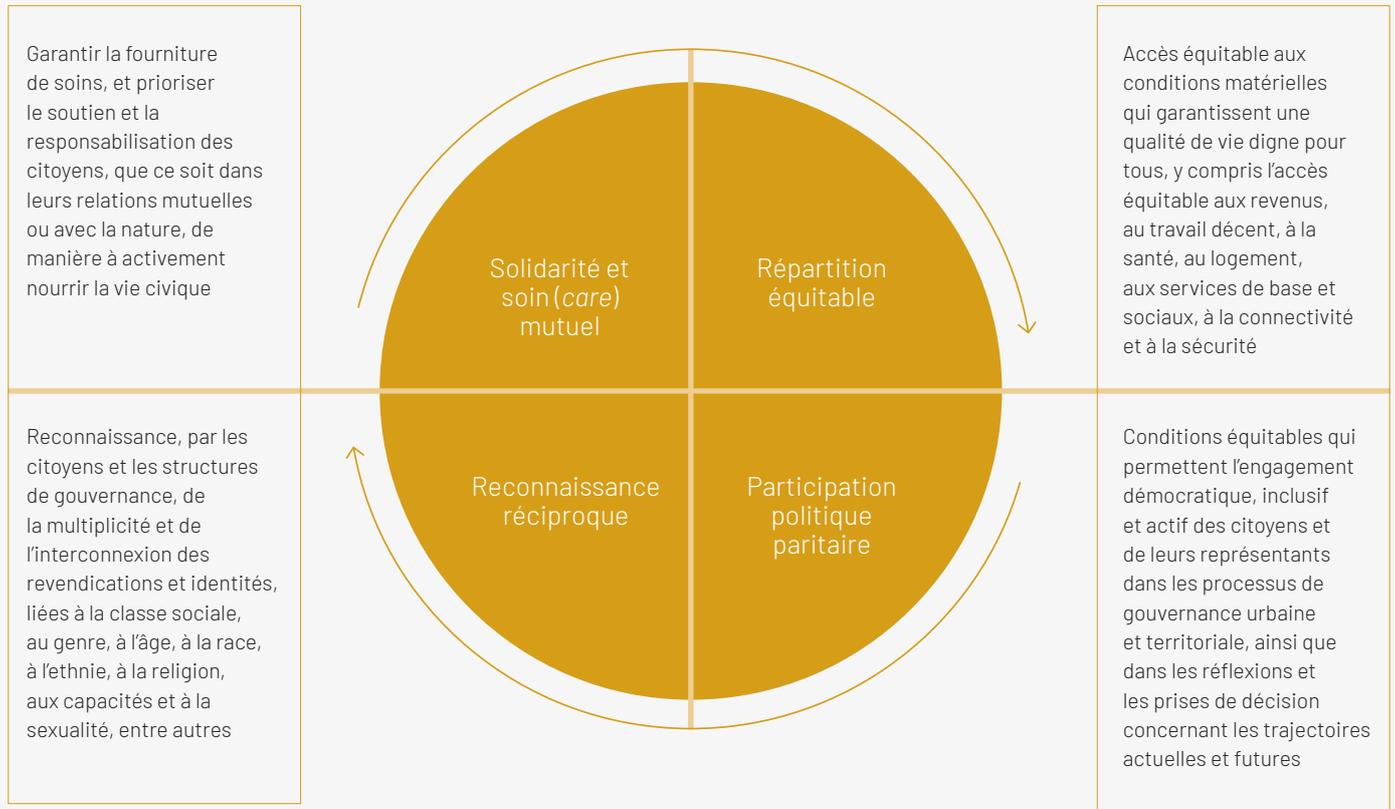
Qu'entendons-nous par égalité urbaine et territoriale ?

Qu'entendons-nous par égalité urbaine et territoriale ? Bien que la plupart des définitions de l'égalité aient tendance à se concentrer sur la répartition de la richesse et des revenus, plusieurs voix ont appelé, au cours des dernières décennies, à une compréhension multidimensionnelle de l'égalité, fondée sur le principe de justice. Sur la base de ces débats, GOLD VI propose un changement dans notre compréhension de l'égalité, pour aider à construire des trajectoires d'action pour les CT, en ne se concentrant plus seulement sur la *mesure* de l'(in)égalité, mais en identifiant les *facteurs* qui la perpétuent ; en passant d'une définition *universelle* de l'inégalité à une définition reconnaissant également les *spécificités des contextes* dans la façon dont sont vécues localement l'égalité et les inégalités ; et en passant d'approches *sectorielles* et cloisonnées de la fourniture des services, à des politiques *transversales* et mieux intégrées. GOLD VI a adopté une définition de l'égalité urbaine et territoriale fondée sur quatre principes de performance clés et interdépendants : répartition équitable ; reconnaissance réciproque ; participation politique paritaire ; solidarité et soin (*care*) mutuel (figure 1.1).

Le premier principe concerne la dimension de **répartition** de l'égalité. Il fait référence à l'accès équitable aux conditions matérielles qui garantissent une qualité de vie digne pour tous, y compris l'accès équitable aux revenus, au travail décent, à la santé, au logement, aux services de base et sociaux, à la connectivité et à la sécurité, pour tous les citoyens et de manière durable. Toutefois, une répartition équitable n'est pas suffisante pour atteindre l'égalité urbaine à moins qu'elle ne s'accompagne d'une **reconnaissance réciproque** de la multiplicité et de l'interconnexion des identités sociales, liées à la classe sociale, au genre, à l'âge, à la race, à l'ethnie, à la religion, aux capacités et à la sexualité, entre autres. Puisque historiquement, les populations s'identifiant à certaines de ces expériences ont été stigmatisées, opprimées ou rendues invisibles, la promotion de la reconnaissance réciproque signifie que tous les citoyens et toutes les structures de gouvernance doivent reconnaître cette diversité lorsqu'ils et elles s'organisent collectivement, coproduisent des connaissances, et planifient et gèrent des activités urbaines et territoriales. Cette reconnaissance est particulièrement importante lorsque les populations sont touchées par des processus socio-économiques et écologiques, des conflits politiques ou des catastrophes environnementales qui peuvent entraîner des migrations, des déplacements de population et/

¹² Carolyn Stephens, « Urban Inequities; Urban Rights: A Conceptual Analysis and Review of Impacts on Children, and Policies to Address Them », *Journal of Urban Health* 89, no 3 (2012): 464-85; Alexandre Apsan Frediani, *Cities for Human Development: A Capability Approach to City-Making* (Rugby: Practical Action Publishing, 2021).

Figure 1.1
Principes de l'égalité urbaine et territoriale



Source: auteurs, sur la base de la proposition de KNOW

ou d'autres formes de marginalisation. Le troisième principe qui sous-tend la définition de l'égalité urbaine et territoriale est la **participation politique paritaire**. Cela fait référence à la création de conditions équitables qui permettent l'engagement démocratique, inclusif et actif des citoyens et de leurs représentants dans les processus de gouvernance urbaine et territoriale ; aident à résoudre les conflits ; et encouragent pleinement l'imagination collective, les réflexions et les décisions concernant les trajectoires urbaines et territoriales actuelles et futures. Enfin, le quatrième principe se réfère à la promotion de la **solidarité** et du **soin (care) mutuel**. Cela implique de faire en sorte que les villes et les territoires garantissent la fourniture de soins et fassent du soutien et des responsabilités relationnelles une priorité, que ce soit dans les relations

entre citoyens et entre les citoyens et la nature, en nourrissant la vie civique des villes et des territoires¹³.

Les approches fondées sur les droits sont au cœur de ces quatre principes d'égalité urbaine et territoriale. Elles remettent en question et cherchent à transformer les relations de pouvoir afin de garantir les droits humains pour tous. De même, l'application de ces principes repose sur une base de connaissances diversifiée d'expériences personnelles et collectives concernant les inégalités, ainsi que sur différentes voix et sources de connaissances relatives à la promotion de l'égalité.

¹³ Pour d'autres réflexions sur ces quatre principes, voir Christopher Yap, Camila Cociña, et Caren Levy, « The Urban Dimensions of Inequality and Equality », GOLD VI Working Paper Series (Barcelone, 2021).

3 Des trajectoires de changement

Appréhender l'égalité dans une perspective multidimensionnelle invite les collectivités territoriales à trouver différentes façons de s'attaquer aux inégalités. Pour agir, les CT agissent via différents mécanismes institutionnels, qui leur permettent d'impulser des politiques et des programmes, la planification et le financement, différents outils organisationnels et des alliances locales. Ces instruments leur permettent de progresser sur divers aspects, pour rendre les villes et les régions plus équitables pour tous. Le rapport GOLD VI comprend ces différents parcours comme des *trajectoires* vers l'égalité urbaine et territoriale. Ce sont des trajectoires de changement. Créer de telles trajectoires, qui aspirent à faire advenir un avenir plus équitable, implique de prendre des décisions stratégiques qui incluent à la fois des pratiques matérielles et discursives. Ces trajectoires aident à définir les critères collectifs requis pour les prises de décision et le travail nécessaire à l'élaboration d'une vision commune.

En se concentrant sur ces trajectoires, le rapport GOLD VI reconnaît que la lutte contre les inégalités structurelles et le développement insoutenable nécessitent de bâtir collectivement des voies d'action alternatives. Face à la crise du logement et à la financiarisation du logement, du foncier et des services, **Consolider les communs** a émergé comme une trajectoire visant à renforcer les pratiques collectives et garantir à chacun l'accès à un logement décent et à des services de base. La crise généralisée de la protection sociale a révélé que **Prendre soin** est la réponse indispensable à cette crise, et implique de prioriser la fourniture de soins à différents groupes de personnes ainsi qu'à celles et ceux qui prennent soin d'eux. Venant combler les lacunes évidentes en matière de mobilité et d'accès aux infrastructures, et répondant à la problématique

croissante de la fracture numérique, **Connecter** permet d'assurer une connectivité physique et numérique adéquate pour tous. Face à une situation d'urgence climatique indéniable, **Renaturer** a émergé comme une approche permettant de créer une relation renouvelée et durable avec l'écosystème et les ressources naturelles. À mesure que les économies urbaines et territoriales se sont précarisées et que les inégalités entre les territoires se sont creusées, **Prosperer** peut aider à créer des moyens de subsistance décents et durables, adaptés à diverses conditions et identités sociales. Alors que des menaces mondiales et locales pèsent sur la démocratie et que les appels à améliorer les mécanismes de représentation existants se multiplient, **Démocratiser** est un levier pour une gouvernance plus inclusive, reconnaissant toutes les voix, et en particulier celles des populations historiquement marginalisées. En fin de compte, l'effet cumulatif d'une action conjointe et coordonnée entre ces différents agendas permettra de créer une trajectoire globale vers l'égalité. Ensemble, ces trajectoires peuvent nous permettre d'atteindre des points de basculement, pour impulser des transformations positives radicales. Cela ne sera possible que grâce à l'adoption de politiques appropriées favorisant l'extension et la montée en puissance de ces changements porteurs de transformation.

Ces tendances sont présentées et examinées plus en détail dans le chapitre 2. Les trajectoires présentées ci-dessus sont utilisées comme éléments structurants du rapport GOLD VI. Celui-ci fournit des exemples concrets, présente les débats en cours et examine les expériences diverses des CT, qui travaillent en étroite collaboration avec un certain nombre d'acteurs et partenaires provenant notamment de la société civile. Les trajectoires visent à fournir des outils concrets

pour aider les CT à définir leurs propres parcours de changement. Les trajectoires abordées dans le rapport GOLD VI n'ont pas pour objectif de fournir des réponses à toutes les questions, mais plutôt de présenter des moyens alternatifs pour créer conjointement les *conditions* nécessaires pour rendre les villes et les régions plus égales. C'est en ce sens que les trajectoires pourront devenir de véritables moteurs collectifs pour promouvoir des actions transformatrices. Les CT, en consolidant des capacités et des mécanismes fonc-

tionnant à plusieurs échelles, peuvent s'appuyer sur ces trajectoires pour promouvoir les différents principes de l'égalité. Par-dessus tout, ces trajectoires et le travail conjoint qui mène à leur élaboration nous conduisent à réfléchir davantage à la question de la gouvernance. Dans cet esprit, la discussion sur les trajectoires sera élargie au chapitre 3 du présent rapport, où l'égalité urbaine et territoriale sera également envisagée du point de vue de la gouvernance.



Source : Alan Veas, Unsplash.
Santiago, Chili.

4 Coproduction de GOLD VI : un processus international engagé

L'appréhension multidimensionnelle de l'égalité implique de questionner la manière dont les connaissances sont produites, les voix qui sont prises en compte, et la façon dont les agendas mondiaux peuvent être collectivement coproduits, en tenant compte des expériences des différents acteurs à travers des processus justes et responsables. **Considérant la production de connaissances comme un défi en soi du point de vue de l'égalité, la méthodologie employée pour la réalisation de ce rapport visait non seulement à produire des résultats rigoureux et pertinents, mais également à faciliter un riche processus d'échange et à définir un agenda collectif.** Grâce à une série d'ateliers, de réunions et de mécanismes de coproduction, GOLD VI a cherché à soutenir et à renforcer les dialogues multiacteurs et à pleinement impliquer et faire participer le réseau de CGLU et ses membres, les coalitions de la société civile, les chercheurs et les universitaires. Dès la mise en place de ce processus, cette approche a été considérée comme tout aussi importante que le résultat auquel elle devait conduire. GOLD VI a donc cherché à ancrer une perspective tournée vers l'égalité dans un processus visant à renforcer l'apprentissage local et les alliances pour l'action, à faciliter l'apprentissage local et la collaboration au sein des réseaux internationaux.

Pour ce faire, GOLD VI a établi une structure de gouvernance spécifique visant à faciliter cette expérience

d'apprentissage croisé et de coproduction (figure 1.2). Cette structure a été créée par le Comité directeur de GOLD VI, composé de membres de CGLU et de l'équipe Knowledge in action for Urban Equality (KNOW)¹⁴. Dès le départ, le Comité directeur a envisagé la réalisation d'un rapport offrant plus qu'un simple instantané des inégalités actuelles. En s'appuyant sur la compréhension des facteurs structurels des inégalités et de leurs manifestations dans les zones urbaines et territoriales, le rapport cherche à proposer des voies vers des actions porteuses de transformation. Afin de discuter de ces différentes voies, ou trajectoires, chaque chapitre du rapport GOLD VI a été produit par des coordinateurs spécifiques, ayant une expérience reconnue dans leurs domaines respectifs, et issus de différents pays, disciplines et institutions. Ces collaborateurs sont appelés « coordinateurs des chapitres », plutôt que simplement « auteurs », car chacun d'eux a enrichi le rapport de son approche et son expérience propres. Lors de la

¹⁴ Knowledge in Action for Urban Equality (KNOW) est un programme de quatre ans financé par l'Economic and Social Research Council (ESRC) dans le cadre du Global Challenges Research Fund (GCRF) du Royaume-Uni. Dirigé par la professeure Caren Levy, de la Bartlett Development Planning Unit (DPU) de l'University College de Londres, KNOW est un consortium mondial de chercheurs et de partenaires qui comprend 13 institutions de neuf pays différents en Asie, en Afrique et en Amérique latine. Le Comité directeur de GOLD VI inclut trois membres de l'équipe KNOW : Pr Caren Levy, Dr Alexandre Apsan Frediani et Dr Camila Cociña. Plus d'informations sur <https://www.urban-know.com>.

rédaction des chapitres, ils ont collaboré et coordonné le travail de toute une constellation d'acteurs qui ont contribué à la construction des arguments centraux des chapitres.

Ces contributions sont un élément clé du rapport, car elles fournissent non seulement des informations sur des expériences de terrain, mais également des données qui contribuent à façonner les futures trajectoires vers l'égalité. Chaque chapitre comprend des contributions provenant de quatre types de sources :

- le **réseau de CGLU**, avec les contributions de 17 équipes, comités, forums, communautés de pratique et réseaux partenaires et la participation directe de ses membres. Ces contributions s'appuient sur les expériences de terrain des collectivités territoriales, qui œuvrent pour garantir l'équilibre entre les différents territoires et zones géographiques ;
- des **réseaux de la société civile**, qui s'appuient principalement sur les expériences des membres de six grandes coalitions mondiales : la Coalition asiatique pour le droit au logement (Asian Coalition for Housing Rights, ACHR), le Réseau CoHabitat (CoHabitat Network), la Plateforme Globale pour le Droit à la Ville (Global Platform for the Right to the City, GPR2C), Habitat International Coalition (HIC), Slum/Shack Dwellers International (SDI) et Femmes dans l'Emploi Informel : Globalisation et Organisation (Women in Informal Employment: Globalizing and Organizing, WIEGO) ;
- les **partenaires KNOW**, issus de 12 institutions de recherche, qui s'appuient sur les expériences collectives et les enseignements tirés de leurs activités dans différentes villes d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine ; et
- des **chercheurs et universitaires** dont le travail a trait à des problématiques pertinentes pour le rapport, provenant de plusieurs universités et centres de recherche.

Au cours des deux dernières années, GOLD VI a organisé plusieurs ateliers collectifs, qui se sont déroulés en ligne en raison des restrictions imposées pendant la pandémie de COVID-19, ainsi que diverses séances de débat et d'échange. Cela a permis de définir collectivement les messages clés, les thèmes et les cas sur lesquels chaque groupe de participants a travaillé, pour contribuer à la présente production finale. L'objectif des ateliers virtuels était d'offrir des espaces de discussion et d'échange de points de vue, de valider les messages clés et de convenir du contenu et de l'orientation des 66 contributions fondées sur des études de cas (CBC, pour *Case-Based Contributions*) et des 22 contributions thématiques ou fondées sur des problématiques (IBC, pour *Issue-Based Contributions*) qui devaient être prises



Source : Jack Prommel, Unsplash.
La Paz, Bolivie.

en compte dans GOLD VI. Les chapitres de ce rapport s'inspirent directement des connaissances et des expériences partagées via ces contributions. Certaines de ces contributions étant susceptibles d'intéresser le grand public, CGLU et KNOW ont publié une Série de Documents de travail GOLD VI fournissant les versions complètes des contributions thématiques, ainsi qu'un Recueil de cas – Trajectoires vers l'égalité où les contributions fondées sur des études de cas sont également disponibles¹⁵. Ainsi, nous espérons que l'héritage de GOLD VI perdurera au-delà du contenu du rapport. Cet héritage se reflétera également dans le renforcement des relations entre les organisations locales, qui ont permis de générer de nouvelles connaissances et de répondre aux problématiques d'égalité urbaine et territoriale dans différentes régions.

¹⁵ Pour lire l'intégralité de la *Série de Documents de travail GOLD VI* ainsi que le *Recueil de cas – Trajectoires vers l'égalité*, rendez-vous sur la page <https://www.goldvi.uclg.org/en>.

Figure 1.2

Organisation du processus GOLD VI

Le Comité directeur de GOLD VI



Edgardo Bilsky [CGLU GOLD]
 Caren Levy [KNOW-DPU]
 Anna Calvete Moreno [CGLU GOLD]
 Camila Cociña [KNOW-DPU]
 Ainara Fernández Tortosa [CGLU GOLD]
 Amanda Fléty Martínez [CGLU CISDPDH]
 Alexandre Apsan Frediani [KNOW-IIED]
 Cécile Roth [CGLU GOLD]

AVEC LE SOUTIEN DE :

Camille Tallon [CGLU GOLD]
 Nicola Sorsby [KNOW-IIED]
 Jaume Puigpinós [CGLU CISDPDH]

Les coordinateurs des chapitres

L'ÉTAT ACTUEL DES INÉGALITÉS

José Manuel Roche

CONSOLIDER LES COMMUNS

Barbara Lipietz [DPU]
 Gautam Bhan [IIHS]

PRENDRE SOIN

Olga Segovia [SUR]
 María Ángeles Durán [Consejo Superior de Investigaciones Científicas]

CONNECTER

Julio Dávila [DPU]
 Regina Amoako-Sakyi [U. of Cape Coast]

RENATURER

Adriana Allen [DPU]
 Mark Swilling [U. of Stellenbosch]
 Isabelle Anguelovski [Barcelona Lab for Urban Environmental Justice and Sustainability]

PROSPÉRER

Edmundo Werna
 Stephen Gelb [Overseas Development Institute]

DÉMOCRATISER

Alice Sverdlik [IIED]
 Diana Mitlin [U. of Manchester]

LE RÉSEAU DE CGLU, SES MEMBRES ET SES PARTENAIRES

Commission de Développement Économique et Social Local	Metropolis
Commission Culture	CGLU Accessibilité
Commission Inclusion sociale, Démocratie participative et Droits humains	CGLU Villes Digitales
Fonds Mondial pour le Développement des Villes (FMDV)	CGLU Transition Écologique
Villes intermédiaires et Forum Mondial de l'Économie Sociale	CGLU Apprentissage
Association Internationale des Villes Éducatrices	CGLU Migration
Observatoire International de la Démocratie Participative	CGLU Villes périphériques
	CGLU Régions
	CGLU Femmes
	Observatoire mondial sur la démocratie locale et la décentralisation de CGLU (GOLD)

LES RÉSEAUX DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Asian Coalition for Housing Rights (ACHR)	Globalizing and Organizing (WIEGO)
CoHabitat Network	UrbaMonde
Plateforme Globale pour le Droit à la Ville (GPR2C)	Bloco das Ocupações Culturais - Movimento Cultural das Periferias
Coalition Internationale pour l'Habitat (IHC)	World Enabled
Slum/Shack Dwellers International (SDI)	CISCSA Ciudades Feministas
Women in Informal Employment:	Asiye eTafuleni

LES PARTENAIRES DU PROGRAMME KNOW

Asian Coalition for Housing Rights (ACHR), Thaïlande	Makerere University, Uganda
Ardhi University, Tanzanie	Pontificia Universidad Católica del Perú (PUCP), Pérou
Centre for Community Initiatives (CCI), Tanzanie	Sierra Leone Urban Research Centre (SLURC), Sierra Leone
Ciudad Universitaria José Antonio Echeverría (CUJAE), Cuba	The Bartlett Development Planning Unit, UCL, Royaume-Uni
Indian Institute of Human Settlements (IIHS), Inde	University of Melbourne, Australie
Institute of Global Prosperity (IGP), UCL, Royaume-Uni	University of Sheffield, Royaume-Uni

AUTRES UNIVERSITAIRES ET CENTRES DE RECHERCHE

International Institute for Environment and Development (IIED), Royaume-Uni	University of Greenwich, Royaume-Uni
PEAK Urban	Raoul Wallenberg Institute, Suède
Universidad Central de Venezuela, Venezuela	Institut de Recherche pour le Développement (IRD), France
Universitat Autònoma de Barcelona, Espagne	Da Nang Architecture University, Vietnam

5 Comment lire ce rapport

Le rapport GOLD VI présente un certain nombre de réflexions orientées vers l'action. Il explore les conditions et les instruments qui peuvent être utilisés pour la cocréation des trajectoires vers l'égalité. Afin d'éviter de reproduire les approches habituelles sur les questions d'égalité, généralement sectorielles et cloisonnées, les chapitres du rapport sont structurés de manière à englober les différentes stratégies adoptées par les CT et les partenaires locaux pour lutter contre les inégalités. **Les titres des chapitres font référence aux actions entreprises par les CT pour se diriger vers la réalisation d'agendas différents, mais interconnectés.** Le tableau 1.1 montre la diversité des thèmes étudiés dans chaque chapitre.

Le chapitre 2 offre un aperçu de **l'état actuel des inégalités**, et argumente sur les tendances des inégalités et les défis qu'elles impliquent pour les CT. Le chapitre 3 met l'accent sur **la gouvernance et les trajectoires vers l'égalité urbaine et territoriale** et explique pourquoi l'égalité doit être pensée comme une question de gouvernance. Il met également en exergue l'importance d'une bonne compréhension des cadres institutionnels des collectivités locales, de la décentralisation et des structures de gouvernance multiniveau, et propose une approche fondée sur les droits comme base de la gouvernance pour promouvoir l'égalité. Ce chapitre explique également les notions de trajectoires et de capacités institutionnelles, et démontre leur valeur en tant qu'approches pratiques pour permettre aux CT de lutter contre les inégalités.

Les chapitres suivants sont organisés autour de six trajectoires :

- Le chapitre 4 met l'accent sur la trajectoire **Consolider les communs**. Cela concerne les questions de gouvernance, de planification et d'accès au logement, au foncier et aux services de base, ainsi que les méthodes à disposition des CT pour promouvoir des approches axées sur l'action collective et une plus grande égalité urbaine.
- Le chapitre 5 se concentre sur la trajectoire **Prendre soin**. Cela regroupe les multiples actions qui peuvent être utilisées pour promouvoir la fourniture de soins à différents groupes de population, notamment via les systèmes de protection sociale et les liens de solidarité. Ce chapitre examine également la manière dont les CT peuvent promouvoir les pratiques de soin (*care*), via les politiques sociales menées dans des domaines tels que l'éducation et la santé, afin de fournir une aide à ceux qui en ont besoin et aux personnes qui ont, historiquement, « pris soin » des autres.
- Le chapitre 6 aborde la trajectoire **Connecter**. Elle comprend les multiples interventions et programmes qui renforcent les liens entre et au sein des villes, ainsi qu'entre les citoyens. Ce chapitre examine également le rôle des CT dans la gouvernance et la planification équitable des transports, des infrastructures et de la connectivité numérique.
- Le chapitre 7 présente la trajectoire **Renaturer**. Elle questionne la gouvernance et la planification d'une relation renouvelée et plus durable entre les systèmes naturels et urbains, et met l'accent sur le découplage du développement économique de l'utilisation des ressources, ainsi que sur la promotion de transitions écologiques plus justes pour mettre en

place des systèmes à zéro émission carbone nette, réduire les risques et favoriser la résilience des villes.

- Le chapitre 8 aborde la trajectoire **Prosperer**, qui porte sur la question des moyens de subsistance, le travail décent, les compétences professionnelles, le développement et la résilience des entreprises et la concentration spatiale des activités productives. Ce chapitre examine le rôle des CT dans la gouvernance et l'expansion des activités productives et génératrices de revenus menées dans l'espace urbain, ainsi que les systèmes formels et informels qui contribuent à l'égalité urbaine et territoriale.
- Enfin, le chapitre 9 traite de la trajectoire **Démocratiser**. Il met l'accent sur les défis et les possibilités auxquels sont confrontés les CT pour mettre en œuvre des processus participatifs significatifs, démocratiser la prise de décision et lutter contre les asymétries de pouvoir. Ce faisant, il examine également les tendances qui sous-tendent les processus de démocratisation.

Enfin, le chapitre 10 présente les **Conclusions et recommandations finales** de GOLD VI et réaffirme sa mission de promotion de l'égalité urbaine et territoriale. Il présente les défis transversaux liés à l'évolution des différentes trajectoires et souligne la nécessité d'établir des partenariats et des mécanismes financiers qui s'appuient sur la collaboration entre les différents échelons du gouvernement, au niveau national, régional et local. Les conclusions proposent cinq principes clés que les CT devraient prendre en compte dans leur quête pour l'égalité :

- une approche fondée sur les droits, menée dans une perspective intersectionnelle ;
- la reconnaissance de la dimension spatiale des inégalités ;
- une nouvelle culture de gouvernance locale pour le renforcement de la démocratie ;
- une architecture de financement et d'investissement adéquate ; et
- un engagement dans le temps qui soit concret et porteur de transformations, nourri du passé, ancré dans le présent et tourné vers le futur.

Ces principes, et leurs interactions au sein des différentes trajectoires discutées dans GOLD VI, fournissent le cadre des recommandations politiques qui concluent le rapport.

Chacun des chapitres de GOLD VI regroupe des débats, réflexions et expériences concrètes qui visent à identifier les différentes sphères de gouvernance susceptibles de contribuer à la promotion d'une plus grande égalité. Le travail réalisé par les CT en partenariat avec d'autres acteurs, notamment issus de la société civile,



Source : Programa de Mejoramiento Integral de Barrios, Secretaría de Medio Ambiente, Vivienda y Desarrollo Rural, Mairie de Bello, Colombie.

pour planifier des trajectoires vers l'égalité est au cœur même de cette démarche. Les encadrés de chaque chapitre fournissent des exemples concrets, les définitions de certains concepts et des informations clés sur les mécanismes financiers liés à ces trajectoires. Ces encadrés, qui complètent la Série de Documents de travail GOLD VI et le Recueil de cas - Trajectoires vers l'égalité, fournissent des informations complémentaires au contenu du rapport.

GOLD VI est une tentative collective de définir le rôle des CT dans ce défi mondial que constitue la lutte contre les inégalités, et reconnaît l'engagement de CGLU dans la promotion d'une plus grande égalité. Le rapport met également en évidence le potentiel des stratégies de transformation locales et interconnectées, et les opportunités qu'offrent ces approches pour créer des trajectoires porteuses de changement, à différentes échelles. Pour être mis en œuvre, les agendas mondiaux de développement durable ont besoin d'un engagement total de la part des CT. Comme le soulignent les différents chapitres de ce rapport, la question de l'égalité exige de mener une réflexion sur la gouvernance urbaine et territoriale, tant en termes de vision pour l'avenir que de procédures à mettre en œuvre. Dans un contexte où les défis qui accompagnent les crises mondiales et locales risquent fort de s'accroître et de se complexifier, les principes d'égalité et les droits humains posent les valeurs requises pour orienter l'action des institutions et des divers acteurs, à différentes échelles. Les CT, en collaboration avec la société civile et d'autres niveaux de gouvernement, ont ainsi l'occasion et la responsabilité éthique de devenir des voix actives de premier plan dans cette démarche.

Tableau 1.1**Comment lire ce rapport : Agendas sectoriels abordés dans les différents chapitres**

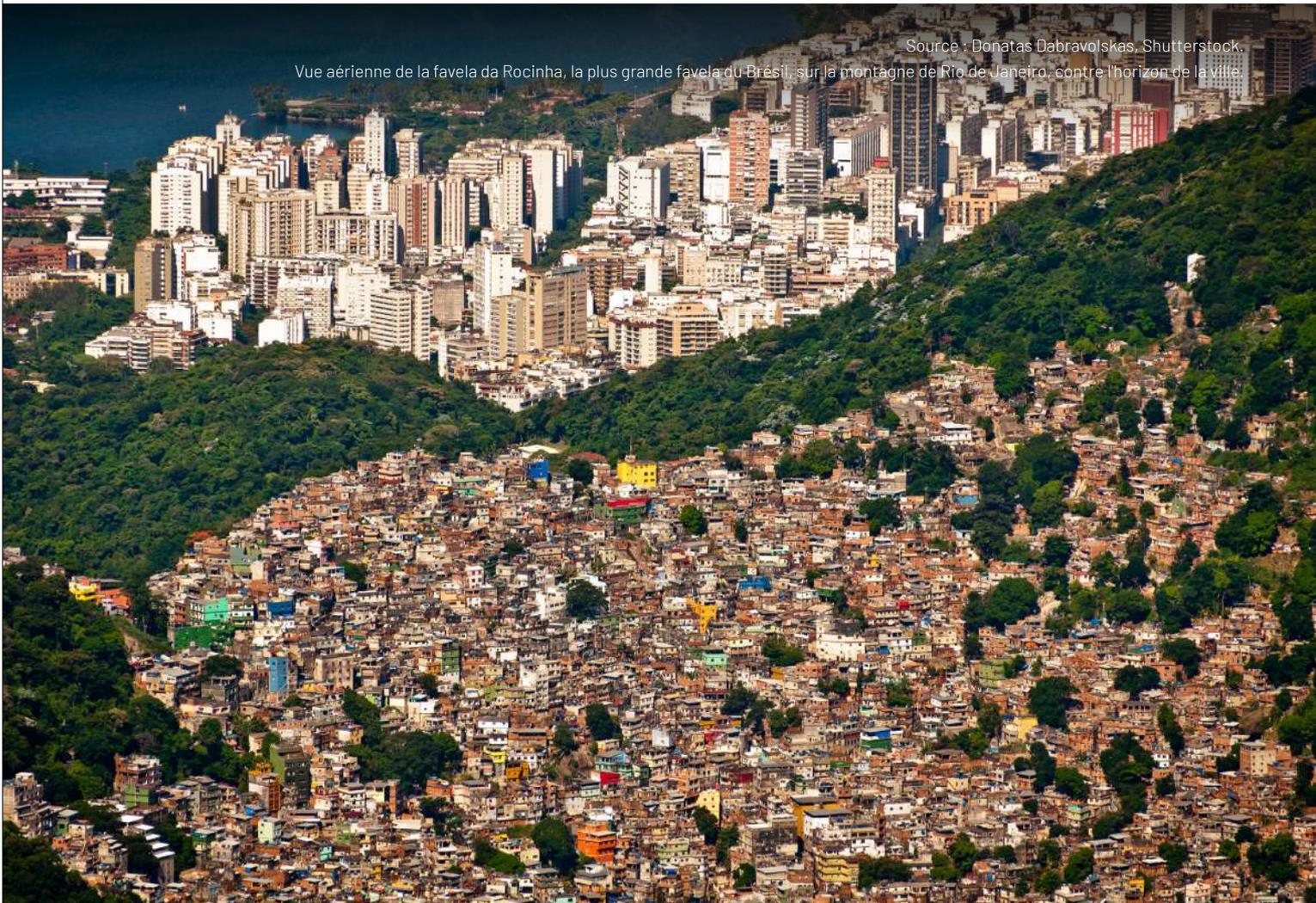
Secteurs/thèmes	Chapitres/trajectoires concernés
Logement et foncier	Consolider les communs Prendre soin Renaturer Prospérer
Infrastructures	Consolider les communs Connecter Renaturer
Santé	Prendre soin Renaturer
Éducation	Prendre soin Prospérer
Fourniture de services	Consolider les communs Prendre soin Connecter Démocratiser
Transport et mobilité	Connecter Renaturer
Discrimination et inclusion	Consolider les communs Prendre soin Connecter Renaturer Prospérer Démocratiser
Culture	Consolider les communs Démocratiser
Migration	Prendre soin Démocratiser
Sécurité alimentaire	Prendre soin Renaturer Prospérer
Économie urbaine	Connecter Prospérer
Génération de revenus, travail décent et moyens de subsistance	Renaturer Prospérer
Participation et démocratie	Consolider les communs Démocratiser
Collecte et gestion des données	Consolider les communs Connecter Démocratiser
Espaces publics	Consolider les communs Prendre soin Connecter
Finance urbaine et territoriale	Consolider les communs Prendre soin Connecter Renaturer Prospérer Démocratiser
Source: auteurs	

02 ↓

L'état actuel des inégalités

Ce résumé exécutif comprend le résumé du chapitre et les informations clés sur le chapitre 2. Une version complète de ce chapitre est disponible [ici](#) dans sa version originale en anglais.

Source : Donatas Dabravolskas, Shutterstock.
Vue aérienne de la favela da Rocinha, la plus grande favela du Brésil, sur la montagne de Rio de Janeiro, contre l'horizon de la ville.



Résumé

Le monde a connu d'incroyables transformations depuis le début du 21^e siècle. Bien que ces transformations comprennent la réduction de l'extrême pauvreté, la répartition inégale des progrès réalisés reste préoccupante et les inégalités ne cessent d'augmenter. Les crises récentes, comme la pandémie de COVID-19, ont aggravé ce problème. Ce chapitre offre un aperçu de l'état des inégalités dans les villes et les régions, en contextualisant d'autres chapitres du rapport GOLD VI.

L'inquiétude croissante concernant l'état des inégalités mondiales a conduit les États membres de l'ONU à accepter expressément la réduction des inégalités comme faisant partie intégrante de l'Agenda 2030 pour le développement durable. Un objectif explicite, « réduire les inégalités entre les pays et en leur sein », a été incorporé comme l'objectif de développement durable (ODD) 10. L'Agenda 2030 s'engage également à ne « laisser personne de côté », ce qui implique, en pratique, de réduire les inégalités entre les différents groupes sociaux. Ces accords ont également été ratifiés par le Nouveau Programme pour les Villes (*New Urban Agenda*). En mettant l'accent sur la *localisation* des ODD, l'Agenda 2030 préconise une approche inclusive et localisée du développement.

Les liens entre urbanisation et inégalités sont complexes. Bien qu'il soit difficile de généraliser, la tendance globale indique que les villes sont plus prospères, plus inégales, et concentrent une grande partie de la pauvreté nationale. Les inégalités urbaines se manifestent différemment dans chaque ville et région du monde. Les inégalités de revenus sont (re)produites par les interactions entre les processus mondiaux et locaux, les identités socioculturelles locales, les différences institutionnelles au niveau national et les histoires sociales et économiques locales.

Le tableau est loin d'être homogène, notamment parce que les pays, les territoires et les villes du monde entier ont des niveaux d'inégalités différents. Alors que les inégalités de revenus entre les pays se réduisent, les inégalités au sein même des pays sont en hausse depuis les années 1980. Certaines métropoles et certains territoires ont également bénéficié d'un niveau démesuré de

mondialisation, qui a conduit à une augmentation des inégalités territoriales dans certains pays. La financiarisation des infrastructures urbaines et la ghettoïsation de certains quartiers dans différentes villes illustrent bien la façon dont la circulation des flux de capitaux alimente les inégalités urbaines.

Aujourd'hui, il existe un large consensus sur le fait que le bien-être, la pauvreté et les inégalités sont multidimensionnels. Les dynamiques qui sous-tendent les dimensions non monétaires des inégalités ont leurs propres spécificités qui, à leur tour, appellent des réponses politiques différentes aux niveaux national et local. Ce chapitre fournit un aperçu des inégalités pour les dimensions des ODD les plus pertinentes pour le contexte local, incluant notamment : a) les infrastructures et services de base ; b) l'aménagement du territoire, la gestion du foncier et des logements ; c) l'éducation, les services de santé et les services sociaux ; d) les transports, la mobilité et la gestion de l'espace public ; et e) l'emploi et le travail décent.

Les inégalités se cumulent et s'aggravent mutuellement, en particulier pour les personnes appartenant à plusieurs groupes marginalisés à la fois. Cela intensifie souvent la gravité des impacts de ces inégalités et la façon dont celles-ci sont vécues. Les inégalités sont interconnectées, et il est essentiel de comprendre les structures de pouvoir qui les reproduisent. L'engagement de l'Agenda 2030 à ne laisser personne de côté appelle les sociétés à réduire les inégalités entre les groupes sociaux.



Source : AsiaTravel, Shutterstock

Les inégalités d'exposition aux risques d'inondation entre les ménages les plus pauvres et les plus riches de Jakarta, Indonésie.

La part des **10 %** les plus riches de la population mondiale



52 % du revenu mondial^a



Tandis que

la part des **50 %** les plus pauvres de la population mondiale



8 % du revenu mondial^a



En raison de la pandémie de COVID-19 :

100 millions de personnes sont tombées dans l'extrême pauvreté.

Ce chiffre devrait rester largement au-dessus des niveaux d'avant la pandémie, notamment en Afrique et en Amérique latine^b.

150 millions de personnes présentent une consommation alimentaire insuffisante^c.

Les **inégalités de genre** restent considérables au niveau mondial, et les progrès au sein des pays sont trop lents. **La part du revenu total du travail par genre est de^d :**



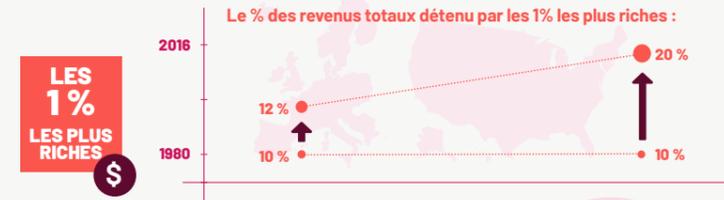
690 millions de personnes en 2019

840 millions de personnes début 2022

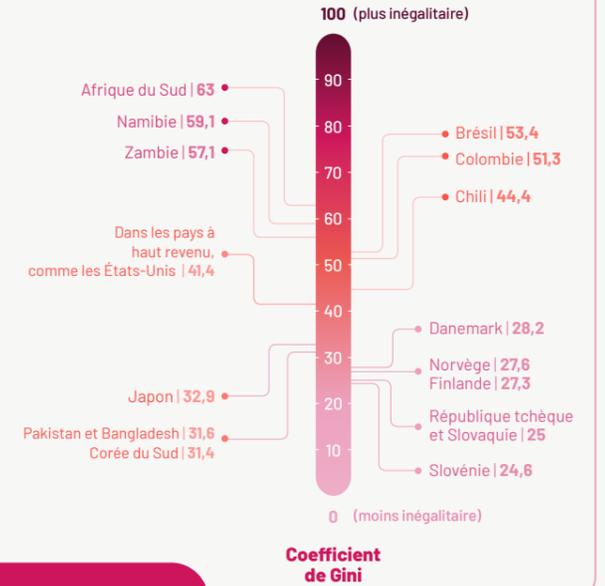
La mondialisation s'est faite au prix d'un creusement des inégalités territoriales. L'écart absolu entre le revenu moyen par habitant des pays à haut revenu et celui des pays à faible revenu est passé de^e :



Alors que la part du revenu des 1 % les plus riches en Europe de l'Ouest et aux États-Unis était proche de 10 % en 1980, elle se situait à 12 % et 20 %, respectivement, en 2016. Les inégalités de revenus sont en hausse dans le monde, et les inégalités à l'intérieur des pays sont même désormais plus importantes que les inégalités entre les pays^f.



L'éventail des inégalités de revenus^g



Les inégalités mondiales se sont fortement creusées ces dernières années

Les pays vivent les inégalités différemment

État des inégalités

Les villes et la population urbaine connaissent une croissance rapide, ce qui pose des défis complexes en termes d'inégalités

55 % (4,2 milliards de personnes)

de la population mondiale vivaient dans des villes en 2018^h.

68 % (6,7 milliards de personnes)

de la population mondiale devraient vivre dans des villes d'ici 2050^h.



90 % de cette nouvelle population urbaine devraient vivre en Asie et en Afrique^h.



Les indices de Gini au niveau des villes

50 Des villes affichant un indice de Gini supérieur ou égal à 50 ont été identifiées en **Afrique du Sud**, en **Amérique latine** et en **Amérique du Nord**ⁱ.

40 Les **villes asiatiques** semblent moins inégales, avec un indice de Gini inférieur à 40, tout comme les **villes européennes**, qui affichent normalement des valeurs inférieures à 40 (à l'exception de Londres, avec un indice supérieur à 50).

Typiquement, **les inégalités sont les plus fortes** dans **les villes les plus grandes**ⁱ.

Des inégalités croissantes

Les inégalités ne se manifestent pas de la même manière partout. Elles résultent souvent de choix politiques dans lesquels les collectivités territoriales jouent un rôle stratégique. S'il existe une corrélation entre urbanisation grandissante et inégalités croissantes dans les villes, le lien de causalité entre ces deux phénomènes reste néanmoins à établir.

Le Brésil passe de 55,6 à 51,9 :

Entre 2006 et 2016, les inégalités urbaines au Brésil (indice de Gini) ont reculé, avant de repartir à la hausse suite à un changement dans les politiques nationales. En 2021^j :

les **50 % les plus pauvres** de la population gagnaient



27 FOIS MOINS

que les **10 % les plus riches** de la population.



Coordinateur du chapitre

José Manuel Roche

(Consultant indépendant, Royaume-Uni)

Contributeurs

Ce chapitre a été élaboré sur la base des contributions suivantes, qui ont été publiées dans le cadre de la Série de Documents de travail GOLD VI et du Recueil de cas – Trajectoires vers l'égalité :

The Urban Dimensions of Inequality and Equality

Christopher Yap
Camila Cociña
Caren Levy
(The Bartlett Development Planning Unit,
University College London, Royaume-Uni)

The State of Inequalities in Sub-Saharan African and Asian Cities

Wilbard J. Kombe
Neethi P.
Keerthana Jagadeesh
Athira Raj
(Ardhi University et Indian Institute for
Human Settlements Bangalore, Inde)

The Differential Economic Geography of Regional and Urban Growth and Prosperity in Industrialised Countries

Philip McCann
(Sheffield University Management
School, Royaume-Uni)

03 ↓

Gouvernance et trajectoires vers l'égalité urbaine et territoriale

1 Introduction : l'égalité urbaine et territoriale, une question de gouvernance

Les collectivités territoriales (CT) sont responsables de la gestion de leurs villes et régions et doivent adopter une vision collective pour assurer le bien-être des communautés qu'elles administrent. Lorsqu'elles ont suffisamment de ressources et de compétences, elles peuvent jouer un rôle critique dans l'élaboration de politiques, de planifications, de programmes et des projets qui visent à traiter toute une gamme de problématiques socio-économiques, environnementales et spatiales sur leurs territoires. **Ancrer la notion d' « égalité urbaine et territoriale » dans leur vision a des implications importantes sur leurs lignes d'action. Cela implique de réfléchir à la manière dont les méthodes et les outils à leur disposition peuvent être mobilisés afin de promouvoir le changement au sein de leurs systèmes de gouvernance respectifs, et de transformer les structures qui sont à l'origine des inégalités.** Cela suppose également de soutenir le travail de multiples acteurs vers des objectifs collectifs, dans le cadre de stratégies à moyen et à long terme.

Comme l'a souligné l'introduction du présent rapport, le but de GOLD VI est d'explorer les différentes trajectoires que les CT peuvent suivre afin d'élaborer et de mettre en œuvre un agenda politique favorisant l'égalité. Pour ce faire, le rapport présente ces différentes voies de progression comme des trajectoires de changement, qui permettront aux CT de relever les défis auxquels elles

font face, à diverses échelles de gouvernance. Dans ce chapitre, les concepts de gouvernance et de trajectoires seront abordés en prenant en compte le fait que, pour les CT, traiter les multiples inégalités et leurs manifestations urbaines et territoriales exige d'abord de résoudre des problèmes de gouvernance.

Les CT sont à l'avant-garde des affaires urbaines et territoriales : elles sont un moteur d'innovation et pour promouvoir le changement social, elles doivent gérer les différents liens entre l'accès aux services publics, l'inclusion sociale, le développement économique et la protection de l'environnement. Selon les dernières données mondiales disponibles, en moyenne, les CT sont responsables de 24,1 % des dépenses publiques, de 25,7 % des recettes publiques et de 36,6 % des investissements publics des administrations publiques¹⁶. À l'échelle internationale, les CT unissent leurs forces pour promouvoir le changement social dans des domaines aussi divers que la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD), la lutte pour la protection de l'environnement, l'adoption

16 Plus précisément, dans les pays fédéraux, les collectivités territoriales (CT) représentent 46,9 % des dépenses publiques soit 16,8 % du produit intérieur brut (PIB). Dans les pays unitaires, les dépenses des CT correspondent à 6,9 % du PIB et à 19,4 % des dépenses publiques. OCDE et CGLU, « 2019 Report of the World Observatory on Subnational Government Finance and Investment – Key findings », SNG-WOFI (Paris, 2019), <https://bit.ly/3prmV8X>.

Encadré 3.1**Gouvernance multiniveau**

La gouvernance multiniveau est un système décisionnel fondé sur des mécanismes de coordination qui permettent de répartir les compétences et les responsabilités en matière de gouvernement, tant verticalement qu'horizontalement, conformément au principe de subsidiarité et dans le respect de l'autonomie locale. Ces mécanismes de coordination permettent notamment d'établir la confiance et un dialogue structuré. Avec les cadres juridiques et les réglementations qui les accompagnent, ils sont essentiels pour prévenir les chevauchements, les lacunes et le gaspillage des ressources. Pour créer un système de gouvernance multiniveau efficace, il est également crucial de mettre en place des mécanismes de financement fiables et clairement définis. La mise en œuvre d'un système de gouvernance multiniveau et la répartition des compétences sont fortement spécifiques au contexte et il n'existe pas de niveau optimal de décentralisation. Il est important de comprendre qu'il est impossible de parvenir à une séparation complète des responsabilités et des résultats dans l'élaboration des politiques et que les différents niveaux de gouvernement sont interdépendants. La gouvernance multiniveau exige que tous les niveaux de gouvernement partagent les informations dont ils disposent et collaborent étroitement. Cela est essentiel pour que chacun d'eux puisse gérer les relations horizontales avec ses partenaires respectifs, et rendre des comptes publiquement.

Source : CGLU, « GOLD V: La localisation des agendas mondiaux. Comment l'action locale transforme les villes et les territoires » ; ONU-Habitat, « Urban Governance, Capacity and Institutional Development »²⁰.

d'une approche fondée sur les droits humains, le logement, les transports et les migrations. Le rapport annuel de la Global Taskforce des Gouvernements Locaux et Régionaux au Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) sur le développement durable de l'Organisation des Nations Unies (ONU), intitulé *Towards the Localization of the SDGs*, montre les progrès réalisés par les CT dans la localisation des ODD sur chaque continent¹⁷. En 2022, le Pacte mondial des maires (en anglais, *Global Covenant of Mayors*) a réuni plus de 11 700 villes de 142 pays, sur tous les continents, et s'est engagé à réduire les émissions de CO₂ de 24 milliards de tonnes d'ici 2030. Plus de 65 régions et 1 040 villes ont signé la campagne de l'ONU *Objectif zéro*. Plus de 40 CT ont présenté la *Déclaration des villes pour le logement convenable* lors du Forum Politique de Haut Niveau de 2018, dans laquelle elles se sont engagées à promouvoir de nouvelles stratégies concernant le logement, afin de surmonter les obstacles au droit à un logement décent. Plus de 150 maires et dirigeants de villes ont signé en 2018 la *Déclaration des maires à Marrakech* « *Villes ensemble pour les migrants et les réfugiés* » affirmant que les villes de chaque continent sont à l'avant-garde de la gestion de l'impact des migrations et de la promotion de sociétés plus inclusives, sûres et durables¹⁸.

Leur position en première ligne face aux défis territoriaux attribue aux CT une responsabilité unique dans la promotion de l'égalité. Cependant, cela représente également de nombreuses difficultés. Des inégalités dont la cause est souvent ailleurs, ou hors du champ d'action des CT, se manifestent dans les villes et leurs territoires environnants. **Bien que l'action locale puisse améliorer la situation, l'ampleur de l'intervention nécessaire pour lutter contre les inégalités dépasse parfois le champ d'action des CT¹⁹. En d'autres termes, pour réduire les inégalités, l'action des collectivités locales doit être menée dans un contexte politique beaucoup plus large.** Ce n'est qu'avec des structures de gouvernance multiniveau appropriées, prenant en compte les causes des inégalités à divers niveaux, que les CT peuvent faire progresser un agenda pour l'égalité (voir la définition de la gouvernance multiniveau dans l'encadré 3.1).

17 GTF et CGLU, « Towards the Localization of the SDGs. Sustainable and Resilient Recovery Driven by Cities and Territories » (Barcelone, 2021), <https://bit.ly/3lWafE>.

18 Global Forum on Migration and Development, « Mayors Mechanism » (Genève, 2021), <https://bit.ly/3jzrahP>.

19 Fran Tonkiss, « City government and urban inequalities », *City 24*, no 1-2 (2020) : 286-301.

20 CGLU, « GOLD V: La localisation des agendas mondiaux. Comment l'action locale transforme les villes et les territoires » (Barcelone, 2019), <https://bit.ly/3Ov7acy>; ONU-Habitat, « Urban Governance, Capacity and Institutional Development » (Nairobi, 2017), <https://bit.ly/38iM7dj>.

Les structures de gouvernance inadéquates, les politiques et plans de développement inappropriés et les contraintes institutionnelles sont susceptibles de renforcer les dynamiques d'inégalité existantes. Ils ont des répercussions sur de nombreux phénomènes, tels que la croissance urbaine rapide et déséquilibrée, la polarisation territoriale et la ségrégation urbaine, le manque de financement ou les financements inappropriés, les inégalités d'accès aux services, les fractures entre les villes et les zones rurales, l'exposition aux risques et/ou une participation citoyenne limitée. Le rapport GOLD VI propose de renverser ces dynamiques grâce à des mécanismes qui remettent en question ces cycles, et invite à créer des trajectoires alternatives au niveau local. Les différentes trajectoires abordées dans ce rapport – **Consolider les communs**, **Prendre soin**, **Connecter**, **Renaturer**, **Prosperer** et **Démocratiser** – examinent les façons dont les CT, en travaillant avec la société civile et de multiples acteurs, peuvent promouvoir des politiques, des programmes et des mécanismes financiers qui favorisent des **changements transformatifs à grande échelle**.

Cela nécessite d'adopter une vision collective de la gouvernance, centrée sur les questions d'égalité urbaine et territoriale, et d'aborder ces dernières

du point de vue des droits. Cela implique d'appliquer des principes favorisant l'égalité à la fois dans les processus et dans les résultats de l'action collective. Cela suppose : (a) une répartition plus équitable, (b) la reconnaissance réciproque des identités et des demandes, (c) la solidarité et le soin (*care*) mutuel, et (d) une participation politique paritaire. Ces dimensions doivent être pleinement prises en compte dans les systèmes et opérations de gouvernance futurs. Il est également important de renforcer les cycles vertueux dans les processus de gestion et d'orienter les résultats vers la co-construction de trajectoires favorisant l'égalité urbaine et territoriale.

Pour explorer les outils transformateurs qui peuvent être utilisés pour promouvoir l'égalité urbaine et territoriale, ce chapitre a été organisé en quatre sections. La section suivante définit les structures de gouvernance et examine la question de la décentralisation et les défis qu'elle présente. La section 3 explore le concept des trajectoires, une notion centrale dans la structure de GOLD VI. La section 4 explique que, pour que les CT puissent progresser vers l'égalité, il est nécessaire de reformuler les notions existantes de gouvernance, en particulier en ce qui concerne la promotion des droits humains.



Source : Christian Lue, Unsplash.
Stuttgart, Allemagne.

2 Comprendre la gouvernance : structures, décentralisation et défis

2.1 Gouvernance et décentralisation

Au sens large, la gouvernance peut être définie par les manières dont les acteurs sociaux exercent leur influence et adoptent des décisions et des politiques concernant la vie publique ; cela inclut la notion de leadership et les orientations fournies par ces mêmes acteurs pour le développement économique, social et environnemental. Les systèmes de gouvernance locaux et régionaux sont composés de différentes institutions et de leurs interactions les unes avec les autres, formelles ou informelles. Elles sont régies par des procédures et des mécanismes politiques qui peuvent être réglementaires ou administratifs, et qui servent de base pour guider le développement local et régional. La *gouvernance* est donc une notion plus large que le *gouvernement*. Elle concerne les interactions entre les agents sociaux et les organisations formelles et informelles, la prise de décisions et la définition des actions les plus appropriées pour atteindre des objec-

tifs communs. **Les débats concernant la gouvernance locale font généralement référence à différents principes de fonctionnement.** Par exemple, pour le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (ONU-DAES), l'efficacité, la reddition de comptes et l'inclusivité sont les principes clés d'une gouvernance efficace, parallèlement à une série de sous-principes qui incluent : la collaboration, la transparence, la non-discrimination et la participation²¹. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) propose également quatre « principes de fonctionnement » clés pour une bonne gouvernance publique : (a) coordination entre toutes les sphères de gouvernement ; (b) élaboration de politiques fondées sur des données ; (c) compétences et capacités des travailleurs du secteur public ; et (d) transparence et reddition de comptes centrées sur les citoyens²². La communauté de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) a adopté et appliqué la plupart de ces principes. Les précédents rapports GOLD ont d'ailleurs porté une attention particulière aux principes de subsidiarité, de localisation et de reddition de comptes, définis dans l'encadré 3.2.

21 ONU-DAES, « What makes effective governance? », 2019, <https://bit.ly/3wPDkcM>.

22 OCDE, « Toward a Recommendation of the Council on Principles of Sound Public Governance. 54th session of the Public Governance Committee » (Paris, 2016), <https://bit.ly/3NwfhWh>.

Encadré 3.2**Aperçu de certains des principes clés de la gouvernance tels que promus par GOLD**

La subsidiarité est le principe selon lequel les responsabilités publiques doivent être exercées par les autorités élues les plus proches des citoyens. Les autorités centrales devraient avoir une fonction plus subsidiaire, n'exerçant que les responsabilités ou les tâches qui ne peuvent pas être exécutées à un niveau plus local. La subsidiarité exige que les CT disposent de ressources financières, administratives, techniques et professionnelles suffisantes pour assumer leurs responsabilités et répondre aux besoins locaux. Cela suppose de prendre en charge une part importante des dépenses publiques. Les CT devraient disposer de l'autorité et du pouvoir nécessaires pour mobiliser des ressources locales, conformément au principe selon lequel le pouvoir doit être proportionnel à la responsabilité et à la disponibilité des ressources. Le principe de subsidiarité est la logique qui sous-tend les processus de décentralisation.

Source : CGLU, « GOLD V: La localisation des agendas mondiaux. Comment l'action locale transforme les villes et les territoires »²³.

La localisation est décrite comme le processus de définition, de mise en œuvre et de suivi des stratégies au niveau local pour atteindre les ODD aux niveaux mondial, national et local. Plus spécifiquement, elle prend en compte les contextes territoriaux de réalisation de l'Agenda 2030, de la définition des objectifs à la détermination des moyens de mise en œuvre, en passant par l'utilisation d'indicateurs pour mesurer et suivre les progrès. Depuis l'adoption de l'Agenda 2030, le mouvement des CT pour la localisation des ODD s'est étendu progressivement à toutes les parties du monde, quoique selon des rythmes différents entre régions et en leur sein. Les progrès sont plus notables dans certaines régions comme l'Europe du Nord et l'Europe occidentale. En Amérique du Nord, un nombre croissant de villes et d'États pionniers montrent leur engagement dans cette cause. En Afrique et en Amérique latine, des efforts significatifs ont été faits dans divers pays pour développer des stratégies et des plans de développement locaux et régionaux alignés sur les ODD. Dans la région Asie-Pacifique, les CT progressent dans l'alignement de leurs politiques et de leurs plans sur les ODD. Parallèlement, les progrès dans les pays d'Eurasie, du Moyen-Orient et d'Asie occidentale restent lents (à l'exception notable de la Turquie et d'une récente accélération en Russie). Un nombre croissant de CT de premier plan ont effectué des Examens Locaux Volontaires (ELV) pour suivre et évaluer la mise en œuvre des ODD et améliorer le dialogue multiniveau. Le rôle des associations de collectivités territoriales est également essentiel pour promouvoir la localisation des ODD. Il convient de souligner que, depuis 2020, les associations de collectivités locales ont élaboré des Examens Infranationaux Volontaires (EIV) dans un nombre croissant de pays, dans le monde entier. Ces processus politiques ont mené à une participation accrue des CT aux mécanismes nationaux de coordination de la mise en œuvre et du suivi des ODD.

Sources : GTF et CGLU, « Towards the Localization of the SDGs. Sustainable and Resilient Recovery Driven by Cities and Territories » ; ONU-Habitat, « World Cities Report 2020. The Value of Sustainable Urbanization » ; ONU-Habitat et CGLU, *Guidelines for Voluntary Local Reviews Volume 1: A Comparative Analysis of Existing VLRs* ; ONU-Habitat et CGLU, *Guidelines for Voluntary Local Reviews Volume 2: Towards a New Generation of VLRs: Exploring the Local-National Link* ; CGLU, *Guide pour l'élaboration des Examens Infranationaux Volontaires (VSR)* ; GTF, PNUD et ONU-Habitat, *Roadmap for Localizing the SDGs: Implementation and Monitoring at Subnational Level*²⁴.

La reddition de comptes est au centre de l'agenda démocratique du mouvement municipal, car « la promotion de la transparence et d'un gouvernement ouvert via des politiques participatives constitue une priorité pour les collectivités territoriales »²⁵. Cela a conduit CGLU à créer en 2018 une *communauté de pratiques sur la transparence et la responsabilité*. La reddition de comptes concerne les « moyens par lesquels les individus et les organisations rendent des comptes

23 CGLU, « GOLD V: La localisation des agendas mondiaux. Comment l'action locale transforme les villes et les territoires ».

24 GTF et CGLU, « Towards the Localization of the SDGs. Sustainable and Resilient Recovery Driven by Cities and Territories » ; ONU-Habitat, « World Cities Report 2020. The Value of Sustainable Urbanization » (Nairobi, 2020) ; CGLU et ONU-Habitat, *Guidelines for Voluntary Local Reviews Volume 1: A Comparative Analysis of Existing VLRs* (Barcelone : ONU-Habitat et CGLU, 2020) ; CGLU et ONU-Habitat, *Guidelines for Voluntary Local Reviews Volume 2: Towards a New Generation of VLRs: Exploring the Local-National Link* (Barcelone : ONU-Habitat et CGLU, 2021) ; CGLU, *Guide pour l'élaboration des Examens Infranationaux Volontaires (VSR)* (Barcelone, 2021), <https://bit.ly/3u4Gbwk> ; ONU-Habitat, PNUD, et GTF, *Roadmap for Localizing the SDGs: Implementation and Monitoring at Subnational Level*, 2016.

25 CGLU, « A joint agenda for the Community of Practice on Transparency and Accountability for 2018 », 2018, <https://bit.ly/3uE9aGM>.

à une (ou des) autorité(s) reconnue(s), et sont tenus pour responsables de leur action »²⁶. La reddition de comptes verticale fait référence à « la relation directe entre les citoyens et leurs représentants chargés de fonctions publiques. La reddition de comptes verticale est fonction des élections périodiques, mais également des partis politiques, de l'opinion publique, des médias et de l'engagement de la société civile. Il existe également des relations horizontales de reddition de comptes – entre l'exécutif, le législatif, les tribunaux et les organismes spéciaux de contrôle – via lesquelles les différentes institutions d'État se rendent mutuellement des comptes *au nom du peuple* »²⁷.

Source : UNDP Capacity Development Group, *Mutual Accountability Mechanisms: Accountability, Voice and Responsiveness*²⁸.

Selon l'analyse de l'Observatoire Mondial des Finances Locales (SNG-WOFI, pour *World Observatory on Subnational Government Finance and Investment*), en 2022, il y avait plus de 637 900 CT dans le monde. Ce nombre inclut toutes les CT répondant à la définition suivante : une « entité décentralisée élue au suffrage universel et ayant des responsabilités générales et une certaine autonomie en matière de budget, de personnel et d'actifs »²⁹. À l'échelle mondiale, les CT comprennent 624 166 entités municipales, 11 965 collectivités intermédiaires et 1 769 régions ou États. Si l'on examine les différentes régions du monde, c'est l'Asie-Pacifique qui compte le plus grand nombre de CT, avec 426 611 collectivités, suivie par l'Europe, l'Eurasie, l'Amérique du Nord, l'Amérique latine, l'Afrique, le Moyen-Orient et l'Asie de l'Ouest. **Ces chiffres démontrent la très grande hétérogénéité des CT dans le monde, due, entre autres, aux différences entre leur taille, leur population, leurs compétences et la disponibilité des ressources.** Il existe également des différences notables de rôles et de fonctions des CT entre les États fédéraux et unitaires.

Cette diversité découle d'une tendance à la décentralisation qui s'est accentuée dans les différentes régions du monde au cours des quatre dernières décennies. Depuis les années 1990 en particulier, le nombre de collectivités locales qui bénéficient d'une certaine autonomie locale a augmenté dans le monde entier, via des processus impliquant différents degrés de déconcentration, de délégation et de décentralisation. Les processus de décentralisation associent divers composants administratifs, financiers et politiques.

Comme le souligne l'encadré 3.3, ces trois dimensions doivent fonctionner ensemble, de façon équilibrée. Ces différents éléments étant principalement contrôlés et influencés par les gouvernements nationaux et d'autres institutions opérant à différentes échelles, d'importants défis doivent être relevés pour atteindre une coordination et un équilibre adéquats. Même avec les cadres et mécanismes juridiques requis, un certain écart s'observe encore dans la pratique. Par exemple, la structure de financement local peut être correctement conçue, mais des faiblesses administratives ou politiques peuvent saper son fonctionnement. Parallèlement, les dichotomies entre les ministères et les collectivités locales peuvent entraîner la mise en œuvre de politiques incomplètes ou incohérentes, qui compromettent l'efficacité de la décentralisation et conduisent à la mise en œuvre de politiques fragmentées. Comme le montre la figure 3.1, lors de l'analyse des processus de décentralisation, l'évaluation des fonctions entre les différents niveaux de gouvernement par rapport aux dimensions administratives, financières et politiques révèle une série de défis différents pour chaque fonction et leurs interconnexions, à chaque échelle de gouvernance.

26 Michael Edwards et David Hulme, « Too close for comfort? the impact of official aid on nongovernmental organizations », *World Development* 24, no 6 (1996): 961-73.

27 Siri Gloppen, Lise Rakner, et Arne Tostensen, « Responsiveness to the concerns of the poor and accountability to the commitments to poverty reduction », CMI Working Paper (Bergen, 2003), <https://bit.ly/3Os2Jj1>.

28 UNDP Capacity Development Group, *Mutual Accountability Mechanisms: Accountability, Voice and Responsiveness* (New York: PNUD, 2006).

29 Cela exclut donc les districts décentralisés ou les agences du gouvernement central/fédéral/de l'État établies à des fins administratives, statistiques ou électorales ; les entités ayant un objet spécifique (commissions scolaires, commissions sur les transport, agences de l'eau, groupements de coopération intermunicipaux, etc.) ; les sous-municipalités ; ainsi que les communautés des Premières Nations non intégrées à leurs organisations territoriales nationales.

Encadré 3.3**Décentralisation**

La décentralisation implique l'existence d'autorités locales distinctes des autorités administratives de l'État, auxquelles le cadre juridique a attribué des pouvoirs, des ressources et la capacité d'exercer un certain degré d'autonomie afin de s'acquitter des responsabilités qui leur sont attribuées. Leur légitimité concernant la prise de décisions repose sur des structures démocratiques locales représentatives et élues qui déterminent la manière dont le pouvoir est exercé et rendent les autorités locales responsables devant les citoyens de leur circonscription. Les trois dimensions de la décentralisation comprennent la répartition des pouvoirs, des responsabilités et des ressources. La décentralisation **politique** établit la base juridique de la décentralisation des compétences ; la décentralisation **administrative** réorganise l'affectation des tâches entre les différents niveaux de gouvernement ; et la décentralisation **fiscale** délègue les responsabilités liées à la fiscalité et aux dépenses. Le degré de décentralisation dépend à la fois de la quantité de ressources déléguées et de l'autonomie requise pour les gérer. Ces trois dimensions de décentralisation sont interdépendantes. Pour qu'un processus de décentralisation réussisse, les liens entre ces trois dimensions doivent donc être soigneusement pris en compte et garantis. Il ne devrait pas y avoir de décentralisation fiscale sans décentralisation politique et administrative, et les réformes favorisant la décentralisation politique et administrative n'ont pas de sens si elles ne s'accompagnent pas d'une décentralisation fiscale.

Source : CGLU, « GOLD VI : La localisation des agendas mondiaux » ; OCDE et CGLU, « 2019 Report of the World Observatory on Subnational Government Finance and Investment - Key findings »³⁰.



Source : Marco Oriolesi, Unsplash.
Ville métropolitaine de Rome Capitale, Italie.

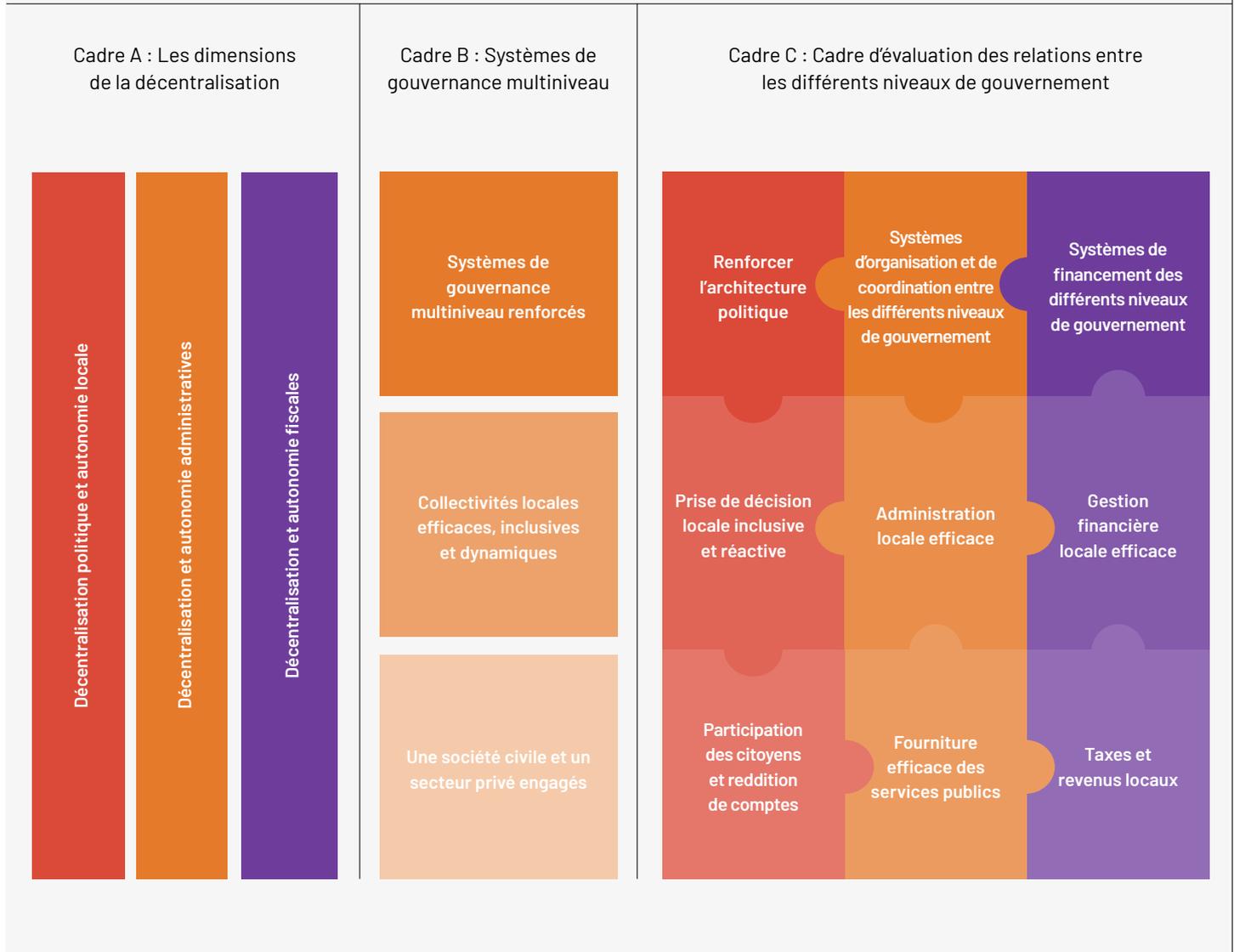
³⁰ CGLU, « GOLD V : La localisation des agendas mondiaux. Comment l'action locale transforme les villes et les territoires » ; OCDE et CGLU, « 2019 Report of the World Observatory on Subnational Government Finance and Investment - Key findings ».

Les processus de décentralisation ont été menés à des rythmes variés et au moyen de mécanismes différents, reflétant les spécificités régionales et les différents contextes historiques. Ils sont souvent le fruit de processus internes de réorganisation territoriale, mais peuvent parfois découler de pressions externes. Le rythme de la décentralisation dans les

différentes régions du monde n'a donc pas été linéaire et les modèles de décentralisation appliqués dans divers pays ont produit des résultats différents. Dans toutes les régions, les CT disposent d'une part différente de dépenses, de recettes et d'investissements publics. Ces pourcentages sont récapitulés dans le tableau 3.1.

Figure 3.1

Cadre d'évaluation des relations entre les différents niveaux de gouvernement et du secteur public local



Source : Paul Smoke, sur la base du document de la Banque mondiale, « Decentralization in Client Countries: An Evaluation of World Bank Support, 1990-2007 » ; Boex et Yilmaz, « An Analytical Framework for Assessing Decentralized Local Governance and the Local Public Sector » ; Boex et al., « Urban Service Delivery Assessment Framework »³¹.

31 Banque Mondiale - Groupe d'évaluation indépendant, « Decentralization in Client Countries : An Evaluation of World Bank Support, 1990-2007 » (Washington, DC, 2008), <https://bit.ly/37CL5sl>; Jamie Boex et Serdar Yilmaz, « An Analytical Framework for Assessing Decentralized Local Governance and the Local Public Sector », IDG Working Paper, 2010; Jamie Boex et al., « Urban Service Delivery Assessment Framework » (Washington, DC, 2014).

2.2 Responsabilités et fonctions à tous les niveaux de gouvernement

Le partage des responsabilités entre les différents niveaux de gouvernement se reflète dans la répartition des ressources et, par conséquent, dans les dépenses. Une analyse des dépenses territoriales par fonction gouvernementale montre que, globalement, l'éducation, la protection sociale, les services publics généraux et la santé sont les principaux domaines de dépenses des collectivités territoriales, suivis de l'économie, des transports, du logement et des équipements collectifs. Les différences entre États fédéraux et unitaires sont

importantes : les dépenses territoriales correspondent à 4,2 % du produit intérieur brut (PIB) et à 20,8 % des dépenses publiques globales dans les États fédéraux, contre seulement 1,2 % et 18,1 % respectivement dans les pays unitaires.

Les processus de décentralisation se sont également traduits par des organisations territoriales et des structures de gouvernance différentes. Selon une analyse du SNG-WOFI, sur 122 pays étudiés, 30 % ne présentaient qu'un seul niveau de collectivité territoriale (municipal), 48 % en avaient deux (municipal et régional) et 22 % disposaient d'un niveau intermédiaire entre les niveaux municipal et régional. Dans les États fédéraux, les gouvernements des États fédérés (également appelés « provinces », « Länder », « régions », etc.) ont généralement de vastes responsabilités, et les compétences des collectivités locales sont définies par les constitutions et les lois de chaque État. Dans les pays unitaires, ce sont généralement les lois nationales qui définissent l'attribution des responsabilités, en se référant parfois au principe de subsidiarité. La figure 3.2 résume l'éventail et la portée des responsabilités des différents niveaux de gouvernement infranational.

Tableau 3.1

Pourcentage moyen des dépenses, des recettes et des investissements publics des CT en 2022, pour chaque région du monde

Région	% moyen des dépenses publiques des CT	% moyen des recettes des CT	% moyen des investissements publics des CT
Afrique	15%	17%	15.5%
Asie-Pacifique	33%	34.6%	37%
Europe et Amérique du Nord	25.7%	26.4%	39.3%
Eurasie	27.4%	30.6%	41.9%
Amérique latine	19.3%	22.7%	39.5%
Moyen-Orient et Asie de l'Ouest	9.6%	8.6%	18.2%
Monde	24.1%	25.7%	36.6%

Source : SNG-WOFI, "SNG-WOFI Database"³².

³² SNG-WOFI, « SNG-WOFI Database », 2022, <https://bit.ly/3vBMk0y>.

Toutefois, **au-delà de ces distinctions nettes entre les différents niveaux de gouvernement, la réalité des organisations territoriales et des systèmes de gouvernance est souvent beaucoup plus complexe.**

Dans les États fédéraux, par exemple, bien que les niveaux intermédiaires de gouvernement tendent à être majoritaires, il existe des variations dans les relations entre les États fédérés/provinces et les collectivités

locales, allant du lien de subordination à une reconnaissance constitutionnelle équivalente. Dans certains pays, les administrations déconcentrées représentant le gouvernement national coexistent avec des structures autonomes élues (c'est le cas notamment en Turquie, au Kazakhstan et au Kirghizistan, et pour les autorités régionales du Chili depuis 2021). Dans certains pays, il existe des « zones spéciales », également appelées

Figure 3.2

Schéma général de répartition des responsabilités entre les niveaux de gouvernement infranational

<p>NIVEAU MUNICIPAL</p> <p>(municipalités, districts, paroisses, etc.)</p> <p>UN LARGE ÉVENTAIL DE RESPONSABILITÉS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Clause générale de compétence • Parfois, compétences supplémentaires dévolues par la loi <p>SERVICES COMMUNAUTAIRES :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Éducation (écoles maternelles et primaires) • Gestion et aménagement urbains • Réseaux locaux de services publics (eau, assainissement, déchets, hygiène, etc.) • Routes et transports publics urbains locaux • Services sociaux (aides aux familles et aux enfants, aux personnes âgées, aux personnes handicapées, aux personnes défavorisées, prestations sociales, etc.) • Soins de santé de base et préventifs • Ordre et sécurité publics (police municipale, pompiers) • Développement économique local, tourisme, salons • Environnement (espaces verts) • Logement social • Services administratifs 	<p>NIVEAU INTERMÉDIAIRE</p> <p>(départements, comtés, provinces, etc., dans les États non fédéraux)</p> <p>RESPONSABILITÉS PLUS LIMITÉES ET SPÉCIALISÉES, AYANT UNE PORTÉE SUPRAMUNICIPALE</p> <p>IMPORTANT RÔLE DE SOUTIEN À L'ÉGARD DES PETITES MUNICIPALITÉS</p> <p>PEUT ASSUMER DES RESPONSABILITÉS DÉLÉGUÉES PAR LA RÉGION OU LE GOUVERNEMENT NATIONAL</p> <p>RESPONSABILITÉS DÉTERMINÉES PAR LE NIVEAU FONCTIONNEL ET LA RÉGION GÉOGRAPHIQUE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enseignement secondaire ou spécialisé • Aides sociales et à la jeunesse au niveau supramunicipal • Hôpitaux secondaires • Collecte et traitement des déchets • Routes secondaires et transports publics • Environnement 	<p>NIVEAU RÉGIONAL</p> <p>(États fédérés, régions, provinces, comtés, etc.)</p> <p>RESPONSABILITÉS HÉTÉROGÈNES ET PLUS OU MOINS ÉTENDUES SELON LE PAYS (AVEC EN PARTICULIER UNE DIFFÉRENCE ENTRE ÉTATS FÉDÉRAUX ET UNITAIRES)</p> <p>SERVICES RÉGIONAUX :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enseignement secondaire et supérieur et formation professionnelle • Aménagement du territoire • Innovation et développement économique au niveau régional • Santé (centres de soins et hôpitaux secondaires) • Affaires sociales (services d'emploi, formation, inclusion, soutien à des groupes spécifiques, etc.) • Routes et transports publics régionaux • Culture, patrimoine et tourisme • Protection de l'environnement • Logement social • Ordre et sécurité publics (services de police régionaux, protection civile) • Supervision des collectivités locales (dans les États fédéraux)
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Source : OCDE et CGLU (2019), « 2019 Report of the World Observatory on Subnational Government Finance and Investment – Key findings »³³.

³³ OCDE et CGLU, « 2019 Report of the World Observatory on Subnational Government Finance and Investment – Key findings ».

« territoires non administrés » ou « secteurs non constitués en municipalités », qui sont habitées par des populations des Premières Nations et qui ont un statut spécial. Dans d'autres pays, la décentralisation ne couvre pas l'ensemble du territoire national. En outre, certains types de circonscriptions territoriales, comme les régions où se trouvent les capitales, les métropoles et les grandes villes, peuvent se voir accorder plus de pouvoirs que les autres CT. Toutefois, dans certains cas, malgré leurs capacités de gestion et leurs ressources, elles restent soumises aux décisions des gouvernements nationaux ou des régions et ne peuvent pas prendre de décisions indépendantes.

Selon les pays, certains niveaux de gouvernement peuvent être relativement indépendants, en termes de responsabilités fonctionnelles décentralisées, tandis que d'autres restent soumis à une relation souvent plus hiérarchique. Dans de nombreux pays, les décisions clés doivent faire l'objet d'une approbation préliminaire de la part des niveaux supérieurs de gouvernement, en particulier en ce qui concerne les questions de planification, de budget, de gestion du personnel. **Même dans les pays relativement décentralisés, toutes les fonctions ne peuvent pas être décentralisées, et les collectivités territoriales doivent travailler avec les autres niveaux de gouvernement pour coordonner certaines fonctions déconcentrées.** Certaines fonctions, telles que les transports, les districts scolaires et les services de gestion des eaux, peuvent également être gérées par des entités spécifiques ou paraétatiques. Ces fonctions sont liées, ou non, à des collectivités territoriales dont les représentants sont régulièrement élus, et sont même parfois sous-traitées à des entreprises privées ou à des groupes de communautés. L'exécution des fonctions publiques doit donc être comprise au regard du cadre institutionnel de chaque pays et des relations qui existent, non seulement entre les différents niveaux de gouvernement, mais également avec certaines entités spécifiques et parfois même avec des acteurs non gouvernementaux.

2.3 Réformes de la gouvernance locale

Les structures de gouvernance locale ne sont pas statiques et font souvent l'objet de réformes et de

restructurations suite à des transformations territoriales et politiques. Ce type d'actions peut impliquer la création de collectivités locales et de divisions territoriales ou la fusion de collectivités existantes. La création de nouvelles collectivités locales est très fréquente, souvent dans l'objectif de rapprocher les administrations locales de leurs citoyens. Il arrive également que certains pays favorisent l'émergence de nouvelles administrations régionales, la fusion de municipalités ou la mise en place de nouveaux mécanismes de collaboration horizontale. Ces mesures visent souvent à promouvoir une plus grande coopération intermunicipale, afin d'améliorer la fourniture des services publics, de rationaliser la gestion des territoires ou de réduire la pression financière. Bon nombre de ces réformes constituent des réponses aux crises, aux tendances en matière d'urbanisation et aux processus de développement territorial déséquilibrés mis en évidence dans le chapitre 2. Ces réformes ont un impact sur les inégalités territoriales et les différences entre les zones métropolitaines, les régions et les corridors urbains, les villes intermédiaires, les villes périphériques et les villes dont la population diminue. Elles affectent également les territoires ruraux de différentes régions qui peuvent souffrir des effets de certaines problématiques, comme la désertification.

Les changements de gouvernance dans les grandes villes illustrent clairement ces défis. La gouvernance des grandes villes est souvent fragmentée par le partage du pouvoir, qui peut impliquer différents niveaux de gouvernement, ainsi que des organismes publics ou privés. Ces entités peuvent également avoir des niveaux variables de légitimité et de transparence, et sont souvent en concurrence pour obtenir des ressources. Face à cette complexité croissante, le nombre d'organes de gouvernance dans les métropoles a augmenté. En effet, les deux tiers des pays de l'OCDE disposent d'entités de gouvernance métropolitaine. Au cours de la dernière décennie, des réformes ont également été mises en place dans les métropoles d'Asie-Pacifique, d'Amérique latine et d'Afrique, notamment en Chine, en Colombie, en Équateur, au Brésil et en Afrique du Sud. Des réformes similaires sont également en cours en Géorgie, au Togo, au Zimbabwe et au Maroc.

Il est souvent difficile d'établir de nouveaux modes de gouvernance, et cela nécessite l'engagement des personnes impliquées et affectées par le processus dans chaque contexte. Par exemple, les agencements de gouvernance impliquant des CT voisines semblent mieux fonctionner lorsqu'ils sont volontaires (c'est-à-dire lorsque les circonscriptions concernées veulent travailler ensemble). De même, ces arrangements semblent plus efficaces lorsqu'ils sont encouragés et incités par l'action du gouvernement national, et non pas imposés. Pour pouvoir remédier aux inefficacités

et aux inégalités via la collaboration horizontale et la gouvernance métropolitaine, les collectivités doivent prendre les mesures adéquates. Au niveau central, cela implique de concevoir des systèmes de gouvernance fonctionnant de manière équitable et responsable, et de fournir des incitations, financières ou autres, pour encourager les acteurs territoriaux à travailler ensemble.

À cet égard, il existe dans presque toutes les régions un décalage critique entre l'augmentation des responsabilités transférées et les recettes des CT. Les budgets annuels des villes peuvent aller de plus de 10 000 USD par habitant dans les pays développés à moins de 10 USD dans les pays les moins développés. Bien que les villes soient reconnues comme les principaux moteurs de la croissance économique, et concentrent de plus en plus la majeure partie de la richesse nationale produite, de nombreuses CT n'ont pas les pouvoirs fiscaux ni la capacité de capter les ressources générées sur leurs territoires pour financer leur développement durable.

En d'autres termes, bien que de nombreux systèmes soient juridiquement bien définis et fondés sur des principes normatifs vertueux, leurs modes d'opération ne sont pas toujours cohérents avec ces normes juridiques.

Les réformes exigent des systèmes de financement favorisant une approche progressive du changement. Elles doivent pour cela être soutenues par des systèmes

fiscaux locaux équitables et dynamiques, et par des transferts réguliers et transparents – via des allocations et subventions de l'État – pour permettre aux CT d'assumer pleinement leurs responsabilités. L'accès à l'emprunt responsable doit aussi être facilité pour soutenir l'investissement des CT dans le développement local. De même, l'amélioration de la redistribution des ressources à travers des systèmes de péréquation visant à réduire les inégalités territoriales nécessite des programmes à grande échelle pour limiter les tensions entre responsabilités nationales et autonomie locale.

La mise en œuvre des réformes liées à la gouvernance reste un défi. Ces dernières années, une attention grandissante a été portée à l'amélioration de la mise en œuvre et du séquençage de la décentralisation. Souvent, les réformes sont mises en œuvre trop rapidement ou trop lentement, ou encore de manière trop fragmentée, et peinent à s'adapter aux contraintes politiques et institutionnelles. Une approche négociée et réfléchie de la mise en œuvre des réformes est cruciale, d'autant plus que, lorsque les réformes initiales de la gouvernance sont efficaces, des mesures plus avancées peuvent également être prises.

Le tableau 3.2 résume les principaux concepts, éléments et réflexions sur le « paysage de la décentralisation et de la gouvernance multiniveau ».



Source : Owen Cannon, Unsplash.
Shanghai, Chine.

Tableau 3.2

Le paysage de la décentralisation et de la gouvernance multinationale

CARACTÉRISTIQUES	ÉLÉMENTS	COMMENTAIRES
Structure de l'État	<p>Fédérale : le gouvernement central partage la souveraineté avec un échelon intermédiaire</p> <p>Unitaire : l'autorité repose entièrement sur le gouvernement central</p>	L'aspect le plus important est que, dans les systèmes fédéraux, les États fédérés/régions/provinces ont tendance à exercer un contrôle strict sur les niveaux inférieurs de gouvernement.
Structure de l'administration territoriale	<p>Intermédiaire : États, régions, provinces</p> <p>Locale : villes, communes, comtés, districts et autres subdivisions</p> <p>Spéciale : entités ayant diverses fonctions d'administration publique spécifiques</p>	Ces structures varient en taille relative et en autonomie. Dans de nombreux pays, les niveaux intermédiaires sont très puissants, tandis que dans d'autres, les niveaux inférieurs ont plus de fonctions. Cela dépend du type de collectivités. Par exemple, les villes, en particulier les capitales ou les grandes villes, peuvent avoir plus d'autorité.
Différents modes d'administration	<p>Déconcentration : reddition de comptes principalement ascendante</p> <p>Délégation : l'entité déléguée rend des comptes à l'entité délégante</p> <p>Décentralisation : renforcement de la reddition de comptes envers les collectivités territoriales élues</p>	Les situations réelles résultent souvent d'un mélange des trois formes. De multiples variations existent, notamment entre les niveaux de gouvernement et les fonctions gouvernementales.
Dimensions de la décentralisation	<p>Administrative : fonctions de gestion, y compris des ressources financières et humaines</p> <p>Fiscale : dépenses et recettes (y compris les emprunts)</p> <p>Politique : mécanismes de reddition de comptes électoraux et non électoraux</p>	Certaines dimensions sont étroitement liées à des formes spécifiques (élections dans les systèmes décentralisés, par exemple), mais la force et le mélange de ces dimensions peuvent varier considérablement entre systèmes décentralisés.
Relations verticales entre différents niveaux de gouvernement	<p>Indépendantes : les gouvernements individuels sont autonomes sur des fonctions spécifiques</p> <p>Hiérarchiques : les niveaux de gouvernement inférieurs doivent obtenir l'approbation des niveaux supérieurs</p> <p>Collaboratives : mécanismes de partage des fonctions et des prises de décisions</p>	Les degrés d'indépendance et de hiérarchie peuvent varier considérablement entre les systèmes et différer selon les fonctions. De nombreux types d'accords de collaboration entre les différents niveaux de gouvernement sont utilisés.
Relations horizontales entre collectivités territoriales	<p>Obligatoires : entités de collaboration regroupant les CT voisines, avec participation obligatoire</p> <p>Volontaires : la participation est décidée par les CT éligibles, qui choisissent de travailler ensemble</p>	Les mécanismes de collaboration , comme par exemple les autorités métropolitaines de développement, peuvent être mandatés et soutenus (via des mécanismes d'incitation) par les autorités centrales ou peuvent être facultatifs et financés par les membres via des contributions volontaires.
Partenariats/acteurs non gouvernementaux	<p>Quasi gouvernementaux : entités gouvernementales avec participation élargie</p> <p>Privés : des acteurs privés exécutent des fonctions publiques mineures ou majeures</p> <p>Autres non gouvernementaux : partenariats avec des acteurs des communautés/de la société civile</p>	Arrangements servant diverses fins, avec des relations contractuelles et de reddition de comptes variées : partenariats entre administrations publiques au même niveau de gouvernement, ou situées à différents niveaux de gouvernement, pouvant impliquer plusieurs acteurs non gouvernementaux.

Source : développé par Paul Smoke et Jamie Boex pour GOLD VI.

3 Les trajectoires, une réponse aux défis de la gouvernance

Malgré la diversité des réalités de gouvernance, la plupart des collectivités territoriales souhaitant œuvrer pour l'égalité urbaine et territoriale sont confrontées à des défis communs. Des phénomènes mondiaux, comme l'urgence climatique, la pandémie de COVID-19, l'accroissement de la précarité liée au logement, la crise du soin (*care*) ou la précarisation des conditions de travail ont aggravé les inégalités existantes et en ont créé de nouvelles. Cela a généré de nouveaux défis, qui sont vécus de diverses façons à l'échelle locale. Même si la dynamique nationale – politique, juridique, administrative et financière – est centrale dans la lutte contre les inégalités, l'action locale est cruciale pour articuler des réponses significatives et efficaces permettant aux CT de progresser vers l'égalité urbaine et territoriale.

Pour répondre à la complexité des défis actuels, les CT doivent repenser leur conception de la gouvernance de manière relationnelle³⁴. **Pour lutter contre les inégalités urbaines et territoriales tout en reconnaissant leur complexité, GOLD VI plaide pour une décentralisation effective, dans le cadre d'une approche en réseau de la gouvernance, et avec un certain nombre de conditions :**

- 1. La répartition effective, guidée par le principe de subsidiarité, des compétences et des responsabilités au sein des collectivités et entre les collectivités, la société civile et le secteur privé.** L'application du principe de subsidiarité implique la construction de partenariats équitables entre les divers acteurs de la gouvernance, reconnaissant leurs différentes capacités et responsabilités. Elle exige également d'utiliser des instruments juridiques (contractuels et réglementaires) et financiers clairs, des ressources et des capacités humaines et techniques adéquates, et de coordonner des systèmes de soutien à différentes échelles, prenant en compte la nature non statique de la gouvernance locale.
- 2. Des procédures et des pratiques garantissant et renforçant la participation démocratique, la transparence et la reddition de comptes de manière durable.** Cela implique l'inclusion de voix diverses, qui ont souvent longtemps été non reconnues, dans les processus politiques locaux. Cela suppose également que les CT jouissent d'un degré suffisant d'autonomie et puissent travailler dans un cadre politique national engagé dans la lutte contre les inégalités entre et au sein des villes et régions.
- 3. Des politiques visant à construire des systèmes de prise de décision, de mise en œuvre et de gestion**

³⁴ Mark Swilling, *The Age of Sustainability. Just Transitions in a Complex World* (Londres: Routledge, 2020).

équilibrés et collaboratifs dans les espaces urbains, ainsi qu'entre les territoires urbains et ruraux, avec les mécanismes nécessaires pour apporter des réponses spécifiques, à différents niveaux et via de multiples acteurs³⁵.

La mise en place de ces conditions constitue le principal défi qui, jusqu'ici, a empêché d'exploiter pleinement le potentiel transformatif de la gouvernance locale et régionale pour soutenir la quête de l'égalité. En pratique, pour que ces conditions puissent exister, la coordination multiniveau doit permettre d'organiser les systèmes de prise de décisions, tant verticalement qu'horizontalement, conformément au principe de subsidiarité. De cette manière, il sera possible de respecter l'autonomie locale et de mobiliser de façon adéquate des réponses substantielles, durables, coordonnées et concrètes aux défis de la gouvernance. Pour ce faire, des mécanismes politiques et de planification adéquats et adaptés aux réalités, aux besoins et aux aspirations locaux sont nécessaires.

Toutefois, ces processus de gouvernance peuvent échouer – en particulier en raison d'un antagonisme manifeste entre différents groupes d'intérêts ou à cause de déséquilibres structurels entre des groupes puissants qui sapent l'orientation des politiques publiques. Dans ces cas-là, il peut être nécessaire d'introduire un certain degré de « gouvernance de la gouvernance » ou des stratégies de métagouvernance³⁶. La *collibration* (il n'existe pas de traduction de ce terme en français) constitue l'une des stratégies clés de métagouvernance. Ce terme réfère à « une intervention du gouvernement pour utiliser l'énergie sociale créée par la tension entre deux ou plusieurs groupes sociaux dont l'action est habituellement bloquée par leur opposition mutuelle, afin d'atteindre un objectif politique en modifiant les conditions d'engagement de ces groupes »³⁷. Comme expliqué dans le chapitre 7³⁸, la notion de *collibration* est une contribution utile aux approches de la gouvernance, pour relever des défis complexes comme la crise environnementale actuelle. Cette pratique vise à coordonner les différents modes de gouvernance et stratégies afin d'éviter les échecs de gouvernance.

Elle va à l'encontre des conceptions néolibérales de la gouvernance qui ont émergé dans les années 1970-80 et qui ont favorisé l'affaiblissement des mécanismes étatiques en privilégiant les intérêts des entreprises. La *collibration* consiste à faciliter le dialogue et les partenariats et à créer un ensemble de métarègles pour implémenter un mode de gouvernance³⁹ allant au-delà du minimalisme néolibéral, tout en contestant la bureaucratie traditionnelle, verticale et descendante. Dans le cadre du principe de l'égalité urbaine et territoriale, une gouvernance urbaine inspirée de la *collibration* pourrait donner lieu à de nouvelles capacités et faciliter les politiques et la planification axées sur la mise en œuvre. Il s'agit notamment de mobiliser des partenariats pour susciter, catalyser et soutenir des changements réels et progressifs au fil du temps.

En ce sens, la *collibration* permet « la création, le maintien et la disruption » des institutions mises en évidence par les récentes publications sur le « travail institutionnel »⁴⁰. Des approches visant à impulser le changement via des processus stratégiques allant au-delà de politiques sectorielles spécifiques ont également été adoptées dans le cadre d'initiatives internationales clés sur l'égalité. Par exemple, le *World Resources Report: Towards a More Equal City* récemment publié se concentre sur « sept transformations pour des villes plus équitables et durables ». Chacune des transformations proposées implique d'apporter divers changements aux politiques, procédures, modes de financement et de gestion, afin de créer « une nouvelle dynamique pour un changement durable et intersectoriel à l'échelle de la ville »⁴¹.

Le rapport GOLD VI prend en compte ces tendances en matière de conception de la gouvernance ainsi que les pratiques mettant l'accent sur une approche plus stratégique de l'action collective, et propose différentes trajectoires que les CT, en collaboration avec d'autres acteurs, peuvent suivre pour promouvoir l'égalité. Ensemble, ces instruments peuvent aider à mettre en place des actions porteuses de transformation et à mieux gérer les complexités de la gouvernance. Ces trajectoires visent également à souligner la nécessité

35 Ces défis s'appuient principalement sur les travaux présentés par Paul Smoke et Jamie Boex pour l'élaboration de ce chapitre.

36 Jessop fait la distinction entre la gouvernance de premier ordre (selon ses termes, celle qui favorise les échanges, le dialogue et la solidarité), la gouvernance de second ordre (dans laquelle les conditions sous-jacentes de fonctionnement changent lorsque ces modes échouent) et la gouvernance de troisième ordre, ou « méta-gouvernance ». Bob Jessop, *The state: past, present, and future* (Cambridge: Polity Press, 2015), 169.

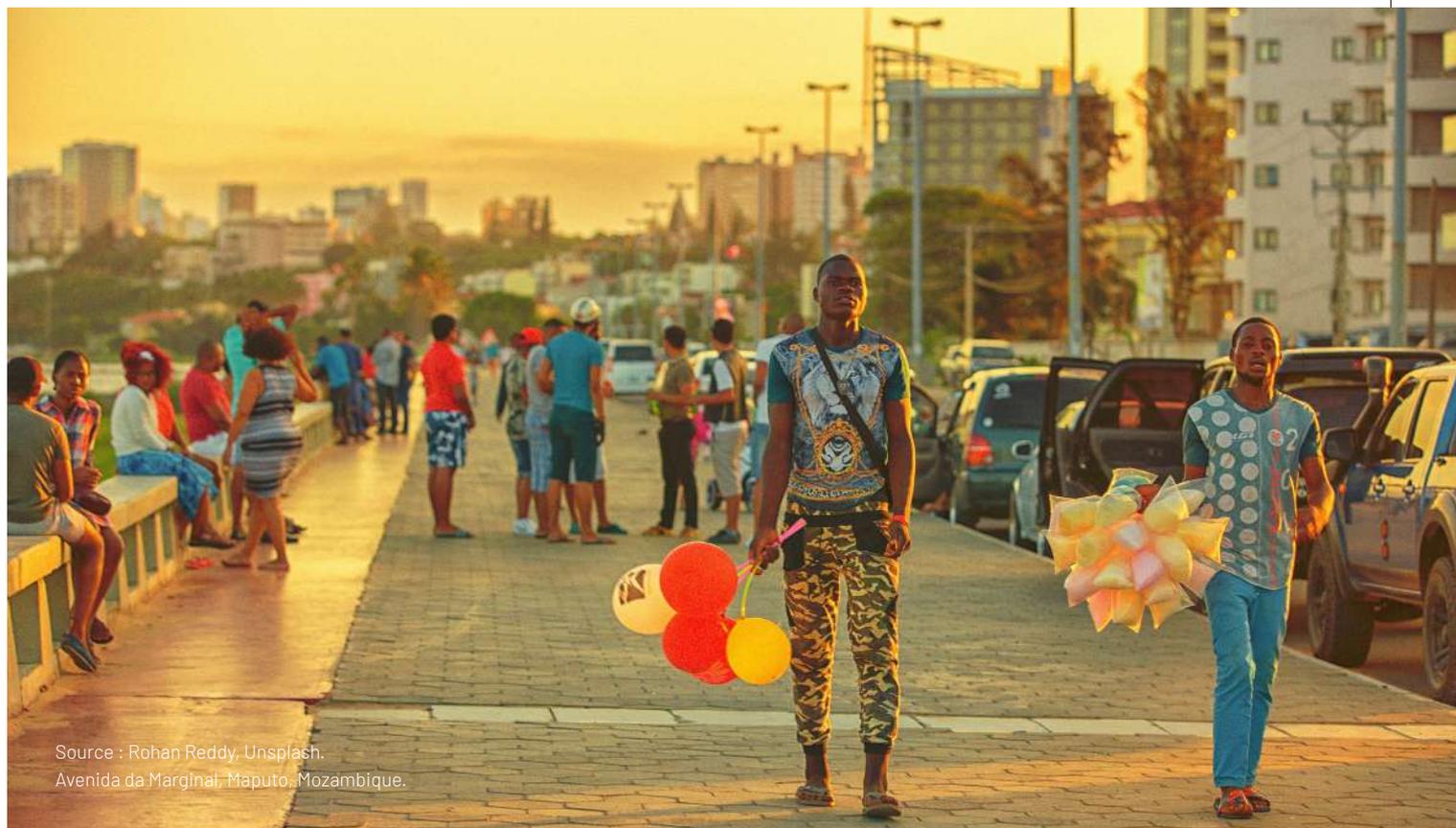
37 Andrew Dunsire, « Manipulating social tensions: Collibration as an alternative mode of government intervention », *MPIFG Discussion Paper* 93, no 7 (1993).

38 Cette discussion s'appuie principalement sur les travaux élaborés par les coordinateurs du chapitre 7 du présent rapport et, en particulier, sur les travaux de Mark Swilling.

39 Ces stratégies reflètent ce que Dunsire qualifie respectivement de « formalisation », de « polarisation » et de « canalisation ». Dunsire, « Manipulating social tensions: Collibration as an alternative mode of government intervention ».

40 Thomas Lawrence et Roy Suddaby, « Institutions and Institutional Work », in *Handbook of Organization Studies*, éd. par Stewart R. Clegg et al. (Londres: Sage Publications, 2006), 215-54, <https://bit.ly/3LqWWbh>.

41 Anjali Mahendra et al., « Seven Transformations for More Equitable and Sustainable Cities » (Washington, DC, 2021), <https://bit.ly/36zLr2F>. Les sept transformations mises en évidence par ce présent rapport concernent la conception et la prestation des infrastructures ; les modèles de prestation des services ; les pratiques de collecte de données ; l'emploi urbain informel ; le financement et les subventions ; la gestion du foncier ; et la gouvernance et les institutions.



Source : Rohan Reddy, Unsplash.
Avenida da Marginal, Maputo, Mozambique.

d'une approche repensée de la planification, afin de servir de levier pour réduire les inégalités sociospatiales. Toutefois, le rôle joué en ce sens par les systèmes de planification varie considérablement d'un pays à l'autre. Bien qu'essentielles pour garantir l'équilibre du développement urbain dans de nombreuses villes, les approches de planification trop rigides, purement technocratiques et fragmentées, ne permettent pas de s'attaquer pleinement aux nombreux défis posés par des inégalités essentiellement dynamiques. En outre, dans plusieurs pays du Sud global, les systèmes de planification sont hérités d'une époque coloniale révolue, et n'ont pas été adaptés comme il se doit pour répondre aux situations locales. En conséquence, ils échouent souvent à répondre aux besoins locaux et ne permettent pas de s'adapter à la nature changeante des inégalités, en particulier concernant la planification et ses conséquences, y compris fortuites, dans la reproduction des inégalités urbaines. L'utilisation des trajectoires comme une notion ouverte et prospective de gouvernance favorise une approche de la planification qui remet en question les hypothèses et les instruments hérités d'autres périodes et contextes, et met l'accent sur l'importance de partenariats ancrés dans les réalités locales présentes, et combinés à une action stratégique et réactive.

Ces trajectoires constituent des voies de transformation, c'est-à-dire des « orientations alternatives

d'intervention et de changement »⁴². Les trajectoires sont composées de divers systèmes et structures institutionnelles interconnectés. Elles sont guidées par des processus sociaux, politiques, économiques, écologiques et technologiques dynamiques qui peuvent prendre des formes différentes selon le lieu et le moment. Ces systèmes interconnectés sont enracinés dans des relations de pouvoir fondées sur la classe sociale, le genre, l'âge, l'origine ethnique, la religion, la sexualité et les capacités, et qui (re)produisent les processus systémiques qui sous-tendent les inégalités. Construire des trajectoires vers un avenir plus équitable implique donc un engagement stratégique, à la fois pour traiter les questions matérielles (financement, logements, services, etc.) et pour refonder les pratiques discursives (en repensant les récits et les représentations, par exemple) à différentes échelles⁴³. L'utilisation de la notion de trajectoires consiste donc à repenser les questions relatives à la gouvernance de manière à ouvrir des voies alternatives.

La notion de trajectoires est déjà présente dans de nombreux débats relatifs à l'adaptation environnementale et aux seuils critiques concernant l'urgence

42 Melissa Leach, Lyla Mehta, et Preetha Prabhakaran, « Gender Equality and Sustainable Development: A Pathways Approach », UN Women Discussion Papers, 2016, <https://bit.ly/36VB1Kq>.

43 Caren Levy, Christopher Yap, et Y. Padan, « Glossary of terms », Development Workshop, Part II: COVID-19 and Post-Pandemic responses: laying the foundations for pathways to urban equality, 2020.

climatique. Cette approche en termes de « trajectoires » a émergé face au constat de plus en plus évident que les réponses linéaires et managériales aux défis sociétaux actuels, complexes et dynamiques, n'étaient pas en mesure d'apporter un changement significatif. Bien qu'il existe différentes approches des trajectoires, elles ont en commun certains éléments clés qui sont particulièrement pertinents pour apporter les réponses politiques et de planification nécessaires pour lutter contre les inégalités urbaines et territoriales :

- **L'aspect systémique** : Une perspective axée sur les trajectoires aborde la question des inégalités comme étant le produit de dynamiques multiples et complexes générées par des systèmes interconnectés, comme opérant à différentes échelles et étant ancrées dans des relations de pouvoir. Une approche en termes de trajectoires a pour objectif d'amener un changement systémique afin de s'attaquer aux causes profondes des inégalités, plutôt que de traiter uniquement leurs symptômes.
- **L'aspect réflexif** : Développer une approche en termes de trajectoires est directement lié à la définition de l'égalité. Il existe de multiples façons de définir l'égalité, et celles-ci déterminent le type de réponses à apporter. Une approche en termes de trajectoires implique de mettre en lumière les cadres existants en facilitant la réflexion collective sur leurs implications et, le cas échéant, en repensant les notions contextuelles d'égalité afin de développer des trajectoires vers l'égalité plus transformatives. En ce sens, les trajectoires ne sont pas linéaires et peuvent inclure des boucles de retour fréquentes.
- **L'aspect prospectif** : Tout en reconnaissant les processus, les expériences et les compréhensions historiques de l'égalité, une approche en termes de trajectoires vise à construire des alliances pour traiter les défis à venir. Imaginer différents scénarios et débattre sur les réalités futures potentielles permet de négocier et d'agir pour penser la politique du changement.
- **Le focus sur l'action** : Le caractère systémique de la perspective des trajectoires va de pair avec la prise de conscience que le changement ne pourra s'opérer que grâce à un séquençage des actions de gouvernance, ancré dans des espaces et contextes concrets. Une approche en termes de trajectoires met donc en évidence les capacités des individus, des collectifs et des institutions à agir, ainsi que les conditions favorables au changement.
- **La gouvernance des possibles** : Penser en termes de trajectoires implique de tenir compte du fait que

la gouvernance peut parfois conduire à « verrouiller » certaines voies qui pourraient compromettre et restreindre les possibilités de changement. Une approche en termes de trajectoires consiste donc à identifier différentes manières de progresser vers l'égalité et à s'attaquer aux obstacles, tout en ouvrant un éventail de possibilités pour apporter des changements, notamment en créant de nouveaux équilibres via des processus de *collibration*.

- **Le changement institutionnel** : Penser en termes de trajectoires concentre l'attention sur la manière dont une séquence d'actions peut modifier les « façons de faire ». Toutefois, il est difficile d'apporter de tels changements aux routines et aux pratiques actuelles, car ils impactent la culture existante, le statu quo et une myriade d'intérêts souvent fermement ancrés dans les institutions. Le caractère prospectif des trajectoires devrait encourager le travail de reconfiguration des normes, des politiques et des procédures, et remettre en question les asymétries de pouvoir.

La notion de trajectoires permet de définir des critères pour la prise de décision dans des séquences d'action tournées vers l'avenir, de gérer les incertitudes et les risques, et d'envisager des trajectoires vers l'égalité, tout en prenant en compte les questions de pouvoir et d'échelle. Il est important d'ajouter que, dans la pratique, ces trajectoires doivent être utilisées prudemment pour faire face aux complexités et aux contraintes de chaque pays, qui déterminent en fin de compte les limites et les possibilités de la mise en œuvre de réformes. Les trajectoires sont, par nature, transversales et multiscalaires, ce qui est essentiel pour relever les défis de la lutte contre les inégalités. Elles offrent ainsi aux CT un outil pour mieux intégrer les politiques sectorielles, ce qui permet de prendre en compte les multiples dimensions des inégalités vécues au quotidien par les personnes, individuellement ou dans le cadre de collectifs plus larges. GOLD VI cherche à comprendre la manière dont les CT agissent pour progresser vers une plus grande égalité. **Le rapport regroupe ces initiatives à travers six trajectoires qui, même si elles sont interconnectées et multisectorielles, reflètent des voies de progression et des moyens d'action différents.**

Pour présenter ces différentes voies de progression, les trajectoires sont comprises comme des parties intégrantes des systèmes de gouvernance des CT. Elles permettent en outre d'adopter une approche réflexive, pour aider à négocier et recadrer ces systèmes. Afin de faire avancer la construction de ces trajectoires vers l'égalité, la suite de ce chapitre étudie la façon dont la gouvernance peut être repensée dans le contexte d'engagements fondés sur les droits.

4 Repenser la gouvernance urbaine et territoriale pour promouvoir l'égalité et garantir les droits

Les trajectoires sont toujours conditionnées par la façon dont le changement est pensé. **En d'autres termes, la construction de trajectoires de changement particulières dépend de la façon dont le changement lui-même est défini. Il est donc important de comprendre pourquoi les moyens actuels permettant de définir ce qu'est une « bonne » gouvernance n'ont pas permis de générer des réponses substantielles, durables, coordonnées et concrètes face aux inégalités croissantes dans les villes et les territoires.** Cela est particulièrement pertinent du fait qu'il existe aujourd'hui un agenda mondial commun appelant à la promotion de l'égalité, défini par différents cadres tels que les ODD et le Nouveau Programme pour les Villes (*New Urban Agenda*).

Les notions de « bonne gouvernance » sont généralement dominées par un aspect purement procédural, motivé par un principe d'efficacité, et sont associées

à divers éléments tels que la privatisation et l'évolution des responsabilités en matière de fourniture des services publics, et à des principes de transparence, de reddition de comptes, de participation et de réactivité. **Aussi importants que puissent être ces principes, se concentrer uniquement sur les procédures s'est avéré insuffisant pour résoudre les complexités et les asymétries de pouvoir enracinées dans des systèmes de gouvernance divers et stratifiés.** Ces réformes n'ont pas permis de parvenir à une plus grande égalité. À ce jour, les progrès ont été limités par des structures de gouvernance créant toute une série d'obstacles, liés aux différents agendas, souvent contradictoires, des acteurs agissant au sein des villes. D'autres défis ont été relevés, notamment le manque d'équilibre entre les différents niveaux de gouvernement, la nécessité d'une coordination des aspects financiers, administratifs et politiques de la décentralisation et les différents défis abordés dans la section précédente.

Avancer le long de trajectoires vers l'égalité urbaine et territoriale exige de mettre au premier plan l'élaboration des procédures, mais aussi de redéfinir des idéaux et des objectifs explicites de gouvernance. En reconnaissant que changer les idéaux qui sous-tendent la gouvernance remet en question les procédures elles-mêmes, il devient possible de construire de nouvelles trajectoires via les débats collectifs et les actions porteuses de transformation qui en résultent.

Ancrer la gouvernance urbaine et territoriale dans des approches fondées sur les droits humains permet de promouvoir ces idéaux d'égalité. Si le changement d'idéaux est effectif, il est probable que les relations entre les acteurs et procédures impliqués dans la gouvernance soient réexaminées et modifiées. Cela est valable notamment en ce qui concerne la promotion de l'égalité urbaine, car une approche fondée sur les droits s'attaquerait spécifiquement aux obstacles structurels à l'égalité et à l'inclusion des habitants et d'autres collectifs.

Le lien entre la gouvernance et les droits humains est explicitement reconnu par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme⁴⁴, et clairement mis en avant dans sa définition de la « bonne gouvernance » :

Les normes et principes relatifs aux droits humains posent un ensemble de valeurs qui visent à guider l'action des gouvernements et des autres acteurs politiques et sociaux. Ils posent également un ensemble de normes de performance au regard desquelles la responsabilité de ces acteurs peut être mise en cause. Ces principes inspirent en outre la nature des efforts faits en matière de bonne gouvernance : ils peuvent être à la base de l'élaboration

*de cadres législatifs, de politiques, de programmes, de dotations budgétaires et d'autres mesures*⁴⁵.

En ce qui concerne les CT, les divers travaux menés par la société civile au niveau multilatéral et international, ainsi que de nombreuses initiatives entreprises par les collectivités locales, ont souligné qu'il est essentiel d'adopter un cadre garantissant les droits humains pour que les nouvelles opportunités présentées localement soient inclusives et accessibles à tous (voir encadré 3.4). Cette approche stratégique des cadres qui garantissent les droits humains accompagne la reconnaissance du rôle des CT dans l'intégration d'une nouvelle génération de droits citoyens fondamentaux, élargis par les communautés locales et leurs pratiques. Ces initiatives ont entraîné la production par des organes des Nations Unies chargés des droits humains de plusieurs rapports thématiques éclairant le rôle des CT dans la promotion et la protection des droits humains⁴⁶. Ces rapports et déclarations résument les diverses initiatives existantes et traitent spécifiquement des bénéfices de l'action des collectivités locales dans la promotion de la mise en œuvre des droits humains. En outre, les CT elles-mêmes ont produit des cadres importants pour comprendre et faire progresser la mise en œuvre des droits humains au niveau local. Les cadres collectifs pertinents à cet égard comprennent : la *Charte-Agenda mondiale des droits de l'Homme dans la Cité*, la *Charte Européenne des Droits de l'Homme dans la Ville*, et la *Déclaration de Gwangju sur les villes des droits humains*. Les déclarations locales comprennent la *Charte de la Ville de Mexico pour le Droit à la Ville*, la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* et le *Guide méthodologique de Barcelone sur les villes des droits humains*.



Source : Perry Grone, Unsplash. Guatemala.

44 Assemblée générale des Nations unies, « Resolution adopted by the Human Rights Council on 22 March 2018. The role of good governance in the promotion and protection of human rights » (2018), <https://bit.ly/3IUASEa>.

45 HCDH, « About good governance », 2022, <https://bit.ly/3tU9G10>.

46 HCDH, « Cities, local and regional governments and human rights », 2022, <https://bit.ly/3xF9Kaj>.

GOLD VI fournit trois raisons pour lesquelles les cadres fondés sur les droits constituent une force motrice significative et efficace pour améliorer la gouvernance et promouvoir une plus grande égalité urbaine et territoriale :

La première concerne la possibilité de synchroniser les mécanismes de reddition de comptes entre politiques, planification et programmes locaux et régionaux, et obligations et engagements en matière de droits humains. La définition de la gouvernance pour l'égalité dans la perspective des droits humains fournit un mécanisme pour garantir la reddition de comptes des collectivités locales et l'alignement de leurs actions sur les obligations et engagements nationaux et internationaux visant à faire respecter, à protéger et appliquer ces droits. Les institutions et programmes spécifiquement mis en place par les collectivités locales (allant de plans relatifs aux droits humains à la nomination de médiateurs locaux et de comités des droits humains) permettent de mettre en œuvre cette notion de reddition de comptes et d'assurer un suivi basé sur les normes, les capacités et les priorités locales.

La deuxième raison est que les droits humains fournissent aux CT des principes pour guider leurs actions et des mécanismes de lutte contre les inégalités. En

effet, une approche fondée sur les droits humains repose principalement sur un changement de politique significatif, passant du concept d'inclusion basé sur des besoins à une notion universelle de dignité et de bien-être. En conséquence, les politiques fondées sur les droits humains considèrent les inégalités et l'exclusion comme des formes spécifiques de violation de ces droits, et proposent des moyens pratiques pour traiter leur origine, en s'attaquant aux inégalités, à leurs causes et à leurs conséquences. Des mesures concrètes ont été mises en œuvre par les CT selon au moins quatre façons différentes :

(a) Via les responsabilités énoncées dans les engagements et obligations internationaux.

(b) En garantissant les droits grâce à l'application de politiques ou de programmes sectoriels qui relèvent des compétences des CT ou visent à relever les défis sociaux auxquels sont immédiatement confrontés leurs habitants. Même si elles ne font pas explicitement référence aux droits humains, ces politiques peuvent servir à promouvoir le respect, la protection et l'application de plusieurs aspects d'un agenda fondé sur les droits.

(c) En mettant en place une série de politiques ou programmes spécifiques engagés en faveur des droits

Encadré 3.4

Aperçu des droits humains dans la ville

Depuis plus de vingt ans, les efforts combinés des collectivités locales et des différents acteurs travaillant aux niveaux régional et international ont permis de progresser dans la compréhension et l'application des droits humains au niveau local. Aller au-delà du concept de « localisation » pour passer à celui de « **droits humains dans la ville** » a ainsi été rendu possible. À cette fin, les initiatives des collectivités locales ont permis de proposer de nouvelles trajectoires pour la mise en œuvre des droits humains dans la ville, ce qui a eu pour effet d'élargir leurs priorités thématiques et leurs approches à ce sujet, souvent au-delà de la reconnaissance explicite des droits humains internationaux. En effet, l'application locale des droits de l'homme est particulièrement sensible aux besoins émergents et aux défis sociaux rencontrés au niveau local. Le concept de « **villes des droits humains** » a été entériné par plusieurs collectivités locales du monde entier, dans le cadre d'une vision élargie du rôle que les droits humains devraient jouer dans leur propre administration comme dans leurs relations avec leurs habitants et les communautés locales. Après les initiatives régionales lancées à la fin des années 1990, les années 2010 ont vu l'émergence d'un **mouvement mondial des villes pour les droits humains** qui réaffirme la coopération dans ce domaine, au sein d'espaces tels que le Forum Mondial des Villes pour les Droits Humains et via des organisations mondiales comme CGLU. Le concept de « **droit à la ville** » est étroitement lié à ces notions et a été largement repris par les mouvements sociaux, cherchant essentiellement des alternatives pour accéder aux droits dans la ville et définir de nouveaux droits adaptés à l'environnement urbain et aux communautés locales. Les CT ont également joué un rôle important dans le mouvement du droit à la ville et ont produit de nombreux documents pertinents au cours des dernières années⁴⁷.

⁴⁷ CGLU-CISDPDH, « Right to the City and Participatory Democracy », 2022, <https://bit.ly/3IOWmSZ>.

humains. Cela pourrait inclure notamment la création de départements et de plans d'action relatifs aux droits humains, de bureaux de lutte contre la discrimination, de mécanismes de protection de la fonction sociale de la propriété et de lutte contre les violences sexistes, ainsi que la mise en place d'organismes participatifs et d'initiatives sociales pour la réalisation d'objectifs liés aux droits humains.

(d) Via des actions plus volontaristes visant à généraliser l'approche fondée sur les droits humains dans l'élaboration des politiques locales, mais également dans le cadre d'une approche globale des fonctions des collectivités locales et de l'ensemble de l'agenda gouvernemental.

Enfin, la troisième raison, et sans doute la plus importante, concerne les liens entre la compréhension multidimensionnelle de l'égalité et son articulation autour des droits humains (voir la figure 3.3).

Cela inclut les principes de répartition équitable, de reconnaissance, de participation politique paritaire, de solidarité et de soin (*care*) mutuel définis dans GOLD VI. Ces droits humains et ces principes d'égalité sont également interconnectés avec les principes affirmés dans les cadres mondiaux existants, tels que les ODD et le Nouveau Programme pour les Villes (*New Urban Agenda*). La Commission Inclusion sociale, démocratie participative et droits humains de CGLU a, par exemple, identifié une série d'« ambitions partagées » formant un agenda pour les droits humains et constituant « un cadre significatif pour s'assurer que les nouvelles opportunités offertes par les environnements urbains soient inclusives et accessibles à tous »⁴⁸. L'approche fondée sur les droits permet aux CT de se concentrer sur les droits des personnes dans une perspective territoriale, de répondre à leurs divers besoins et aspirations et d'avancer vers l'objectif de l'Agenda 2030 qui vise à ne laisser personne et aucun territoire de côté.

Anticipant les crises émergentes et les transformations politiques, sociales et économiques qui affectent le monde entier (changement climatique, guerres et conflits politiques, exacerbation des inégalités, financiarisation, manque de légitimité politique, accroissement des discriminations et de la pauvreté), divers acteurs de la scène internationale tels que CGLU appellent également à élaborer une nouvelle génération de droits humains comme principes clés pour renouveler le contrat social, et que celui-ci garantisse les notions fondamentales de dignité humaine, de bienveillance et de solidarité. Cette nouvelle génération de droits est basée sur la prise en compte du rôle joué par les pratiques quotidiennes et collectives dans la produc-

tion et la promotion des droits, en particulier pour les communautés structurellement discriminées. Compte tenu de la position centrale des pratiques quotidiennes et collectives dans la répartition des ressources, la reconnaissance, la participation, la solidarité et le soin (*care*) nécessaires à une plus grande égalité, cette extension des droits des personnes va sans aucun doute s'articuler avec un agenda multidimensionnel de promotion de l'égalité.

Les règles et les règlements, ainsi que les politiques et les programmes des collectivités locales, peuvent avoir un impact immédiat sur les groupes exposés à des risques de discrimination⁴⁹. La participation significative de tous doit également être reconnue comme un aspect essentiel des liens entre droits humains et égalité. Cela implique de construire des partenariats entre les collectivités, la société civile et le secteur privé afin de faire progresser un agenda en faveur de la démocratisation et la reconnaissance du principe exprimé à l'article 25 du *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* selon lequel « tout citoyen a le droit et la possibilité [...] de prendre part à la direction des affaires publiques »⁵⁰.

Ces liens peuvent également s'observer dans les expériences de certaines villes. Par exemple, le rapport *Human Rights Cities in the EU: a framework for reinforcing rights locally* identifie les éléments clés permettant de garantir le respect des droits humains dans des domaines tels que la fourniture de services sociaux, les soins de santé, les services publics, l'éducation, la culture et les marchés publics, ainsi que l'engagement dans la poursuite des ODD⁵¹. De même, Barcelone a développé un guide méthodologique intitulé *City of human rights. The Barcelona model*, qui appelle à passer d'une « approche focalisée sur les besoins » à un « modèle de ville des droits humains ». Cela vise non seulement à se conformer aux normes existantes en matière de droits humains, mais également à : (a) s'attaquer aux causes structurelles des problèmes rencontrés ; (b) donner aux citoyens des moyens pour agir et s'engager, grâce au droit à une participation diversifiée ; (c) travailler à différentes échelles et remettre en question les relations de pouvoir existantes ; (d) se concentrer sur les résultats et les processus ; et e) adopter une vision globale et travailler de manière intersectorielle⁵².

49 Assemblée générale des Nations unies, « Local government and human rights. Report of the United Nations High Commissioner for Human Rights » (New York, 2019), <https://bit.ly/3q0tp0C>.

50 Assemblée générale des Nations unies, « International Covenant on Civil and Political Rights » (1966), <https://bit.ly/3q0UwLD>.

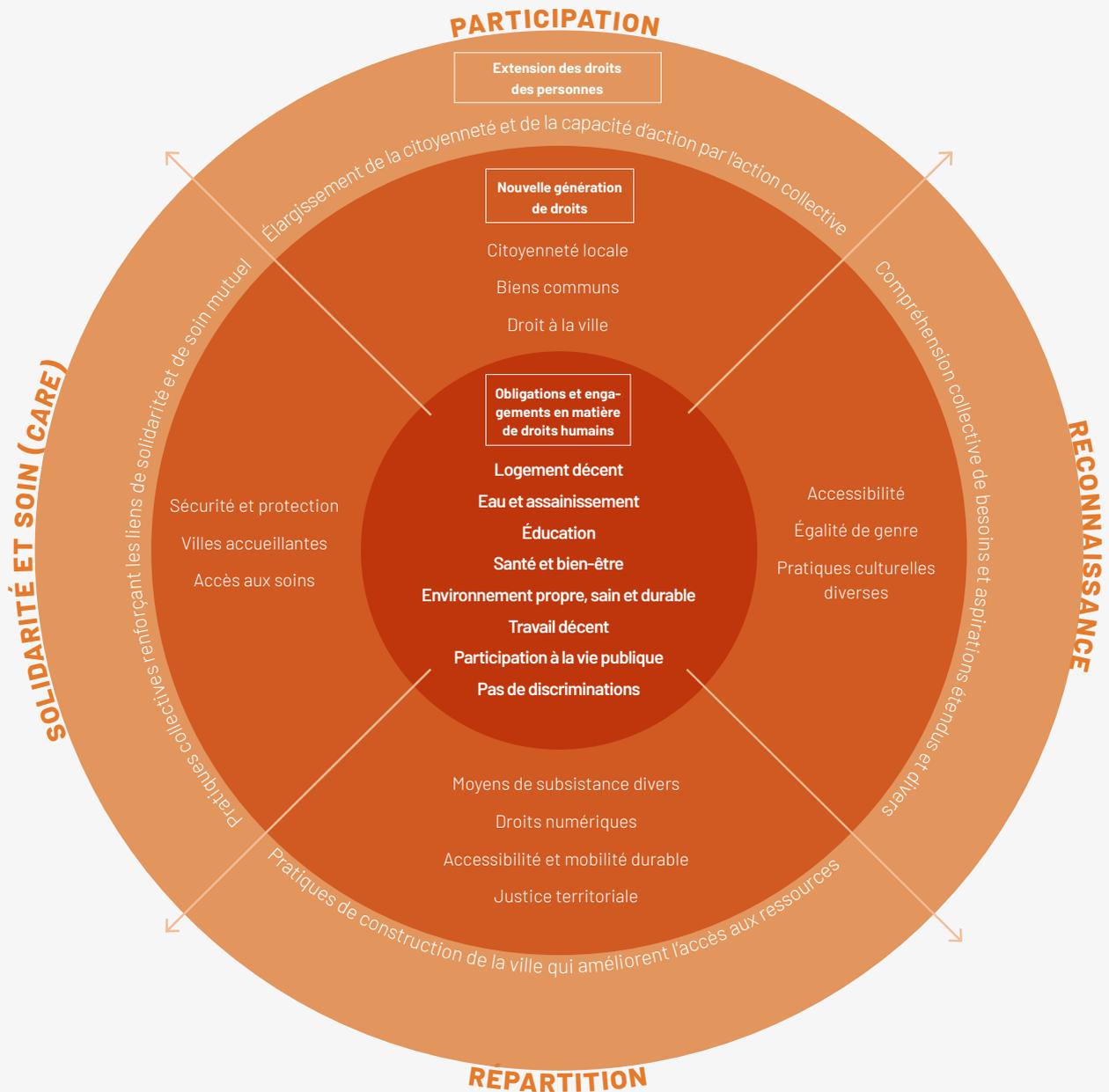
51 Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, « Human rights cities in the EU: a framework for reinforcing rights locally » (Vienna, 2021), <https://bit.ly/3qNN97v>.

52 Mairie de Barcelone, « Methodology guide: City of Human Rights. The Barcelona Model » (Barcelone, 2018).

48 CGLU-CISDPDH, « Local governments and human rights », 2022, <https://bit.ly/3rFeBo4>.

Figure 3.3

Liens entre les principes de l'égalité et les droits humains



Source: auteurs

Ces points d'intersection entre l'égalité et les principes qui sous-tendent les droits humains nous permettent de mieux comprendre comment sont reproduites les inégalités, en tant que violations des droits humains. Cela renforce l'argument selon lequel l'égalité et les droits devraient être les moteurs de toute réforme de gouvernance promue à travers la construction de trajectoires. Comme mentionné au début de cette section, le recadrage des objectifs de gouvernance aura inévitablement une incidence sur

les procédures de gouvernance, notamment sur les principes de transparence, de responsabilité, de reddition de comptes, de participation et de réactivité, qui devront parfois être étendues, avec des conséquences sur la manière dont les partenariats sont établis et dont les conflits sont traités.

GOLD VI propose de renforcer quatre sphères de gouvernance convergentes permettant aux CT de façonner des trajectoires vers l'égalité urbaine et

territoriale et de les articuler avec un agenda fondé sur les droits humains.

- La sphère de la **démocratie locale** constitue non seulement la base de la légitimité des collectivités locales et de leurs mandats, mais elle permet également d'améliorer la réactivité, la reddition de comptes, la représentation et la participation paritaire. Cela implique de travailler en collaboration avec les initiatives de la société civile, reconnaissant ainsi la diversité des voix et des intérêts essentiels pour des villes et des territoires plus équitables.
- Les CT peuvent mobiliser et transformer des **politiques publiques** pour encourager l'engagement politique en faveur de l'égalité et des droits humains. Il s'agit notamment de produire des politiques d'aménagement du territoire, de prospérité économique et de bien-être social. Cela devrait s'accompagner d'une modification des principaux instruments fiscaux afin de faciliter l'application pratique de certaines politiques. Comme mentionné précédemment dans ce chapitre, les CT sont confrontées à une série de défis institutionnels, les processus d'élaboration des politiques étant ancrés de diverses manières dans la gouvernance multiniveau.
- Les CT peuvent également avoir une influence sur la façon dont sont organisés les **environnements organisationnels et administratifs**, en introduisant des changements institutionnels relatifs à la responsabilisation, à la transparence, à la reddition de comptes et à l'accessibilité des procédures. Elles

peuvent notamment renforcer leurs capacités et leurs actions de sensibilisation afin de promouvoir des changements porteurs de transformation. Ces environnements offrent également aux CT un espace pour faire évoluer les partenariats avec d'autres acteurs impliqués dans la gouvernance.

- En fin de compte, la capacité des CT à respecter les principes d'égalité et les droits humains sera jugée en fonction de l'**exécution** réelle des programmes et des projets, qui dépendra de l'efficacité de la mise en œuvre des méthodologies qu'elles souhaitent promouvoir et de la manière dont la recherche et les outils novateurs seront utilisés.

Dans les chapitres suivants, ces différentes sphères entrecroisées de gouvernance seront illustrées à travers l'exploration des six trajectoires mentionnées plus haut : **Consolider les communs**, **Prendre soin**, **Connecter**, **Renaturer**, **Prospérer** et **Démocratiser**. Ces trajectoires constituent des voies cruciales pour une plus grande égalité et pour garantir le respect des droits humains dans les villes et les territoires. C'est grâce à l'association active et à la coordination de ces différentes trajectoires que les CT, avec l'appui de mécanismes de financement, de réglementation et de gestion adéquats, peuvent étendre les transformations qu'elles impulsent à différentes échelles. Elles peuvent ainsi repenser leur rôle dans la promotion de l'égalité, en se plaçant à l'avant-garde des actions menées pour faire face aux défis locaux et en travaillant à construire un avenir plus juste et plus égalitaire.



Source : Pascal Bernardon, Unsplash.
Boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal, QC, Canada.

Coordinateurs du chapitre

Comité directeur du rapport GOLD VI

Camila Cociña

(Chercheuse, The Bartlett Development Planning Unit, University College London, Royaume-Uni)

Alexandre Apsan Frediani

(Chercheur principal, Human Settlements Group, International Institute for Environment and Development, Royaume-Uni)

Edgardo Bilsky

(Coordinateur de l'équipe Recherche, Cités et Gouvernements Locaux Unis. Coordinateur du rapport GOLD VI au nom de CGLU)

Caren Levy

(Professeure de planification urbaine transformatrice, The Bartlett Development Planning Unit, University College London. Coordinatrice du rapport GOLD VI au nom de KNOW, Royaume-Uni)

Anna Calvete Moreno

(Chargée de recherche, Cités et Gouvernements Locaux Unis)

Ainara Fernández Tortosa

(Chargée de recherche, Cités et Gouvernements Locaux Unis)

Amanda Fléty

(Coordinatrice de la Commission Inclusion sociale, démocratie participative et droits humains de Cités et Gouvernements Locaux Unis)

Cécile Roth

(Chargée de recherche, Cités et Gouvernements Locaux Unis)

Contributeurs

Ce chapitre a été élaboré sur la base de la contribution suivante :

Reflections on decentralization, subnational governance and reforms

Paul Smoke

(Professeur de finances publiques et aménagement urbain ; directeur du Global Executive Master of Public Administration, New York University/Robert F. Wagner Graduate School of Public Service, États-Unis)

Jamie Boex

(Directeur exécutif, Local Public Sector Alliance ; chercheur principal, Duke Center on International Development (DCID) ; membre de la National Academy of Public Administration ; directeur général, LPS Associates LLC, États-Unis)

04 ↓ Consolider les communs

Ce résumé exécutif comprend le résumé du chapitre et les informations clés sur le chapitre 4. Une version complète de ce chapitre est disponible [ici](#) dans sa version originale en anglais.

Source: Gabriel Boieras.
Manifestation des mouvements sociaux pour l'accès au logement à Sao Paulo, Brésil.





1,8 milliard de personnes

dans le monde n'ont pas de logement décent et vivent dans des conditions précaires et instables^a.

1 milliard de personnes dans le monde vivaient dans des quartiers informels en 2020.

Depuis 2015, la population mondiale vivant dans des quartiers informels ne cesse d'augmenter, inversant la tendance à la baisse observée dans les années 1990^b.



306 millions en Asie centrale et du Sud^b

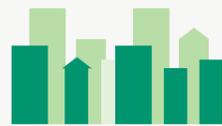
359 millions en Asie de l'Est et du Sud-Est^b

230 millions en Afrique subsaharienne^b



Afrique subsaharienne

56 % de la population urbaine vit dans des quartiers informels^c.



Moins de 10 % des ménages ont les moyens de contracter un prêt immobilier^c.



La région OCDE

Les loyers représentent en moyenne plus de 1/3 des revenus dans cette région ; les prix de l'immobilier ont progressé trois fois plus vite que les revenus au cours des 20 dernières années^d.

Les droits fonciers des femmes



Les données fournies par 52 pays pour la période 2019-2021 révèlent que près de 46 % des cadres juridiques nationaux offrent une protection limitée des droits fonciers des femmes, près de 25 % garantissent des niveaux de protection moyens et seuls 29 % d'entre eux assurent un bon niveau de protection^e.



21 % des répondants africains ont été victimes de discriminations raciales dans l'accès au logement, selon une enquête de l'Union européenne (UE) en 2018^f.

45 % des répondants africains vivaient dans des logements surpeuplés, contre 17 % de la population générale de l'UE^f.

L'immobilier mondial

est estimé à plus du double du PIB mondial. L'immobilier mondial représente près de 60 % de la valeur de l'ensemble des actifs mondiaux (217 billions de dollars), l'immobilier résidentiel concentrant 75 % du marché (avec 163 billions de dollars)^g.



Entre 2008 et 2013 :

13 millions de saisies



500 000 saisies

Aux États-Unis
En Espagne

9 millions d'expulsions^h



300 000 millions expulsions^h

ont conduit à

En Europe (2021) :

6,7 millions

de ménages avaient des arriérés de paiements de crédit immobilier ou de loyerⁱ.



2 millions de personnes

sont expulsées de force de leur logement chaque année, selon des estimations de l'ONU datant des années 2000. Toutefois, on ne dispose pas actuellement de données systématiques sur les expulsions forcées au niveau mondial^j.

30-50 % de la population est confrontée à la précarité des droits fonciers dans les pays du Sud^k.

L'accès inégal au logement décent et au foncier

La financiarisation et la précarisation des droits fonciers



Les inégalités d'accès aux services de base et à l'espace public

En 2020 :

Population mondiale



2 milliards de personnes n'avaient pas accès à un approvisionnement en eau géré en toute sécurité^l.



3,6 milliards de personnes n'avaient pas accès à un système d'assainissement géré en toute sécurité (494 millions de personnes pratiquaient la défécation en plein air)^l.



2,3 milliards de personnes ne disposaient toujours pas des équipements de base pour se laver les mains^l.

70 % de l'Afrique subsaharienne



n'a pas accès à des services d'approvisionnement en eau potable gérés en toute sécurité, contre 38 % en Asie centrale et en Asie du Sud, et 25 % en Amérique latine et aux Caraïbes^m.



733 millions de personnes

dans le monde n'avaient pas accès à l'électricité en 2019, un chiffre en baisse par rapport au 1,2 milliard enregistré en 2010ⁿ.

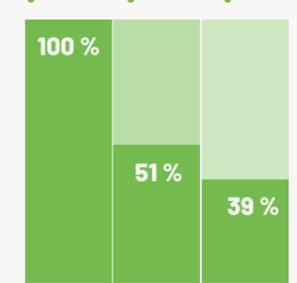
Parmi ces personnes, 3 sur 4 vivent en Afrique subsaharienne

La facture énergétique moyenne des ménages :



Taux de collecte de déchets

Pays à haut revenu
Pays à revenu intermédiaire
Pays à faible revenu



La collecte informelle de déchets représente entre 50 % et 100 % de la collecte totale des déchets dans les zones urbaines des pays en développement^o.

En 2020, environ 38 % seulement des zones urbaines étaient situées à moins de 400 m de marche d'un espace public ouvert^p.



Ainsi, environ 45 % seulement de la population urbaine mondiale bénéficient d'un accès aisé à ces espaces^p.



Trajectoire Consolider les communs

Formes collectives d'accès au logement, au foncier et aux services

Vers l'égalité urbaine et territoriale

Reconnaître le rôle des communs urbains et de ceux qui les construisent et les défendent dans les villes et territoires, ainsi que leur importance dans la progression vers une approche fondée sur les droits pour renforcer les partenariats, la solidarité et le soutien mutuel. Cela implique de reconnaître la diversité sociale et la nature interconnectée des inégalités de genre, de classe, raciales, ou encore basées sur les capacités et /ou l'âge, entre autres.

Faciliter l'accès au foncier, au logement décent et aux services publics ainsi que leur utilisation, à travers divers mécanismes faisant progresser l'égalité, pour maintenir cet accès et éviter l'exclusion au fil du temps. Cela comprend un large éventail de mécanismes tels que les systèmes fonciers alternatifs, les organismes fonciers solidaires ou le soutien aux projets de rénovation in situ.

Garantir la responsabilité du secteur public dans la fourniture de services publics pour tous grâce à des modèles de gestion responsables, y compris de remunicipalisation, le cas échéant.

Renforcer les capacités institutionnelles pour soutenir les formes collaboratives de construction de la ville qui offrent des solutions alternatives viables pour élargir l'accès aux services publics et au logement décent.

- Accès et utilisation étendus et durables du foncier, des logements et des services, protégés des restrictions d'accès à long terme
- Mécanismes renforcés et institutionnalisés favorisant la coopération entre les collectivités territoriales et les communautés pour cogouverner les ressources publiques
- Répartition claire des droits et des responsabilités entre les institutions publiques et les communautés dans la gestion du développement urbain, des ressources et de l'espace
- Communautés et institutions publiques autonomes, avec une compréhension collective des droits, et capables de coproduire un nouveau contrat social

Reconnaître, protéger, soutenir, coproduire et intensifier les pratiques de consolidation des communs dans les villes et les régions, en plus de réglementer les marchés et de soutenir ces pratiques.

Renforcer la coopération et les partenariats entre les collectivités territoriales, les acteurs locaux (partenariats public-privé-citoyens) et les institutions publiques (partenariats public-citoyens) pour assurer la fourniture des services publics, l'accès au foncier et à un logement décent, et protéger les communs.

Surveiller les marchés fonciers et immobiliers pour limiter les investissements spéculatifs et mieux réglementer le développement urbain. Le suivi-évaluation est un aspect essentiel de la cogouvernance et du partage des responsabilités pour la gestion du développement urbain, des ressources et de l'espace.

Comment permettre et soutenir des formes démocratiques de construction urbaine, des espaces d'action collective et des formes plus égalitaires de produire et d'appartenir à la ville ?

Comment trouver de nouvelles façons de cogouverner et de partager la responsabilité de la gestion du développement urbain, des ressources et des espaces, dans le cadre d'un pacte social renouvelé ?

Comment utiliser les pratiques collectives pour trouver, utiliser, gérer, protéger et gouverner les ressources de manière à lutter contre la marchandisation, l'exclusion et les restrictions d'accès ? Comment les utiliser pour faciliter l'accès à des marchés devenus très spéculatifs et inégaux ?

Coordinateurs du chapitre

Barbara Lipietz

(Professeure, The Bartlett Development Planning Unit, University College London, Royaume-Uni)

Gautam Bhan

(Responsable principal, Academics & Research, Indian Institute for Human Settlements, Inde)

Contributeurs

Ce chapitre a été élaboré sur la base des contributions suivantes, qui ont été publiées dans le cadre de la [Série de Documents de travail GOLD VI](#) et du [Recueil de cas – Trajectoires vers l'égalité](#) :

Defining and discussing the notion of commoning

Alessio Koliulis
(The Bartlett Development Planning Unit, University College London, Royaume-Uni)

Access to quality local public services for all: a precondition to beat inequality

Daria Cibrario
(Internationale des Services Publics)
Vera Wegmann
(Greenwich University, Royaume-Uni)

Upgrading basic service provision in informal settlements: city led, community led and commoning

David Satterthwaite
(International Institute for Environment and Development, Royaume-Uni)

Housing systems and urban and territorial inequalities – Bottom-up pathways to more equality-driven housing systems

Eduard Cabré
Sophia Torres

Participatory neighbourhood improvement programs: a way par excellence to promote greater urban and territorial equity from the bottom. Zooming onto Latin-American inspirational experience

Catherine Paquette Vassalli
(Institut de Recherche pour le Développement, France)

Experiences in informal settlement upgrading: Zimbabwe & Namibia

Ariana Karamallis
Anna Muller
Patience Mudimu
(Slum Dwellers International)

Slum Upgrading in Latin America

Kelly Agopyan
Rodrigo Iacovini
(Plateforme Globale pour le Droit à la Ville)

La acción colectiva por la Ley de Acceso Justo al Hábitat N°14.449 de la Provincia de Buenos Aires (Argentina)

Eduardo Reese
Ana Pastor
(Coalition Internationale pour l'Habitat)

Low-income housing finance from commercial banks in Nepa

Lajana Manandhar
Thomas Kerr
(Asian Coalition for Housing Rights)

Developing pathways to urban sanitation equality – a case study of the simplified sewerage solution in Dar-es-Salaam (Tanzania)

Tim Ndezi
(Centre for Community Initiatives, Tanzanie)

Cities for the Right to Housing: The role of rights-inspired local action in addressing the housing crisis in the COVID-19 era

Jaume Puigpinós
Amanda Fléty
(Commission Inclusion sociale, démocratie participative et droits humains de CGLU)

The Community Land Trusts movement in Europe: implementing public-civic partnerships in the production of affordable housing

Juliana Devis
Emilie Maehara
Diane Pjalucha
(Fonds Mondial pour le Développement des Villes)

Formalising land tenure without displacement: the Community Land Trust in informal urban contexts

Pierre Arnold
Bea Varnai
(urbaMonde, Réseau CoHabitat)

The right to remain in place

Rodrigo Iacovini
Bethânia Boaventura
(Plateforme Globale pour le Droit à la Ville)

Commoning for land and housing in Yangon

Marina Kolovou-Kouri
Brenda Perez-Castro
(Asian Coalition for Housing Rights)

Urban commons and urban commoning: political-legal practices from Naples, Bologna, and Torino

Giuseppe Micciarelli
(Université de Salerne, Italie)

Cultural occupations: Common spaces a report on the Occupation Bloc's construction within the Municipal Secretariat of Culture in São Paulo

Bloco das Ocupações Culturais –
Movimento Cultural das Periferias (Brésil)

05 ↓

Prendre soin

Ce résumé exécutif comprend le résumé du chapitre et les informations clés sur le chapitre 5. Une version complète de ce chapitre est disponible [ici](#) dans sa version originale en anglais.



Source : Jaikishan Patel, Unsplash.
Chhattisgarh, India.

Résumé

Le soin (*care*) contribue au bien-être physique et émotionnel de la population, et est essentiel au maintien de la vie et à la reproduction de nos sociétés. *Prendre soin* « ne consiste pas seulement à agir, mais implique également d'anticiper et de prévenir certains résultats négatifs, qui pourraient avoir des conséquences néfastes pour les personnes concernées ». C'est également une contribution fondamentale au développement urbain et territorial.

Les mouvements et autrices féministes, l'intégration des femmes dans la vie publique et le marché du travail, le vieillissement de la population et la diminution de la taille des ménages sont autant de facteurs qui ont contribué à la prise de conscience croissante du besoin de considérer le soin comme un enjeu public. La protection sociale et les systèmes d'éducation et de santé contribuent à la mise en œuvre d'un régime public de soins, tout comme l'amélioration des infrastructures et des services urbains, et d'autres facteurs influant sur l'égalité urbaine et territoriale. En effet, ces questions sont essentielles pour les collectivités locales.

La crise mondiale provoquée par la pandémie de COVID-19 a réaffirmé l'importance fondamentale du soin, révélant des défaillances et besoins qui exigent des réponses transversales et une vision à long terme. Dans un contexte de défis multiples, la pertinence des fonctions exercées par les collectivités territoriales a été clairement démontrée. Face aux menaces sur leur santé et leurs modes de vie, les populations se sont tournées vers les administrations publiques les plus proches pour trouver des réponses et du soutien. Les organisations de la société civile et les centres universitaires, travaillant main dans la main avec les collectivités territoriales (CT), ont également mis en place des solutions innovantes, qui ont contribué à l'engagement général.

Ce chapitre, qui reconnaît les principes et les objectifs de l'Agenda 2030 ainsi que les objectifs de développement durable (ODD), étudie la trajectoire *Prendre soin* dans les sections suivantes :

- a.** « Approches théoriques du débat ». Cette section revoit les concepts liés au soin (*care*) afin de sensibiliser à ses diverses fonctions, en identifiant les principales demandes et droits dans ce domaine, selon une approche intersectionnelle et en présentant les éléments critiques pour la durabilité du soin, considéré comme un problème d'ordre public.
- b.** « Défis et possibilités de la gouvernance urbaine et territoriale dans la construction d'une réponse axée sur le soin ». Cette section présente les principaux défis auxquels sont confrontées les CT en matière de gestion des soins, soulignant leurs aspects géographiques et démographiques. Elle souligne la nécessité d'intégrer les contextes de production et de reproduction dans la planification urbaine et régionale, et analyse la question des politiques et des services publics, en commentant les défis et les opportunités qu'ils représentent pour la gouvernance urbaine. Elle se concentre sur les thèmes clés de l'éducation, de la santé et d'autres politiques et mesures sociales visant à protéger les droits humains.
- c.** « Vers des villes et territoires qui prennent soin : reconnaître, redistribuer et réduire la charge du travail de soin ». Cette section offre d'abord une vision qui soutient la nécessité de *reconnaître et démocratiser, redistribuer et démarchandiser, et réduire et déféminiser* la charge des soins. Elle présente des leçons tirées des expériences de différentes CT et organisations de la société civile pour lesquelles les liens entre les soins et le territoire local constituent un enjeu central.

Le chapitre se termine en mettant l'accent sur des propositions et recommandations pour les CT, à mettre en place en collaboration avec diverses organisations publiques et de la société civile.

Les inégalités d'accès aux vaccins contre le COVID-19 et le rythme de vaccination :

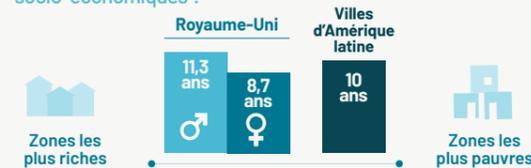
À la fin du mois de novembre 2021 :



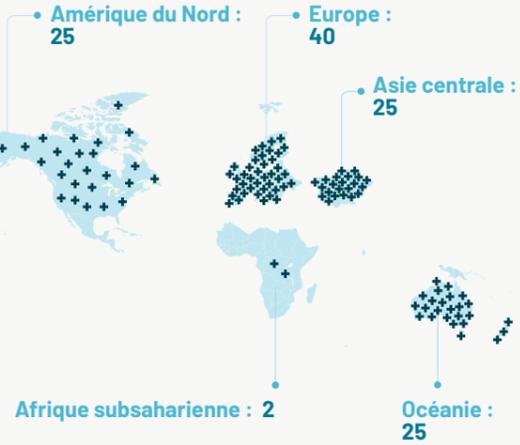
avaient reçu au moins une dose de vaccin. L'égalité d'accès au vaccin pour tous les pays est essentielle.

L'écart d'espérance de vie à la naissance

continue de se creuser dans toutes les régions du monde, avec des différences significatives entre les catégories socio-économiques^b.



Médecins pour 10 000 habitants^c :



Taux de pauvreté des apprentissages^{*d} :



* Incapacité à lire et à comprendre un texte simple à l'âge de 10 ans

147 millions d'enfants dans le monde



Les enfants en maternelle et les élèves de primaire sont les plus touchés par les perturbations de l'enseignement, notamment dans les pays à revenu faible et intermédiaire^f.

4,1 milliards de personnes n'ont pas accès à une protection sociale efficace. En 2020, seuls 47 % de la population mondiale bénéficiaient effectivement d'au moins une prestation sociale avec des indemnités^g.

La proportion de jeunes dans le monde qui ne suivent pas d'études ni de formation, et n'ont pas d'emploi, est restée stable entre 2015 et 2019 à 21,8 %, mais elle a augmenté en 2020, passant à 23,3 %^h.

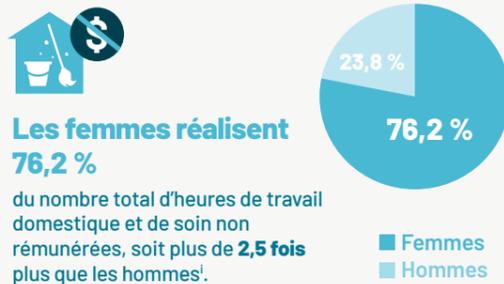


Les inégalités d'accès aux services sociaux



Pourquoi prendre soin ?

La répartition inégale du travail de soin (care) : focus sur les inégalités de genre



La plupart des travailleurs sociaux rémunérés sont des femmes (souvent des femmes migrantes) qui travaillent dans l'économie informelle dans de mauvaises conditions et pour des salaires très bas. L'Asie – notamment l'Asie du Sud – est la principale source de travailleurs migrants^j.

L'exposition inégale à la violence et à la discrimination

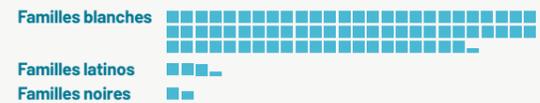
60 % de toutes les victimes d'homicides entre 2015 et 2020 étaient des femmes et des filles^k.



736 millions de femmes (1 sur 3) ont été victimes de violences physiques et/ou sexuelles au moins une fois dans leur vie après l'âge de 15 ans (2000-2018)^l.



Richesse moyenne des familles (États-Unis)^m



Taux de mortalité (États-Unis)^m

En mars 2021, le taux de mortalité (pour 100 000 personnes vivant aux États-Unis) pendant la pandémie de COVID-19 était nettement plus élevé chez les populations racisées :



La nécessité de soins adéquats et fondés sur les droits

Les femmes ont été affectées de manière disproportionnée par la pandémie de COVID-19ⁿ :

Elles représentaient 39,4 % de l'emploi total en 2019, avant la pandémie,



La discrimination et la stigmatisation liées à l'âge

constituent des obstacles aux soins de santé. Les taux de dépendance s'accroîtront du fait de l'augmentation attendue de la proportion de personnes âgées^o :



20 % des personnes les plus pauvres dans le monde souffrent d'un handicap^p.

Elles sont généralement perçues dans leurs propres communautés comme les personnes les plus défavorisées.

Il y avait 281 millions de migrants internationaux en 2020^q,

représentant 3,6 % de la population mondiale.

Trajectoire Prendre soin

Des villes et territoires
qui prennent soin

Vers l'égalité urbaine et territoriale

Reconnaître, redistribuer et réduire la charge du travail de soin et d'aide sociale non rémunérée, en adoptant une approche fondée sur le genre et les droits et en respectant les principes d'égalité, d'universalité et de solidarité. De la reconnaissance et du soutien doivent être donnés aux activités et relations vitales pour la reproduction sociale afin de répondre aux défis posés par les profondes transformations démographiques, socio-économiques et technologiques d'aujourd'hui.

Promouvoir un nouveau contrat social fondé sur des systèmes, des services et des politiques de soin plus cohérents afin de soutenir le droit à prodiguer et à recevoir des soins. Cela implique de surmonter la fragmentation des soins et des services sociaux et d'étendre leur couverture.

Définir clairement les rôles des CT en relation avec ceux des gouvernements nationaux, du secteur privé, des communautés locales et des familles, en définissant le partage des paramètres, des moyens et des obligations permettant la fourniture des soins.

Encourager la proximité pour répondre aux besoins de soins dans des rayons géographiques limités. Cela implique d'identifier les zones prioritaires dans les territoires et de privilégier des programmes qui équilibrent le temps de travail et le temps passé en famille.

Coproduire des politiques sociales et de soin destinées à des groupes spécifiques, compte tenu de leurs différentes expériences, besoins et aspirations, et répondant aux discriminations et inégalités interconnectées. Prendre soin de ceux qui ont des besoins urgents et/ou spécifiques et pour lesquels le droit au soin est essentiel : entre autres groupes marginalisés, les femmes, les enfants, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les personnes LGBTQIA+ et les populations migrantes.

Promouvoir des villes et des territoires qui prennent soin de tous les citoyens via l'accès universel à l'éducation, à la santé, aux services sociaux et au logement, ainsi qu'à des espaces publics de qualité, pour faire face aux inégalités structurelles, atténuer les divisions sociales et garantir l'égalité des chances pour tous.

Promouvoir des pratiques démocratiques qui impliquent à la fois les personnes qui prodiguent et celles qui reçoivent les soins dans la prise de décisions concernant les politiques publiques locales.

Les femmes, les personnes racisées, les personnes défavorisées et les migrants sont plus susceptibles de prodiguer des soins. Ceux-ci sont souvent invisibilisés et mal rémunérés, avec une représentation limitée dans les espaces décisionnels. Comment les collectivités territoriales (CT) et les politiques publiques peuvent-elles soutenir une répartition et une reconnaissance équitables de ce travail de soin (*care*) ?

Comment construire et renforcer des systèmes de soins locaux inclusifs et universellement accessibles, et comment peuvent-ils répondre aux besoins liés aux transformations démographiques, socio-économiques et technologiques actuelles ?

- Reconnaissance et valorisation du travail de soin (*care*), des personnes prodiguant les soins et des personnes en ayant besoin
- Défématisation du travail de soin via la déconstruction des rôles genrés et la redistribution du travail de soin entre les hommes et les femmes
- Démocratisation des soins grâce à la redistribution des responsabilités entre l'État, le marché, les communautés locales et les familles
- Systèmes de soins locaux avec une gestion publique renforcée et des capacités de protection sociale et de soins pour tous
- Services de soins locaux qui réduisent la charge de travail de soin non rémunéré que les femmes supportent au sein de leur foyer
- Démarchandisation du soin pour garantir à chacun l'accès à des soins et à des services sociaux décentes et de qualité

Coordinatrices du chapitre

Olga Segovia

(Membre de la Red Mujer y Hábitat en Amérique latine et dans les Caraïbes ; présidente et chercheuse, SUR Corporación, Chili)

María Ángeles Durán

(Professeure, Consejo Superior de Investigaciones Científicas, Espagne)

Contributeurs

Ce chapitre a été élaboré sur la base des contributions suivantes, qui ont été publiées dans le cadre de la [Série de Documents de travail GOLD VI](#) et du [Recueil de cas – Trajectoires vers l'égalité](#) :

Disability, Care, and the City

Julian Walker
(The Bartlett Development Planning Unit, University College London, Royaume-Uni)

Urban Health: Cities can care for people and enable them to care for others, making urban health possible

Francisco Obando
Michael Keith
(PEAK Urban, University of Oxford, Royaume-Uni)

“Sanctuary Cities”: How Do Cities Care for Newcomers? An Overview of Inclusive Local Responses to Migration

Alia Fakhry
(German Council on Foreign Relations, Allemagne)

Socio-spatial inequality and local educational action in the construction of caring cities

Xavier Bonal
(Universitat Autònoma de Barcelona, Espagne)
Yayo Herrero
(Garua S.Coop.Mad, Espagne)
Marina Canals
M^a Ángeles Cabeza
Aina Masgoret
(Association internationale de Villes Éducatrices)

Thailand Homeless Network

Ruengyuth Teeravanich
Thomas Kerr
(Asian Coalition for Housing Rights)

Construyendo ciudades feministas: experiencias y acciones por el Derecho de las mujeres a la Ciudad y a territorios libres de violencias

Ana Falú
(CISCSA Ciudades Feministas, Argentine)

Community-led Housing: a driver of social inclusion for vulnerable urban populations

Nina Quintas
(urbaMonde)
Mariangela Veronesi
(World Habitat)

Missing Pieces: Three Metropolis Break Down Barriers for Everyone

John Paul P. Cruz
(World Enabled)

Federico Batista Poitier
(CGLU Accessibilité)

Los retos del envejecimiento y la configuración de ciudades inclusivas: El caso habanero

Jorge Peña Díaz
Joíselen Cazanave Macías
(Ciudad Universitaria José Antonio Echeverría, Cuba)

Migration Experiences in China and other Asian countries

Rodrigo Iacovini
Bethânia Boaventura
(Plateforme Globale pour le Droit à la Ville)

Public Space Trading Innovations in Delhi, India and Durban, South Africa

Avi Majithia
Shalini Sinha
Caroline Skinner
(Women in Informal Employment Globalizing and Organizing)

Richard Dobson
Sarah Heneck
Toni Ottanelli-Gale
(Asiye eTafuleni)

Access to Technology and Services across the EU Regional Divide

Philip McCann
(Sheffield University Management School, Royaume-Uni)

Ollas comunes en Lima, Perú: Combatiendo el hambre

Belén Desmaison
(Pontificia Universidad Católica del Perú ; Instituto de Desarrollo Urbano - CENCA, Pérou)

Local governments' caring for the youth: Protecting the rights of the child in the context of the COVID-19 pandemic

Jaume Puigpinós
Amanda Fléty
(Commission Inclusion sociale, démocratie participative et droits humains de CGLU)

Local governments' shifting approaches to urban security: The role of care in advancing peace culture and social justice

Jaume Puigpinós
Amanda Fléty
(Commission Inclusion sociale, démocratie participative et droits humains de CGLU)

Reinventing and expanding social assistance to vulnerable groups in the wake of the COVID-19 crisis

Jaume Puigpinós
Amanda Fléty
(Commission Inclusion sociale, démocratie participative et droits humains de CGLU)

06 ↓ Connecter

Ce résumé exécutif comprend le résumé du chapitre et les informations clés sur le chapitre 6. Une version complète de ce chapitre est disponible [ici](#) dans sa version originale en anglais.



Source: Kamil Kalkan; Unsplash.
Osmanağa, Bahariye Caddesi, Kadıköy/İstanbul, Turquie.

Résumé

Être connecté implique de pouvoir accéder à un large éventail d'installations, de services, d'infrastructures et d'opportunités qui contribuent à une vie décente et aux possibilités de développement social et économique.

A l'inverse, ne pas permettre l'accès à la connectivité physique ou numérique constitue un mécanisme d'exclusion socio-spatiale et économique. La pandémie de COVID-19 a accentué ce phénomène, en faisant peser une menace majeure sur notre capacité à interagir directement avec les autres. Elle a révélé que peu de personnes peuvent se permettre de ne pas se déplacer au quotidien pour accéder à l'éducation, à la santé, à l'emploi, à la famille, aux amis et aux loisirs. La pandémie a également révélé les inégalités d'accès en distanciel à tous les aspects de la vie quotidienne mentionnés précédemment. Avoir accès à des moyens de transport fiables, sûrs et abordables et, de plus en plus, à des appareils pouvant se connecter à Internet, est devenu central dans la lutte contre ces inégalités. La trajectoire *Connecter* peut contribuer à surmonter ces défis et à faciliter le processus de création de capital social et humain.

Ce chapitre analyse, dans un cadre urbain et régional, l'apport de la connectivité physique et numérique à la construction de trajectoires vers l'égalité urbaine et territoriale. Pour ce faire, il est nécessaire de reconnaître l'importance des relations sociales et de créer de nouvelles possibilités de développement personnel et collectif. Une meilleure connectivité physique, grâce à des systèmes de transport et des espaces publics facilement accessibles, sûrs pour tous et durables, est essentielle pour promouvoir une plus grande égalité urbaine et territoriale. L'avènement et la disponibilité généralisée des technologies numériques signifient que les interactions numériques peuvent compléter et, sous certaines conditions, servir de substituts aux interactions physiques. En effet, dans certains contextes, elles peuvent créer des opportunités accessibles à tous et aider à économiser de l'énergie, du temps, de l'argent et à réduire les émissions de carbone. Lorsque les connexions numériques sont disponibles et accessibles, elles peuvent contribuer de manière significative à rendre l'information, l'éducation, les services de santé, la représentation politique et les transactions commerciales plus rapides et efficaces, et

plus facilement accessibles à une proportion beaucoup plus importante de la population que ne le permettraient les anciennes technologies.

Par conséquent, ce chapitre souligne le rôle que les collectivités territoriales (CT) peuvent jouer dans la promotion de l'égalité urbaine et territoriale via des interventions améliorant la connectivité physique et numérique à différentes échelles. Il offre un aperçu des instruments de planification spatiale que les CT peuvent exploiter pour améliorer la connectivité physique afin de chercher activement à atteindre l'égalité urbaine et territoriale. Ces instruments incluent notamment, sans s'y limiter, l'intégration des systèmes de transport formels et informels et la promotion d'un développement axé sur les transports en commun (*transit oriented development*) et le transport multimodal. De plus, ce chapitre explore comment les CT peuvent adopter une approche de la connectivité numérique fondée sur les droits humains afin de garantir que personne ni aucun territoire ne soit laissé de côté, alors même que l'accès aux opportunités et aux services de base est de plus en plus numérisé.



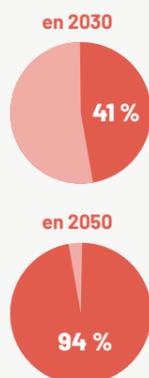
L'augmentation des revenus moyens et des distances quotidiennes domicile-travail s'est traduite par une explosion des transports motorisés privés^a.

Dans les cinq plus grandes villes d'Amérique latine, 38 % à 44 % des habitants passent en moyenne 1,5 heure par jour à se déplacer^a.

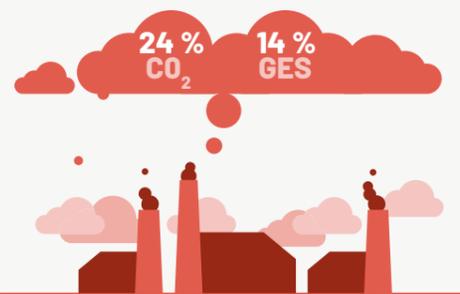
L'analyse de 29 villes d'Amérique latine entre 2007 et 2014 montre que^b :



Si les tendances actuelles se poursuivent, la mobilité motorisée privée dans les villes augmentera de^b :



3 millions de décès par an dus à la pollution atmosphérique^c



Au niveau mondial, le secteur des transports concentre plus de 24 % des émissions de CO₂ et 14 % des émissions de gaz à effet de serre (GES), tandis que le transport routier représente environ 72 % du total des émissions de CO₂ liées au transport^c.

Plus d'1,3 million de décès par an dus aux accidents de la circulation^d

Les populations qui se déplacent à pied, à vélo ou par des moyens de transport informels sont exposées de manière disproportionnée aux accidents de la route et à la pollution atmosphérique^d.



93 % des décès sur la route dans le monde ont lieu dans des pays à faible et moyen revenu^d.

60 % des véhicules dans le monde appartiennent à des personnes vivant dans des pays à faible et moyen revenu^d.



Pendant la pandémie de COVID-19, la demande de transports publics s'est écroulée^e.



En moyenne, le niveau de patronage du système de transport informel a reculé de 90 % à l'échelle mondiale pendant les confinements. Les niveaux de service ont également baissé de 30-40 %, mais le maintien d'un fonctionnement à minima a représenté une véritable bouée de sauvetage pour les usagers et les fournisseurs de services^e.

Des systèmes de transport non durables et inéquitables

Le COVID-19 et les défis à venir pour les systèmes de transport

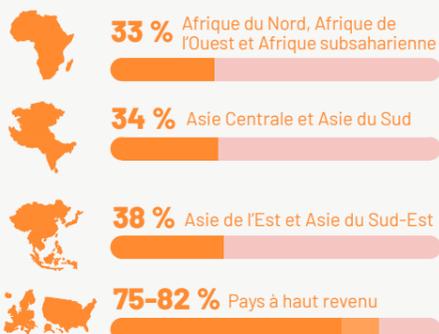


Pourquoi connecter ?

Les inégalités d'accès aux services de base et à l'espace public

En 2020, seuls 52 %

de la population urbaine mondiale avaient un accès aisé* aux transports publics^f :

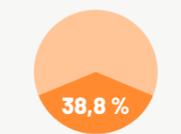


*Accès aisé = habiter à moins de 500 m à pied d'un arrêt de bus ou à 1 km d'une gare ferroviaire ou maritime.

20 % des ménages les plus pauvres n'ont pas les moyens de payer les transports publics^g.

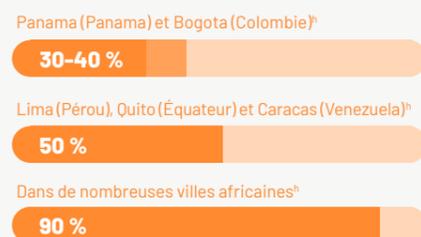
Les coûts sont souvent hors de portée des ménages les plus pauvres, dans des villes comme Le Cap (Afrique du Sud), Buenos Aires (Argentine), Mumbai (Inde), Mexico (Mexique), Manille (Philippines), São Paulo ou Rio de Janeiro (Brésil)^g.

Transports publics formels^h :



Part modale moyenne des transports publics formels dans 29 villes d'Amérique latine^h.

Part des déplacements informels^h :



7,3 millions de personnes employées dans les transports publics formelsⁱ



Les inégalités d'accès à la connectivité numérique

95 % de la population mondiale avaient accès à un réseau de téléphonie mobile à haut débit en 2021. Mais « couverture » n'est pas synonyme d'« usage »^j.

4,9 milliards de personnes utilisaient Internet^j.

2,9 milliards de personnes ne l'utilisaient pas^j. **96 %** des personnes qui n'utilisent pas Internet vivent dans des pays à faible revenu ; cela inclut 4 femmes sur 5^j.

Coûts de connexion^k + Compétences insuffisantes^k

Barrières à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC)^k

Ménages urbains en 2019 :



Ménages ruraux en 2019 :



Dans seulement 10 % des pays, 70 % de la population était capable d'effectuer des activités nécessitant des compétences de base en TIC (données de 2017-2020)^k.

Trajectoire Connecter

Mobilité et connectivité numérique

Établir une connectivité physique et numérique permettant à tous de communiquer et de se rencontrer, en exploitant la proximité pour faciliter l'accès aux opportunités, aux soins, à la créativité, et pour renforcer la confiance et la tolérance, de manière à accroître l'inclusion et l'égalité.

Comment activer la connectivité physique et numérique de manière à faire progresser l'égalité et à faire face à la fragmentation urbaine, en prenant en compte les relations sociales et en créant des opportunités de développement personnel et collectif pour des personnes aux identités et aspirations diverses ?

Dans un contexte de défis environnementaux et sociaux croissants, comment les infrastructures de transport, l'espace public et le développement axé sur les transports en commun (*transit oriented development*) peuvent-ils promouvoir des modèles durables de connectivité, capables de faire face à la fragmentation sociale et à l'urgence climatique ?

Créer un système de transport urbain et régional multimodal efficace, équitable, sûr et durable, prenant en compte les services formels et informels, adapté aux besoins de mobilité des différentes populations et permettant d'accéder à des moyens de subsistance.

Promouvoir un développement durable et sûr favorisant le développement axé sur les transports en commun pour gérer l'expansion urbaine et régénérer les zones urbaines, en particulier celles ayant des niveaux élevés de circulation de véhicules à moteur et les centres-villes en déclin, tout en évitant la gentrification et l'exclusion des populations à faible revenu.

Accueillir l'usage de technologies de villes intelligentes (*smart city*), démocratiques et inclusives, sans contourner les processus participatifs et ceux spécifiques à leur propre contexte, afin d'améliorer et d'étendre la fourniture d'informations et de services publics à tous les citoyens.

Travailler en partenariat avec tous les niveaux de gouvernement et les acteurs locaux grâce, entre autres, à la planification, pour réduire les obstacles à la connectivité et éliminer progressivement la discrimination et la ségrégation dans les espaces et les transports publics.

Tirer parti du potentiel de la planification urbaine pour améliorer conjointement l'accès aux transports, aux infrastructures urbaines et pour favoriser la régénération urbaine, afin de permettre aux populations d'accéder aux opportunités et d'améliorer leur environnement et leur vie quotidienne (par exemple, élargir les espaces publics, réduire la pollution en ville et les accidents).

Promouvoir une mobilité propre et active dans les villes, en soutenant les transports publics de masse non polluants, ainsi que les transports non motorisés tels que le vélo, la marche et la micromobilité, grâce à des infrastructures adéquates et des incitations qui tiennent compte de divers besoins et pratiques en matière de mobilité.

Garantir un cadre de droits numériques permettant l'accès de tous à la fourniture des services de base en ligne, en évitant l'exclusion des populations ayant des difficultés pour accéder aux technologies numériques ou pour les utiliser.

- Une infrastructure physique et numérique fiable et abordable, accessible à tous
- Des systèmes de transport formels et informels intégrés, multimodaux et durables
- Une infrastructure durable et sûre à l'échelle du quartier, pour favoriser la proximité
- Un usage accru de la mobilité douce et de transports publics non polluants
- Des technologies numériques accessibles, conçues et mises en œuvre selon une approche fondée sur les droits

Vers l'égalité urbaine et territoriale

Coordinateurs du chapitre

Julio D. Dávila

(Professeur de politiques urbaines et développement international, The Bartlett Development Planning Unit, University College London, Royaume-Uni)

Regina Obilie Amoako-Sakyi

(Maître de conférence, Department of Geography and Urban Planning, University of Cape Coast, Ghana)

Avec le soutien de Sandra Rodriguez et Orlando Sabogal

Contributeurs

Ce chapitre a été élaboré sur la base des contributions suivantes, qui ont été publiées dans le cadre de la Série de Documents de travail GOLD VI et du Recueil de cas – Trajectoires vers l'égalité :

Inequalities in Everyday Urban Mobility

Tim Schwanen
(University of Oxford, Royaume-Uni)

Redefining connectivity - implications for LRGs

Esteve Almirall
(Escuela Superior de Administración y Dirección de Empresas, Espagne)

Social and territorial connectivity. Towards a paradigm shift in mobility and accessibility for gender equality

Zaida Muxí
Daniela Arias

"Smart Cities" for Whom? Addressing Digital Connectivity in India

Heather Elaydi
(Housing and Land Rights Network - Coalition Internationale pour l'Habitat)

Transport as a means of inclusion

Claudia García Zaragoza
(Observatoire mondial sur la démocratie locale et la décentralisation de CGLU)

Active Mobility and Public Spaces

Kelly Agopyan
Rodrigo Iacovini
(Plateforme Globale pour le Droit à la Ville)

Transport and equality in Freetown, Sierra Leone

Joseph Mustapha Macarthy
Braitham Koroma
(Sierra Leone Urban Research Centre, Sierra Leone)

Digital Villages: Guaranteeing digital connectivity in peripheral areas

CGLU Villes Digitales

Civic urban media: Creating and sharing bottom-up knowledge on cities to shape urban policies

James Tayler
Ariana Karamallis
(Slum Dwellers International)

Pierre Arnold
Bea Varnai
(urbaMonde)

Mariangela Veronesi
(World Habitat)

Digital connectivity and the COVID-19 "forced experiment"

Michele Acuto
(Connected Cities Lab, University of Melbourne, Australia)

Challenges and opportunities of regional connectivity and local accessibility in intermediary cities in the Global North and South

Borja M. Iglesias
(Chaire UNESCO des villes intermédiaires, Universitat de Lleida, Espagne)

07 ↓

Renaturer

Ce résumé exécutif comprend le résumé du chapitre et les informations clés sur le chapitre 7. Une version complète de ce chapitre est disponible [ici](#) dans sa version originale en anglais.



Source: Vicky Aman, Unsplash.
Bojong Genteng, Indonesia.

Résumé

Ce chapitre souligne la nécessité de considérer l'urbanisation et la nature comme un ensemble. Historiquement, les villes sont apparues comme des insertions mineures dans des paysages écologiques plus vastes et robustes. Aujourd'hui, les villes consomment la majeure partie des ressources extraites de la nature et sont à l'origine de presque tous les impacts environnementaux négatifs. Si la relation entre les villes et la nature ne change pas, les systèmes qui entretiennent la vie de la nature ne seront pas en mesure de soutenir une population mondiale de plus de neuf milliards d'individus d'ici 2050. *Renaturer* consiste donc à réimaginer cette relation de manière juste et pratique. L'égalité territoriale et urbaine dépend de la réintégration des systèmes urbains dans les systèmes naturels, de manière à rétablir la vitalité des deux systèmes, tout en répondant aux besoins et en reconnaissant les identités des groupes historiquement marginalisés.

« Renaturer l'urbanisation » signifie aborder la manifestation spatiale de multiples défis sociétaux mondiaux, pour le bénéfice de tous. Cela implique notamment l'amélioration de la santé et du bien-être de tous, la protection des écosystèmes, l'utilisation durable (et plus circulaire) des ressources et une résilience juste face au changement climatique. Cela nécessitera un examen critique des effets indésirables tels que la marchandisation et la mise à mal des systèmes et services écologiques vitaux, les processus de gentrification verte et d'exclusion spatiale, et l'extériorisation des risques vers certains groupes sociaux et certains territoires.

Renaturer l'urbanisation exige de transcender la dépendance économique à l'égard de l'exploitation non durable des ressources naturelles et du développement à forte intensité de carbone, qui exacerbent actuellement les inégalités socio-économiques et provoquent différentes injustices socio-environnementales. À mesure que s'intensifient les pénuries de ressources et les impacts du changement climatique, les problèmes liés aux relations coloniales et patriarcales et à leur expression au croisement du genre, de la classe sociale, de la race, de l'âge et des capacités mentales et physiques, sont de plus en plus difficiles à résoudre. De même, la marchandisation croissante de la vie urbaine, les

systèmes de planification inappropriés et les approches dominantes qui négligent les processus « informels » de construction de la ville constituent des problèmes de plus en plus inextricables.

Face à l'interdépendance des défis liés à l'urbanisation et au changement climatique, de plus en plus de municipalités des pays du Nord et du Sud prennent des mesures ambitieuses pour « renaturer la ville ». Beaucoup conçoivent et offrent des aménagements environnementaux améliorés aux citoyens tout en répondant aux objectifs climatiques. Pour ce faire, en s'associant avec d'autres collectivités territoriales (CT), elles renforcent les systèmes vitaux pour garantir la sécurité alimentaire et l'accès à l'eau, en augmentant l'attractivité des quartiers, en créant des options récréatives, en revitalisant les économies locales et en améliorant la santé des habitants. Alors que les exemples réels de transformations urbaines substantielles dans le monde ne sont pas toujours faciles à identifier et que les villes restent confrontées à de graves défis socio-écologiques, ce chapitre s'attache à analyser la façon dont des trajectoires de transformation sont élaborées en pratique et en quoi elles sont efficaces.

Ce faisant, l'objectif n'est ni de fournir des mesures directives sur ce qui devrait être fait ni d'encenser les initiatives prises dans des contextes spécifiques. Les expériences étudiées permettent plutôt de s'inspirer et d'apprendre des approches et initiatives actuelles, tout en portant un regard critique sur leurs potentiels et leurs faiblesses. De plus, l'objectif est de reconnaître les divers facteurs qui pourraient converger vers des actions, programmes et politiques de renaturation, ainsi que d'identifier les conditions qui pourraient finalement permettre aux villes d'impulser le changement dans leurs différents contextes, afin d'inverser les tendances profondément enracinées et destructrices.

De 3,3 à 3,6 milliards de personnes vivent dans des contextes très vulnérables au changement climatique^a.

Les personnes et les écosystèmes qui souffrent de discriminations structurelles sont les plus vulnérables.



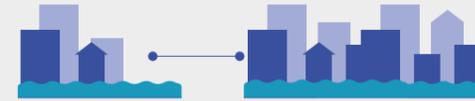
Les impacts du changement climatique dans le monde

896 millions de personnes

vivaient en zone côtière de faible altitude, en 2020.

D'ici 2050, 1 milliard de personnes,

leur développement et celui des écosystèmes côtiers, seront confrontés à une montée des risques associés au dérèglement climatique^b.



Les espaces urbains exposés aux inondations et aux sécheresses seront

multipliés par plus de 2,5^b.



90 % des 300 millions de personnes

qui seront exposées à des vagues de chaleur extrêmes et ultra-extrêmes au Moyen-Orient et en Afrique du Nord vivront dans des centres urbains^c.



48 millions de personnes

sont exposées à des risques de glissement de terrain rien qu'en Europe, la majorité dans de petits centres urbains^c.



2,9 millions de décès par an

sont imputables à la pollution de l'air domestique, liée à la cuisson et au chauffage, notamment dans les ménages pauvres^d.

En 2018, 2,3 milliards de personnes vivaient dans des pays soumis au stress hydrique. D'ici 2050, 350 millions de personnes supplémentaires vivant en zone urbaine seront exposées au manque d'eau en raison d'épisodes de sécheresse grave pour un réchauffement de 1,5 °C, et 410,7 millions pour un réchauffement de 2 °C^e.



+ 350 millions (+1,5°C)
+ 410,7 millions (+2°C)



6,5 millions de décès par an

soit environ 1 décès toutes les 5 secondes, sont attribuables à l'exposition à un air de mauvaise qualité^f.

95 % de la population mondiale

vit dans des zones où les microparticules (PM2,5) dans l'air ambiant dépassent le seuil recommandé par l'OMS, une exposition moyenne annuelle de 10µg/m³

La répartition inégale des risques et des impacts liés au changement climatique

Pourquoi renaturer ?

Une croissance urbaine non durable qui exerce une forte pression sur les ressources naturelles

Si la dédensification des zones urbaines se poursuit au rythme actuel, le territoire urbain aménagé passera de^h:



Si la population urbaine mondiale double d'ici 2050, les besoins annuels en ressources des agglomérations urbaines de la planète passeront de^h:



Les besoins en matière de financement de la lutte contre le changement climatique

Les investissements engagés dans l'adaptation urbaine au changement climatique restent limités. Sur les 3,7 milliards de dollars investis dans des projets d'adaptation en 2017-2018, seuls 3 à 5 % comportaient un volet urbainⁱ.

3-5%

Les financements climatiques en milieu urbain, estimés à 384 milliards de dollars par an en 2017-2018, sont insuffisants pour couvrir le montant des investissements nécessaires à l'atténuation du changement climatique dans les secteurs-clés dans les villes, chiffrés à entre 4,5 et 5,4 trillions de dollars^j.

4,5 mille milliards de dollars

Besoins annuels d'investissements

384 milliards de dollars

Finance durable en milieu urbain

384 milliards de dollars

Des infrastructures non durables

En 2019, les **pays en développement** avaient une capacité d'énergie renouvelable de

219 watts par habitant^g

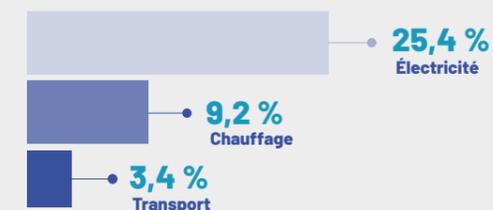


alors que les **pays développés** avaient

880 watts par habitant

(quatre fois plus)^g.

Il est urgent d'accélérer les actions en faveur des énergies renouvelables modernes, notamment dans les secteurs du transport et du chauffage. En 2018, la part des énergies renouvelables modernes dans la consommation d'énergie finale était de^h:



Le développement d'infrastructures de transport à faible émission de carbone sera crucial pour garantir la résilience aux impacts du changement climatique tout en respectant les objectifs d'atténuation.

Si les interventions sont mises en œuvre de manière proactive, l'adaptation du réseau routier mondial à la montée des eaux sera extrêmement bénéfique pour les pays à revenu faible et intermédiaire, qui voient généralement leur risque d'inondation baisser de^h:



Trajectoire Renaturer

Une transition
écologique juste

Vers l'égalité urbaine et territoriale

Améliorer la gouvernance urbaine pour permettre des transitions justes et durables. Cela implique de mettre en place des coalitions politiques progressistes pour créer des modalités de gouvernance capables de gérer la complexité (*collibration*), afin de faciliter la prise de décisions démocratiques et une planification prospective adaptée à la diversité sociale et environnementale.

Aborder des stratégies d'atténuation et d'adaptation via une planification intégrée et des politiques multisectorielles, favoriser la proximité, améliorer la santé et le bien-être de tous et promouvoir des mesures réglementaires qui facilitent l'accessibilité économique et réduisent la gentrification verte et l'étalement urbain.

Dissocier le développement urbain de la dégradation de l'environnement, en favorisant des relations plus symbiotiques entre les territoires urbains et ruraux afin de réduire les flux de ressources, et dissocier l'amélioration du bien-être de l'utilisation croissante des ressources naturelles.

Passer de la dépendance économique envers l'exploitation non durable des ressources naturelles à un développement à faible intensité de carbone pour réduire l'impact des activités humaines sur l'environnement, tout en atténuant les inégalités socio-économiques et les injustices socio-environnementales.

- Des formes d'urbanisme justes et durables
- Un développement économique territorial dissocié de l'exploitation non durable des ressources naturelles
- Des systèmes urbains et naturels intégrés
- L'amélioration de la santé, des droits et du bien-être des générations actuelles et futures
- Des écosystèmes protégés
- Des bâtiments et infrastructures résilients face au changement climatique

Promouvoir des mesures interconnectées à l'échelle intra, interurbaine et régionale, pour une meilleure gestion des ressources naturelles, de l'énergie et des systèmes alimentaires, ainsi qu'une meilleure adaptation et une résilience renforcée. Les interventions comprennent, entre autres, des mécanismes de péréquation et la promotion de la solidarité et de la cohésion territoriale.

Adopter et promouvoir une approche fondée sur les droits avec des actions volontaristes, pour favoriser les bénéfices sociaux et sanitaires via la renaturation et la protection des communs urbains.

Réviser les taxes locales et adopter des outils de financement novateurs pour créer des incitations soutenant les améliorations environnementales, protégeant les groupes défavorisés contre les impacts négatifs. Des partenariats locaux, régionaux et nationaux sont essentiels pour financer l'atténuation des risques et l'adaptation au changement climatique.

Comment réintégrer les systèmes urbains dans les systèmes naturels, en incluant la nature dans la ville et la ville dans la nature ?

Comment transcender la dépendance économique des territoires à l'exploitation non durable des ressources naturelles tout en s'attaquant à la répartition inégale des risques pour les groupes marginalisés, comme le déplacement des populations, la gentrification et la marchandisation ?

Promouvoir explicitement la production sociale de logements et d'infrastructures, en protégeant les droits de ceux qui, chaque jour, « fabriquent la ville » ainsi que leurs pratiques de subsistance qui peuvent renaturer les villes. Cela implique de fournir un soutien administratif, technique et financier aux pratiques des citoyens et habitants.

Répondre aux inégalités à long terme par des actions de renaturation croisées et inclusives. Les transitions justes exigent de s'attaquer aux problèmes de distribution et à l'absence de reconnaissance. La planification participative peut accélérer cette adaptation et atténuer les inégalités dans la répartition des risques pour les groupes marginalisés.

Coordinateurs du chapitre

Adriana Allen

(Professeure de planification urbaine du développement durable, The Bartlett Development Planning Unit, University College London, Royaume-Uni)

Mark Swilling

(Co-directeur et professeur distingué, Centre for Sustainability Transitions, University of Stellenbosch, Afrique du Sud)

Isabelle Anguelovski

(Directrice du Barcelona Lab for Urban Environmental Justice and Sustainability ; Professeure et chercheuse au Catalan Institution for Research and Advanced Studies, Universitat Autònoma de Barcelona, Espagne)

Contributeurs

Ce chapitre a été élaboré sur la base des contributions suivantes, qui ont été publiées dans le cadre de la Série de Documents de travail GOLD VI et du Recueil de cas – Trajectoires vers l'égalité :

Sustainable Energy Access in Urban Areas

Modesta Tochi Alozie
(University of Warwick, Royaume-Uni)

Vanesa Castán Broto
(University of Sheffield, Royaume-Uni)

Patty Romero-Lankao
(National Renewable Energy Laboratory, États-Unis)

Pedro Henrique Campello Torres
(Université de Sao Paulo, Brésil)

Matteo Muratori
(National Renewable Energy Laboratory, États-Unis)

Caiçaras, Artisanal Fishermen, and Guarani M'byá's territories between Protected Areas and Paranaguá's Port

Karina da Silva Coelho
(Doctorante en anthropologie sociale, Université de Sao Paulo, Brésil)

Fighting climate change in cities: urban agriculture, green and affordable homes and neighbourhoods

Pierre Arnold
Nina Quintas
(urbaMonde, Réseau CoHabitat)

Building Resilience in Times of Crisis: The Waste & Citizenship Forum in Belo Horizonte, Brazil

Sonia Maria Dias
Ana Carolina Ogando
(Women in Informal Employment Globalizing and Organizing)

Reviving Urban Agriculture

Joseph Schechla
(Housing and Land Rights Network –
Coalition Internationale pour l’Habitat)

Energy Transition of Chefchaouen city

Hajar Khamlichi
Karim Elgendy
(Carboun)

**Community based Production of Waste-
Based Energy, Kampala, Uganda**

Teddy Kisembo
Judith Mbabazi
Paul I. Mukwaya
(The Urban Action Lab, Makerere University, Uganda)

**Partnership for Resilient Citywide Slum
Upgrading, Cape Town, South Africa**

Ariana Karamallis
Charlton Ziervogel
(Slum Dwellers International)

**Cities and Regions Race to Zero – Local
decarbonization pathways**

Rodrigo Messias
(CGLU Transition écologique)

**Building Resilience with Nature:
Restoring ecosystems and communities
through public policies**

Valeria Carrión
(CGLU Apprentissage)

08 ↓ Prosperer

Ce résumé exécutif comprend le résumé du chapitre et les informations clés sur le chapitre 8. Une version complète de ce chapitre est disponible [ici](#) dans sa version originale en anglais.

Source: Saad Salim, Unsplash,
Hama Advertising Agency, Sulaymaniyah, Irak.



Résumé

Ce chapitre se concentre sur la trajectoire *Prosperer* vers l'égalité urbaine et territoriale. Il examine les différentes façons dont les collectivités territoriales (CT) peuvent s'attaquer aux inégalités, dans ce domaine en particulier, via des stratégies locales de transformation. *Prosperer* est souvent assimilé à la croissance économique, mais ce chapitre remet en question cette idée. Nombre de preuves montrent que la croissance économique ne conduit pas automatiquement à l'égalité, caractéristique essentielle de la prospérité telle qu'elle est définie ici.

Promouvoir la trajectoire *Prosperer* implique d'adopter une approche multidimensionnelle et inclusive, allant au-delà de la définition trop restreinte de la richesse matérielle, mesurée en termes de croissance économique et d'augmentation du produit intérieur brut (PIB). La trajectoire *Prosperer* doit porter davantage sur ce dont les personnes ont besoin et ce qui leur importe, en se concentrant sur les concepts plus larges de bonheur et de bien-être. Dans le cadre de cette compréhension élargie de la prospérité, ce chapitre fournit une contribution spécifique à la construction d'une trajectoire *Prosperer* équitable, en portant une attention particulière à la promotion et à la (re)distribution de revenus stables et d'opportunités de travail décent. Ce chapitre analyse aussi les obstacles qui empêchent actuellement d'atteindre ces objectifs. Il traite, en particulier, des impacts de la mondialisation et de l'économie de marché sur les inégalités croissantes, tant au sein du marché du travail qu'entre les zones urbaines et territoriales. Cela comprend la précarité croissante, la baisse des revenus, les droits sociaux limités ou inexistants et d'autres défis auxquels sont confrontés les travailleurs. Les impacts sur les différents types de travailleurs sont analysés, et une attention particulière est portée au travail informel en tant qu'aspect transversal du monde du travail.

Le chapitre présente des stratégies axées sur l'action pour aborder les problèmes et les défis mentionnés précédemment. Les stratégies proposées comprennent à la fois des approches intra et interterritoriales pour promouvoir l'égalité urbaine. Les stratégies visant à améliorer l'égalité intraterritoriale doivent se concentrer sur la création d'emplois et la qualité du

travail, en promouvant une croissance endogène et le développement économique local. Il est nécessaire de mettre en avant les principes de l'économie sociale et solidaire et de l'économie circulaire, et de fournir une valeur ajoutée, corroborant l'argument selon lequel les différentes stratégies pour façonner la trajectoire *Prosperer* ne sont pas mutuellement exclusives et que ces questions ne devraient pas être traitées via des solutions toutes faites.

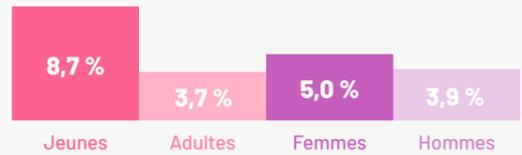
L'égalité interterritoriale peut être plus difficile à atteindre. Une CT peut avoir la capacité de promouvoir la redistribution au sein de sa municipalité ou de sa région sous son administration, mais à plusieurs, les municipalités ou régions sont, par définition, sous l'administration de différentes CT, ce qui rend la redistribution plus complexe. Néanmoins, il est possible de créer et façonner une trajectoire *Prosperer* en encourageant une coopération horizontale plus forte entre les régions et les municipalités, ainsi qu'une coopération intermunicipale. Cela nécessite de s'éloigner des politiques et des pratiques axées sur la compétitivité et de promouvoir davantage de collaboration et de solidarité entre les territoires.

Comme indiqué ci-dessus, étant donné les contextes très différents dans lesquels les CT fonctionnent, il n'existe pas de recette spécifique pour créer la trajectoire *Prosperer*. S'appuyant sur les réalités de leurs propres contextes, les approches des CT doivent tenir compte de leurs histoires, de leurs contextes nationaux, de leurs structures économiques locales et de la répartition des compétences et des revenus sur leur territoire. Parallèlement, les expériences concrètes partagées dans ce chapitre peuvent être source d'inspiration et être reproduites, avec les adaptations locales nécessaires.

Plus de 630 millions de travailleurs
dans le monde vivent dans des conditions de pauvreté extrême ou modérée^a.

220 millions de personnes sont au chômage dans le monde. En 2021, le taux de chômage mondial était estimé à 6,2 %, ce qui est supérieur au taux de 5,4 % avant la pandémie de COVID-19^b.

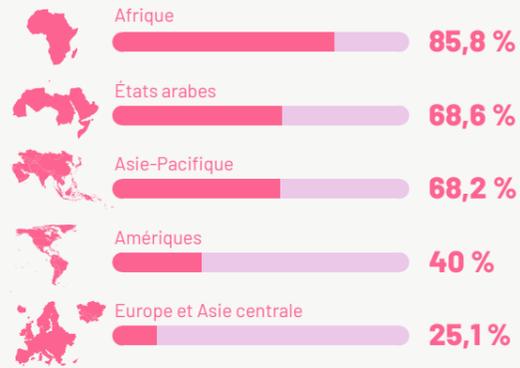
Proportion d'emplois perdus en raison de la pandémie de COVID-19^c :



Des marchés du travail de plus en plus précaires

60,2 % des emplois mondiaux sont informels ; cela correspond à plus de 2 milliards de personnes^d.

En comptant l'agriculture, la part de l'emploi informel par région du monde est de^e :



La prévalence et l'importance de l'économie informelle

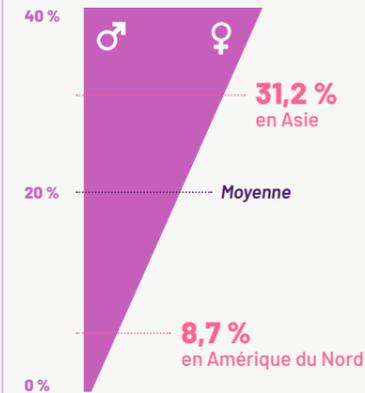


Pourcentage d'hommes et de femmes employés dans l'économie informelle au niveau mondial^f.

Les femmes sont plus exposées à l'emploi informel dans



Il y a 20 % d'écart entre la participation au marché du travail des hommes et des femmes au niveau mondial^j.



Plus de 100 millions de femmes



Ce chiffre inclut plus de 2 millions de femmes ayant quitté le marché du travail en raison des pressions croissantes du travail de soin non rémunéré^l.

Au niveau mondial, les femmes continuent de gagner 19 % de moins que les hommes^m.



Les inégalités de genre sur le marché du travail



Pourquoi prospérer ?

La prévalence du travail des enfants

1 enfant sur 10 est victime du travail infantileⁿ.

Pour la première fois depuis deux décennies, le nombre de victimes du travail infantile a franchi la barre des

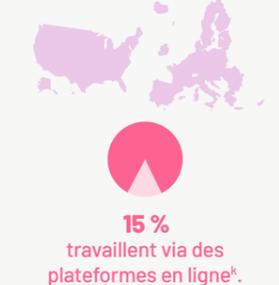
160 millions en 2020^j.



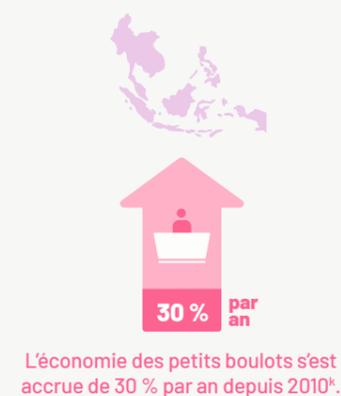
La même année, **23,3 % des jeunes dans le monde** n'étaient ni en études, ni en emploi, ni en formation, un chiffre qui n'a pas baissé depuis plus d'une décennie^k.

L'économie des petits boulots (gig economy) en plein essor

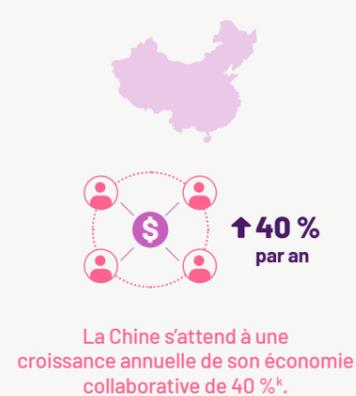
États-Unis et Union européenne (UE)
Il y a 162 millions de travailleurs indépendants aux États-Unis et dans l'UE.



Asie du Sud-Est



Chine



Le potentiel lié à la promotion de l'économie sociale et solidaire

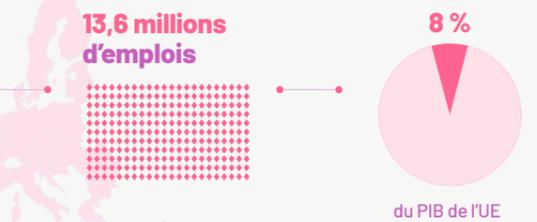
En 2017, **9,46 % de la population mondiale active**

travaillait dans des coopératives^o.

En 2022, **2,8 millions**

13,6 millions d'emplois

d'organisations et d'entreprises de l'économie sociale et solidaire existaient au sein de l'Union européenne.



Trajectoire Prospérer

Un travail décent et des moyens de subsistance sûrs

Promouvoir le développement économique local afin de stimuler un développement endogène, la coopération et la solidarité, tant au sein même des territoires qu'entre eux, en impliquant les collectivités territoriales et de multiples acteurs pour catalyser les potentialités locales.

Créer un environnement propice au développement économique local grâce à des cadres réglementaires efficaces et transparents, aux systèmes financiers locaux, à la passation de marchés locaux, et aux politiques foncières et de gouvernance locales, en renforçant le dialogue social avec les travailleurs des secteurs formel et informel.

Soutenir la création d'emplois décents et de moyens de subsistance durables et inclusifs adaptés aux différents besoins et aspirations de la population, quels que soient leur genre, leur race, leur classe, leurs capacités et les réalités territoriales dans lesquelles ils vivent.

Mettre en place des mécanismes institutionnels de collaboration pour reconnaître, réglementer et intégrer les pratiques du secteur informel. Décriminaliser les activités informelles est une première étape essentielle pour faciliter la contribution des travailleurs de ce secteur à l'économie locale et garantir leur accès aux aides et services publics.

Renforcer la coopération horizontale entre les municipalités et les régions, s'éloigner des politiques et des pratiques axées sur la concurrence et promouvoir davantage de collaboration et de solidarité entre les territoires, y compris entre les zones métropolitaines et les villes intermédiaires, et des partenariats urbains-ruraux, pour favoriser un développement territorial plus équilibré.

Faire progresser les mécanismes financiers qui favorisent la coopération et la solidarité, et amplifier les instruments de soutien qui génèrent des impacts sociaux et environnementaux positifs. Ces mécanismes peuvent inclure des obligations à impact social, des monnaies locales, des dons en faveur de l'économie sociale et solidaire financés par une part d'impôts, des financements participatifs et des investissements à impact, entre autres.

Étendre le dialogue social, la couverture de la sécurité sociale et des assurances pour assurer la protection sociale de tous les travailleurs. Cela inclut les personnes dont les conditions de travail sont contrôlées, directement ou indirectement, par les collectivités locales.

Comment exploiter les ressources locales pour renforcer le tissu social et promouvoir le travail décent, fournir des moyens de subsistance sûrs, garantir la qualité des services publics et offrir un environnement sain où diverses populations peuvent travailler et vivre une vie épanouissante ?

Comment promouvoir une plus grande égalité urbaine et interterritoriale tout en reconnaissant et en répondant aux différentes structures économiques locales et aux héritages historiques, à la répartition inégale des ressources et aux liens avec les économies nationales et mondiales ?

Vers l'égalité urbaine et territoriale

- Des territoires prospères avec des politiques garantissant un travail décent et des moyens de subsistance sûrs pour tous
- Un environnement propice au développement économique local, dans lequel les politiques, les réglementations et les mécanismes financiers locaux répondent aux besoins de populations diverses
- Des petites et moyennes entreprises (PME) et des organisations de l'économie sociale et solidaire, et de l'économie circulaire, renforcées
- Un secteur informel intégré, reconnu et soutenu
- Un dialogue social régulier entre les travailleurs locaux, le secteur privé et les institutions publiques
- Une égalité territoriale renforcée grâce à une coopération accrue entre les municipalités et les régions, ainsi qu'entre les zones urbaines et rurales

Coordinateurs du chapitre

Edmundo de Werna

(Professeur associé, Centre for the Integrated Delivery of the Built Environment, School of the Built Environment and Architecture, London South Bank University, Royaume-Uni)

Stephen Gelb

(Chercheur principal et chef d'équipe, International Economic Development Group, Overseas Development Institute, Royaume-Uni)

Contributeurs

Ce chapitre a été élaboré sur la base des contributions suivantes, qui ont été publiées dans le cadre de la [Série de Documents de travail GOLD VI](#) et du [Recueil de cas – Trajectoires vers l'égalité](#) :

Space-Blind and Place-Based Policy: Initiatives for Fostering Innovation and Growth

Philip McCann
(University of Sheffield, Royaume-Uni)

The Urban Informal Economy: Achieving Prospering and Territorial Equality

Caroline Skinner
Marty Chen
(Women in Informal Employment Globalizing and Organizing)

Conceptualising and measuring prosperity

Saffron Woodcraft
Henrietta Moore
(Institute of Global Prosperity, Royaume-Uni)

The case of female workers in India's construction sector

Ruchika Lall
Divya Ravindranathan
(Indian Institute of Human Settlements, Inde)

Agenda to boost local jobs and livelihood opportunities

Cécile Roth
(Observatoire mondial sur la démocratie locale et la décentralisation de CGLU)

Inclusive local public procurement

Anna Calvete Moreno
(Observatoire mondial sur la démocratie locale et la décentralisation de CGLU)

Our Savings, Our Strength: The Power of Women Led Savings in Slum Communities

Ariana Karamallis
Sheela Patel
(Slum Dwellers International)

**Social, solidarity, and circular economy
to build alternative economic paths**

Mercedes Aguilar
Paula Bejarano
Juan Carlos Diaz
(Commission de développement
économique et social local de CGLU)

Inclusive Economy and Food Security

Kelly Agopyan
Rodrigo Iacovini
(Plateforme Globale pour le droit à la ville)

**More than housing: multiple use
cooperatives for the transition towards
sustainable neighbourhoods and cities**

Julie LaPalme
(Cooperative Housing International)

Léa Oswald
(urbaMonde) (Réseau Co-Habitat)

**The development of Vienna's approach
towards a fair sharing economy**

CGLU Villes Digitales

**Regional economic development to promote
endogenous dynamics and territorial solidarity**

Thomas Forster
Florence Egal
Camilo Romero

**Linking tourism, livelihood improvement,
heritage and conservation through community-
based tourism in Da Nang, Vietnam**

Trang Phan
(Da Nang Architecture University, Vietnam)

Brenda Pérez-Castro
(Asian Coalition for Housing Rights)

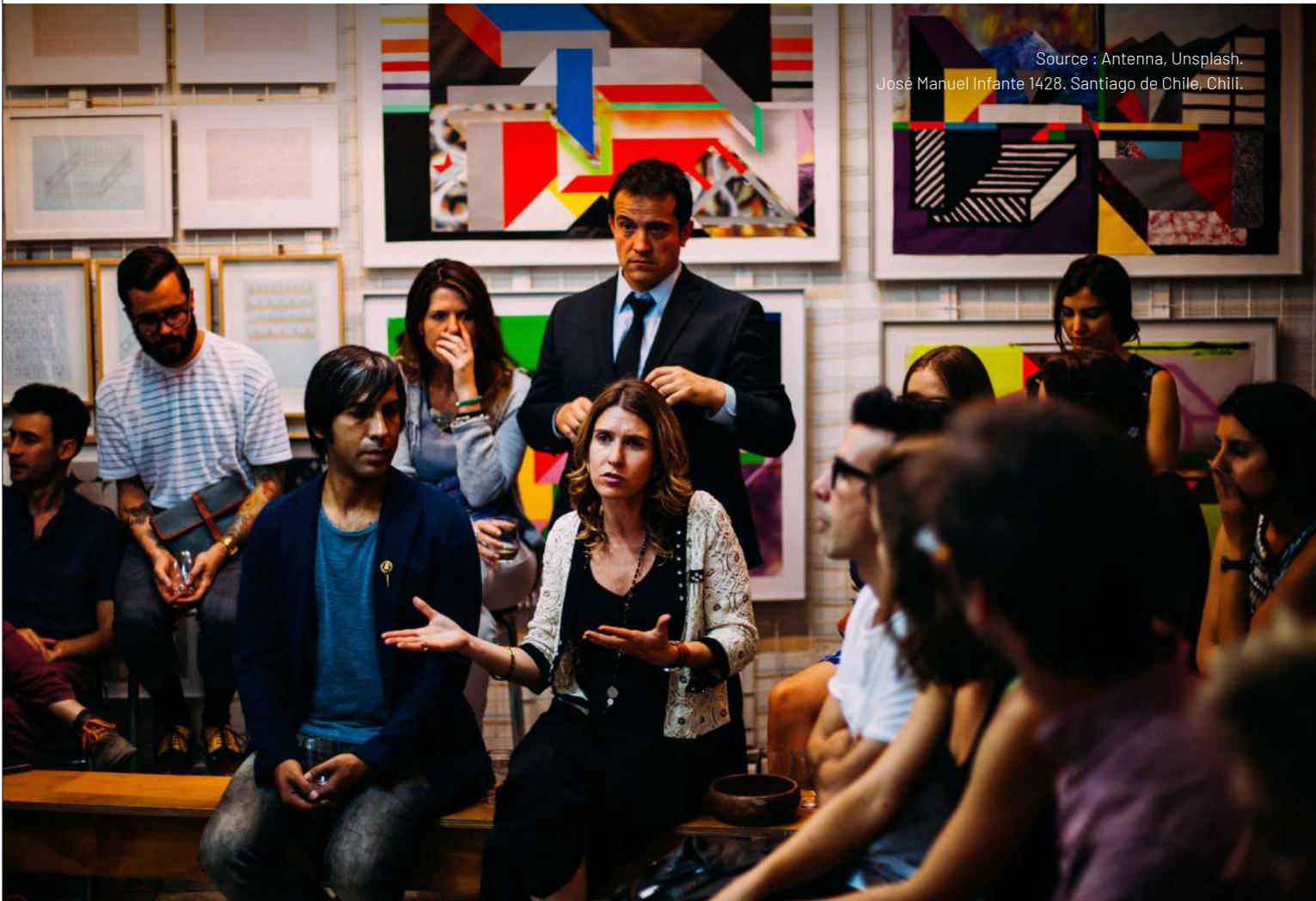
**The role of creative and tourism
economies in tackling/reproducing
urban and regional inequalities**

Commission Culture de CGLU

09 ↓

Démocratiser

Ce résumé exécutif comprend le résumé du chapitre et les informations clés sur le chapitre 9. Une version complète de ce chapitre est disponible [ici](#) dans sa version originale en anglais.



Source : Antenna, Unsplash.
José Manuel Infante 1428. Santiago de Chile, Chili.

Résumé

Le renforcement de la démocratie est une condition fondamentale pour avancer vers l'égalité urbaine et territoriale. Des institutions démocratiques locales responsables et ouvertes à tous les citoyens et à tous les acteurs locaux sont essentielles pour l'amélioration des moyens de subsistance, de la fourniture des services et de la protection des droits humains. Des normes informelles et des règles formelles sous-tendent simultanément le potentiel de la démocratie pour traiter les inégalités entre groupes sociaux. Ces dynamiques déterminent également qui peut voter et la nature des systèmes de vote locaux. Dans un contexte de hausse des inégalités de revenus – et de tensions de longue date autour des ressources, des identités et des droits – le renforcement de la démocratie est une bataille ardue qui nécessite de mettre en œuvre de multiples stratégies.

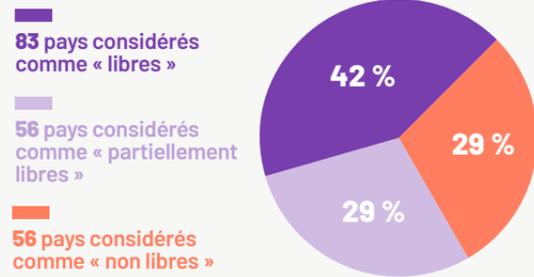
Le chapitre 9 porte sur la trajectoire *Démocratiser* et analyse toute une gamme d'« innovations démocratiques » permettant aux collectivités territoriales de promouvoir l'engagement des citoyens dans la prise de décision démocratique, de lutter contre les inégalités d'accès au débat et de pouvoir politique, et de lutter contre la discrimination, les inégalités de richesse et la ségrégation spatiale dans les zones urbaines et les territoires. Ces innovations démocratiques se produisent à au moins trois niveaux différents : les espaces délibératifs, les espaces participatifs et les espaces de gouvernance collaborative. À travers ces différents domaines, ce chapitre examine de nouvelles formes et mécanismes de participation, de délibération et de collaboration au niveau local, ainsi que la façon dont les CT peuvent démocratiser leurs façons de comprendre et d'agir pour remédier aux inégalités urbaines et territoriales. Afin que ces mécanismes entraînent les changements attendus, ce chapitre étudie, en outre, comment reconnaître les divers besoins et aspirations des différents groupes d'habitants, et comment assurer une approche adaptée au contexte local. En d'autres termes, il met en avant que la démocratisation n'est un processus valide que lorsqu'elle ne laisse personne ni aucun territoire de côté.

Ce chapitre démontre que mettre en place un environnement favorable, avec une décentralisation claire des

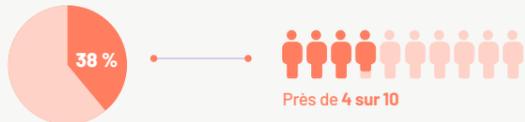
pouvoirs, le financement nécessaire, un renforcement des capacités locales et des cadres juridiques et institutionnels, est une condition nécessaire pour la réussite de ces innovations démocratiques. Il synthétise une série d'expériences prometteuses, y compris celles menées par le mouvement des villes pour les droits humains et les fonctionnaires locaux engagés en faveur de la transparence, de la reddition de comptes, d'un gouvernement ouvert et accessible, et de la lutte contre la corruption. Ces expériences démontrent qu'il existe différentes façons de contrer l'accapement par les élites des processus participatifs, une participation uniquement symbolique et la cooptation clientéliste des groupes marginalisés. Celles-ci vont, entre autres, de l'instauration de quotas politiques et la création de partenariats avec les communautés marginalisées, à la création de départements et de mécanismes de coordination permettant de s'attaquer aux inégalités de manière intersectorielle, en passant par la reconnaissance des diverses formes de connaissance et de collecte de données issues de la société civile, et l'intégration de valeurs démocratiques et d'approches globales fondées sur les droits, dans toutes les activités.

Ce chapitre reconnaît les défis que pose la mise en œuvre de ces principes et mécanismes, en particulier dans des villes et territoires très inégaux. Ces défis sont d'autant plus grands lorsqu'ils sont combinés à d'autres crises. Par exemple, la pandémie de COVID-19 a parfois été considérée comme une excuse pour restreindre les droits démocratiques, comme lorsque de nombreux gouvernements ont accentué les restrictions appliquées à la liberté d'expression médiatique et personnelle, en plus d'une surveillance accrue et d'une transparence limitée, souvent justifiées par les mesures d'urgence. Reconnaissant ce défi et bien d'autres, et cherchant à les surmonter, ce chapitre aborde les éléments que les pratiques et stratégies démocratiques doivent intégrer, via des solutions locales sur mesure, afin de renouveler la confiance et de revitaliser l'engagement des citoyens dans les démocraties locales.

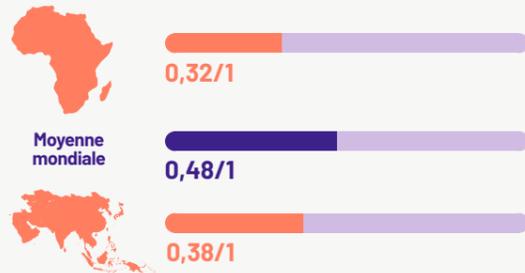
Pays en 2022^a :



La proportion de la population mondiale vivant dans des pays « non libres » est au plus haut depuis 1997^a :



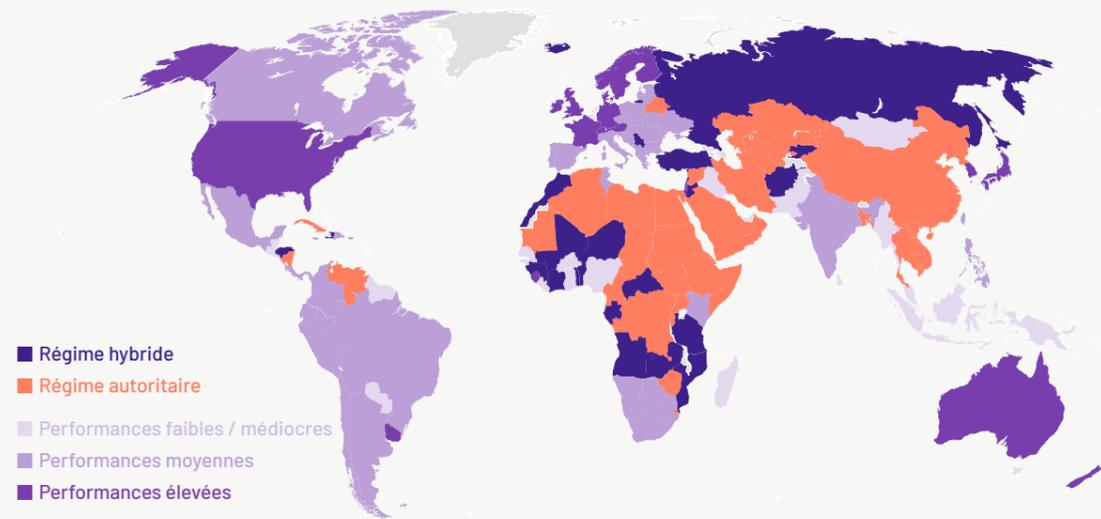
En 2020, l'Afrique et l'Asie-Pacifique restaient en dessous de la moyenne mondiale pour ce qui est de la liberté dans les élections régionales et locales^b :



L'Amérique du Nord affichait le score de démocratie locale le plus élevé^b :



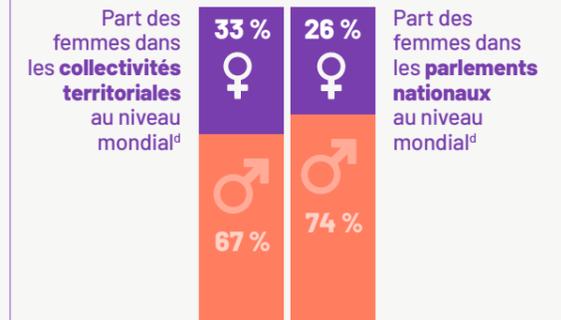
Carte des régimes démocratiques et non démocratiques en 2020^c :



En 2018, 20 % des maires dans le monde étaient des femmes^d.



D'après une analyse de 135 pays :



L'évolution de la démocratie dans le monde

La représentation inégale des femmes et des hommes dans les collectivités territoriales

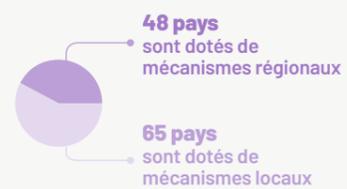


Pourquoi démocratiser ?

L'institutionnalisation de la démocratie locale

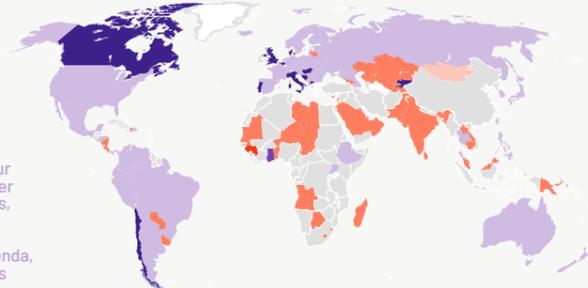
Les pays dotés d'outils juridiques pour la démocratie directe^e

À partir d'une analyse de 184 pays :



notamment pour institutionnaliser les référendums, les initiatives citoyennes, les initiatives d'agenda, les référendums révocatoires...

Aux niveaux régional et local, respectivement 61 et 53 pays ne disposent d'aucun instrument légal de démocratie directe^e.



Le référendum facultatif est le mécanisme de démocratie directe institutionnalisé le plus courant au niveau local (31 % des pays disposent de cet outil)^f.



Processus délibératifs

86 % des processus délibératifs

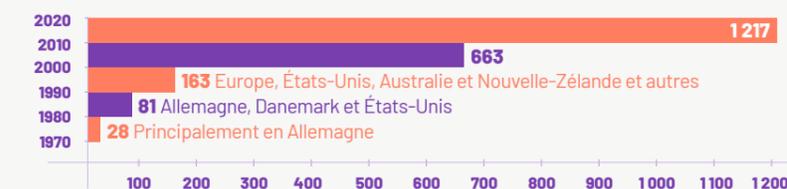
ont été promus par des villes ou des régions (à partir de 566 initiatives recensées dans les pays de l'OCDE en 2021, et mises en œuvre entre 1980 et 2021)^g.

Les domaines de politiques publiques les plus fréquemment abordés par le biais de processus délibératifs dans les pays de l'OCDE sont^h :



Les « mini-publics »

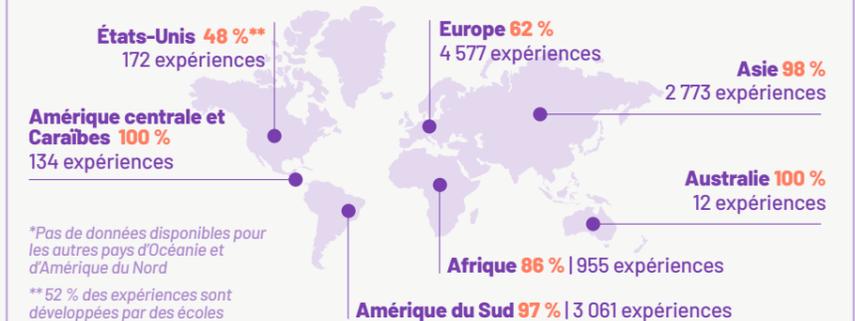
se développent de façon exponentielle depuis les années 1970ⁱ :



Processus participatifs

Plus de 11 600 expériences menées entre 1990 et 2020

Les budgets participatifs sont essentiellement promus par les collectivités territoriales dans les différentes régions du monde. Les données suivantes représentent plus de 11 600 expériences menées entre 1990 et 2020, avec le pourcentage d'initiatives promues par des collectivités territoriales par région^j :



* Pas de données disponibles pour les autres pays d'Océanie et d'Amérique du Nord

** 52 % des expériences sont développées par des écoles

Trajectoire Démocratiser

Démocratie participative,
délibérative et collaborative

Vers l'égalité urbaine et territoriale

Promouvoir un environnement propice à la démocratie locale et à la décentralisation via des cadres de gouvernance favorables qui garantissent la tenue d'élections locales régulières et promeuvent diverses formes de participation citoyenne, dans le cadre d'une approche fondée sur les droits. Cela implique de reconnaître les asymétries de pouvoir et de s'éloigner des schémas simplement symboliques de participation et de cooptation qui conduisent souvent à un accaparement par les élites.

Promouvoir la transparence, la reddition de comptes, une gouvernance ouverte et accessible, et la lutte contre la corruption, en tant que principes fondamentaux pour établir la confiance et accroître l'engagement civique.

Associer des processus participatifs, délibératifs et collaboratifs et des innovations, selon les besoins et les aspirations des communautés locales. Ces pratiques doivent être institutionnalisées et combinées avec d'autres composantes du système démocratique afin de maintenir une approche démocratique systémique, localisée et de long terme.

Promouvoir des processus participatifs qui encouragent la participation de tous les habitants à la prise de décisions et au suivi de la gouvernance locale, tels que la planification et les budgets participatifs, les bilans communautaires et les évaluations des impacts sociaux, de manière à améliorer la fourniture des services par les collectivités locales.

Adopter une perspective intersectionnelle vis-à-vis des politiques et de la planification participatives de façon à reconnaître, évaluer et renforcer les capacités des groupes sociaux structurellement discriminés. Cela implique de faciliter activement leur engagement dans des processus inclusifs, délibératifs et transparents partant des territoires.

Utiliser des stratégies délibératives à diverses étapes des processus politiques, tels que les « mini-publics », les référendums, les initiatives citoyennes et les commissions thématiques ou centrées sur des groupes, encourageant ainsi des sources de connaissances plus diverses et favorisant le respect et la confiance mutuelle.

Encourager les espaces de collaboration pour coproduire des services entre secteurs et avec la société civile, promouvoir le renforcement des organisations communautaires, la responsabilité gouvernementale et les approches intersectorielles. Les partenariats et financements menés par les communautés locales peuvent servir à établir des liens solides pour un engagement à long terme.

Reconnaître les diverses formes de connaissances et de collecte de données issues de la société civile et d'autres acteurs locaux, en intégrant des valeurs démocratiques et des approches globales fondées sur les droits dans toutes les activités.

- Espaces démocratiques participatifs, délibératifs et collaboratifs améliorés et combinés
- Reconnaissance renforcée des diverses identités et expériences grâce à une approche basée sur les droits
- Citoyens plus autonomes et participant de plus en plus à la prise de décisions locales via le dialogue et la co-création
- Environnement favorable qui institutionnalise et favorise la participation et d'autres mécanismes démocratiques
- Davantage de partenariats et d'initiatives menés par les communautés locales qui améliorent la prestation des services publics

Comment les pratiques et innovations démocratiques locales peuvent-elles contribuer à la lutte contre des inégalités multidimensionnelles, et donner la parole aux personnes structurellement marginalisées ?

Comment créer un environnement favorable à la démocratie locale, et propice à une participation accrue de la société civile et des différents acteurs aux prises de décisions locales et aux mécanismes de gouvernance collaborative ?

Coordinatrices du chapitre

Alice Sverdlík

(Chercheuse, Human Settlements Group, International Institute for Environment and Development, Royaume-Uni)

Diana Mitlin

(Professeure d'urbanisme mondial, Global Development Institute, University of Manchester ; associée principale, Human Settlements Group, International Institute for Environment and Development, Royaume-Uni)

Contributeurs

Ce chapitre a été élaboré sur la base des contributions suivantes, qui ont été publiées dans le cadre de la Série de Documents de travail GOLD VI et du Recueil de cas - Trajectoires vers l'égalité :

Democratising pathways for equality in Latin America

Catalina Ortiz
(The Bartlett Development Planning Unit, University College London, Royaume-Uni)

The right to participate in urban cultural life: from inequalities to equity

Nicolás Barbieri
(Universitat Internacional de Catalunya, Espagne)

Democracy in cities and territories

Laura Roth
(Universitat Jaume I, Espagne)

Local institutions for civic participation, participatory budgeting and planning, inclusion of youth and migrants

Amanda Fléty
Jaume Puigpinós
(Commission Inclusion sociale, démocratie participative et droits humains de CGLU)

Adrià Duarte
(Observatoire International de la Démocratie Participative)

Citizen Led Slum Upgrading: The Mukuru Special Planning Area

Ariana Karamallis
Joseph Kimani
Kilion Nyambuga
(Slum Dwellers International)

Participatory Planning: The role of Community and City Learning Platforms in Freetown

Braima Koroma
Joseph Macarthy
(Sierra Leone Urban Research Centre, Sierra Leone)

Citywide and community-driven housing supported by the Baan Mankong program in Nakhon Sawan, Thailand

Brenda Pérez-Castro
(Asian Coalition for Housing Rights)

From user knowledges to citizen expertise: democratizing urban renewal and new construction of social housing projects

Pierre Arnold
Léa Teillet
(urbaMonde, Réseau CoHabitat)

Transparency and Human Rights / Cooperation, partnerships and human rights

Helena Olsson
Windi Arini
Bahar Ozde
(The Raoul Wallenberg Institute of Human Rights and Humanitarian Law, Suède)

Democratic planning and urban governance, Brazil and Indonesia

Rodrigo Iacovini
Bethânia Boaventura
(Plateforme Globale pour le Droit à la Ville)

Open governance for a more consensual and inclusive policy making

CGLU Villes Digitales

Urban development and participatory governance: Learnings from the co-creation of street vending ordinance 1787 in Lima

Olga Abizaid
Ana Carolina Ogando
(Women in Informal Employment Globalizing and Organizing)

Localizing Participatory Democracy and Human Rights in the Middle East

Ahmed Mansour
(Coalition Internationale pour l'Habitat - Housing and Land Rights Network)

Governance and Democratisation of Urban-Rural Linkages

Philip McCann
(Sheffield University Management School, Royaume-Uni)

Democratisation of Metropolitan Governance. Participation, training, efficiency and transparency to promote social and territorial equity

Zulma Bolivar
(Universidad Central de Venezuela, Venezuela)

Oscar Chamat
(Metropolis)

10 ↓ Conclusion et recommandations finales

Atteindre l'égalité urbaine et territoriale

Résumé

Le rapport GOLD VI analyse les champs d'action dans lesquels les collectivités territoriales (CT) peuvent lutter contre les inégalités urbaines et territoriales, et ses différents chapitres présentent les trajectoires leur permettant d'impulser des changements et de mettre en œuvre des plans d'action tournés vers l'avenir. Ce chapitre met tout d'abord en évidence les principales conclusions tirées de chaque trajectoire vers l'égalité abordée dans le rapport, à savoir : **Consolider les communs, Prendre soin, Connecter, Renaturer, Prospérer et Démocratiser**. Il propose ensuite quelques réflexions sur les défis que pose l'amplification de ces trajectoires pour déclencher de véritables transformations. C'est au croisement de ces trajectoires, et via l'accumulation de leurs impacts respectifs, que se produiront les changements les plus significatifs pour promouvoir l'égalité. Fondée sur ce constat, cette conclusion présente cinq principes clés que les CT devraient prendre en considération pour construire ces trajectoires vers l'égalité.

Ces cinq principes prennent leur origine dans les trajectoires décrites dans le rapport. Premièrement, tout travail des CT visant à construire des trajectoires vers l'égalité doit reposer sur une approche fondée sur les droits. Deuxièmement, la dimension spatiale des inégalités est au cœur des efforts des CT pour promouvoir l'égalité. Les politiques publiques et la planification devraient remettre en question la fragmentation socio-spatiale ; promouvoir la proximité, l'accessibilité et les liens entre les zones urbaines et rurales ; et favoriser un développement territorial plus équitable et durable, compatible avec des transitions écologiques justes. Troisièmement, une nouvelle culture de la gouvernance locale est cruciale pour faire face aux inégalités croissantes. Il est nécessaire de promouvoir de vastes partenariats locaux, d'encourager une plus grande participation et d'allouer aux CT les moyens appropriés pour rendre la gouvernance multiniveau réellement efficace. Quatrièmement, une architecture de financement et d'investissement adéquate est essentielle pour renforcer et localiser les financements et encourager des modèles alternatifs reconnaissant et optimisant la valeur de ressources existantes nombreuses et variées. Enfin, les CT peuvent progresser vers l'égalité en se saisissant de la question

du temps de manière concrète, et en se projetant vers des périodes dépassant celles des cycles électoraux : cela suppose de reconnaître les héritages historiques différents et inégaux et les contraintes structurelles, de poser la question du manque de temps libre, de soutenir l'accumulation des effets de différentes pratiques dans le temps, et de travailler ensemble à la conception de visions audacieuses pour un avenir durable et équitable.

Ces cinq principes sont examinés en détail plus loin dans ce chapitre et constituent la base d'une série de recommandations politiques pour faire progresser l'égalité urbaine et territoriale. Ces recommandations sont le résultat du croisement des différentes trajectoires et principes abordés dans ce rapport.

Ce chapitre conclut en revenant aux différentes dimensions de l'égalité urbaine et territoriale : a) la répartition équitable des conditions matérielles qui garantissent une qualité de vie digne ; b) la reconnaissance réciproque des identités et des revendications ; c) la participation politique paritaire à la prise de décisions ; d) la solidarité et le soin (*care*) mutuel entre les êtres humains, ainsi qu'entre les êtres humains et la nature. Il offre ensuite quelques réflexions sur le rôle critique joué par les CT, déterminées à faire les choix politiques nécessaires pour un avenir plus équitable, pacifique et durable.

1 Les collectivités territoriales au premier plan de la lutte contre les inégalités

Pour le mouvement des collectivités territoriales (CT), laisser s'accroître les inégalités n'est plus envisageable. Ces inégalités ont de multiples impacts sur les villes et les territoires : elles intensifient et créent de nouvelles formes de ségrégation sociale, de fragmentation urbaine et de marginalisation territoriale ; elles accentuent la désaffection des citoyens envers les institutions publiques et aggravent les troubles sociaux ; et elles limitent les possibilités pour les personnes structurellement marginalisées de vivre une vie digne et épanouissante. Les CT ont le devoir de prendre des mesures et d'utiliser toutes leurs capacités pour diriger et soutenir des dynamiques et stratégies locales capables de s'attaquer à ces inégalités et ainsi assurer aux populations un avenir juste et durable, tout en garantissant le respect, l'application et la protection de leurs droits. Les approches actuelles qui cherchent à définir les inégalités au niveau mondial tendent à minimiser le rôle fondamental que l'action, les stratégies et les savoirs locaux peuvent jouer dans la lutte contre les manifestations territoriales des inégalités. Ces approches sous-estiment également l'importance des initiatives locales visant à s'attaquer à certaines causes sous-jacentes des inégalités sociales et économiques. **Ce rapport est un travail collectif visant à positionner les CT en première ligne dans la construction d'un avenir plus équitable.** Il reconnaît leur rôle en tant qu'acteurs clés dans la mise en place de divers partenariats, dans le soutien aux initiatives citoyennes, dans la promotion de visions à long terme pour le développement durable

et la démocratisation, ainsi que dans la garantie des conditions fondamentales à l'épanouissement de la vie collective.

Le défi à relever est immense et, aussi importante que soit l'action locale, les réponses aux inégalités menées par les CT doivent être solidement intégrées dans des stratégies plus larges, à différentes échelles, afin de s'attaquer aux conditions structurelles qui les (re)produisent. Bien que nombre de ces dernières dépassent les domaines de compétence des autorités locales, les communautés locales sont les premières à être touchées par les inégalités. Pour y répondre, les CT ont donc besoin, à différents niveaux, du soutien et de la reconnaissance adéquats de la part des structures nationales, ainsi que des capacités et des environnements institutionnels appropriés. Cela implique de disposer des mécanismes financiers, politiques et administratifs nécessaires à la mise en place d'actions porteuses de changement et favorisant l'égalité au niveau local.

Toutefois, au niveau international, des dialogues, des engagements et des accords reconnaissent l'importance de l'agenda pour l'égalité d'une part, et des actions locales et ancrées dans les territoires d'autre part, pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD). Comme évoqué dans les chapitres précédents de ce rapport, le caractère central des processus de localisation de l'Agenda 2030 a mené la scène internationale à reconnaître que la réalisation des ODD et du Nouveau



Source : Alexandre Apsan Frediani.
Réunion d'une plateforme d'apprentissage sur l'urbain, Sierra Leone.

Programme pour les Villes (*New Urban Agenda*) dépendra fortement des villes et des régions. Cela a conduit un nombre croissant de CT à s'engager dans la localisation des agendas mondiaux. En outre, nombre d'entre elles ont élaboré des Examens Locaux et Infranationaux Volontaires (VLR et VSR en anglais) pour suivre et évaluer les progrès réalisés dans la localisation des ODD et réfléchir aux actions menées contre le changement climatique dans leurs villes et territoires¹. De même, le mouvement des villes pour les droits humains est axé sur le rôle des collectivités locales pour le respect, l'accomplissement et la protection des droits humains. Les CT ont un rôle central à jouer dans la reconnaissance des pratiques quotidiennes et collectives relatives à la promotion des droits, et occupent une position privilégiée pour participer à la construction d'une nouvelle génération de droits (voir le chapitre 3). CGLU s'engage donc à agir pour les *personnes*, la *planète* et le *gouvernement*, comme le reflète son Pacte pour l'avenir². Cet engagement est renforcé par d'autres initiatives au sein de la Global Taskforce des Gouvernements Locaux et Régionaux³, qui appellent la communauté internationale à reconnaître l'importance de la réflexion, des politiques et de leur mise en œuvre menées au niveau local, pour faire face aux défis mondiaux actuels. La lutte contre

les inégalités constitue une part fondamentale des engagements de CGLU.

Dans ses différents chapitres, le rapport GOLD VI analyse les champs d'action des CT pour s'atteler à cette immense tâche, à travers la notion de trajectoires vers l'égalité urbaine et territoriale. Celles-ci doivent en effet offrir aux CT les moyens d'agir pour mieux relier entre elles les politiques sectorielles. Elles offrent également la possibilité de définir des critères pour les processus de prise de décision visant à établir des plans d'action tournés vers l'avenir. Ce chapitre final examine d'abord les principales conclusions tirées de chaque trajectoire vers l'égalité abordée dans le rapport. **C'est précisément à l'intersection de ces trajectoires, et via l'accumulation de leurs impacts respectifs, que se produisent les changements les plus significatifs en faveur de l'égalité.** Les sections suivantes introduisent d'abord quelques réflexions sur les défis que pose l'amplification de ces trajectoires pour impulser un réel changement. Elles présentent ensuite une vision d'ensemble des différentes trajectoires vers l'égalité et proposent cinq principes clés que les CT devraient prendre en considération pour construire ces trajectoires. Les cinq principes sont ensuite examinés en détail et constituent le fondement d'une série de recommandations politiques pour aider à progresser vers l'égalité urbaine et territoriale. Ces recommandations résultent de l'intersection des différentes trajectoires et des principes abordés dans le rapport. Ce chapitre conclut en revenant aux différentes dimensions de l'égalité urbaine et territoriale, et au rôle crucial des CT déterminées à faire les choix politiques nécessaires pour s'attaquer aux inégalités.

1 Voir : CGLU, « Localizing the SDGs: a boost to monitoring & reporting », Global Observatory on Local Democracy and Decentralization, 2022, <https://bit.ly/3M8lxR0>; et : Global Covenant of Mayors for Climate & Energy, « Who we are », 2022, <https://bit.ly/3pVDdXB>.

2 Voir : CGLU, « Facilitating a "Pact for the Future": The role of the International Municipal and Regional Movement powered by UCLG », Media, 2020, <https://bit.ly/3zbikP6>.

3 Voir : GTF, « Global Taskforce », 2020, <https://bit.ly/3zBpsBP>.

2 Les trajectoires comme réponse aux inégalités

Comme indiqué dans ce rapport, le défi de la lutte contre les inégalités urbaines et territoriales est principalement une question de gouvernance (voir le chapitre 3) et ne peut pas être uniquement abordé via des approches sectorielles ou cloisonnées. Le rapport GOLD VI reconnaît que la lutte contre les inégalités structurelles et les tendances actuelles de développement non durable nécessitent de planifier et construire des voies d'action alternatives pour transformer en réalités concrètes les visions pour le développement durable fondées sur les droits. Ces voies correspondent aux trajectoires proposées par GOLD VI. La nature complexe et interdépendante des tendances actuelles en matière d'inégalités (voir le chapitre 2) invite les CT à agir au croisement de multiples trajectoires : **Consolider les communs**, **Prendre soin**, **Connecter**, **Renaturer**, **Prosperer** et **Démocratiser**.

Garantir l'accès à un logement décent et aux services de base, et reconnaître les besoins et aspirations d'individus et de collectifs divers, sont essentiels pour promouvoir une plus grande égalité urbaine et territoriale. Il est donc du devoir des CT de faire face à la crise actuelle du logement et à ses différentes manifestations dans les villes et les territoires, ainsi qu'aux conséquences de la financiarisation du logement, du foncier et des services. Prenant en compte les multiples défis causés par les inégalités, la trajectoire **Consolider les communs** (voir le chapitre 4) est l'opportunité pour les CT de redéfinir le contrat social et d'avancer vers une plus grande égalité urbaine. Pour ce faire, elles peuvent encourager les efforts collectifs visant à garantir à tous

l'accès à un logement décent et aux services de base, qui doivent inclure non seulement l'accès à l'eau et à l'assainissement, mais aussi à la culture et aux biens collectifs en général. Pour consolider les communs et mettre en œuvre cette trajectoire de manière productive, les CT peuvent s'engager de plusieurs façons, via le plaidoyer et la reconnaissance, la protection et la réglementation, l'investissement dans les services municipaux, voire la remunicipalisation, et le renforcement des initiatives et pratiques collectives.

Parmi les nombreuses difficultés exacerbées par la pandémie de COVID-19, la crise des systèmes de soins a probablement été l'une des plus visibles, en particulier dans le cadre de la crise généralisée de la protection sociale. L'une des dimensions centrales de l'égalité urbaine repose sur la reconnaissance du travail de soin (*care*), qui est généralement genré, racisé et invisibilisé. En plus de la prise en compte des activités de soin existantes, les CT doivent reconnaître que nombre des fonctions de leur mandat peuvent participer à créer des villes et des territoires qui prennent soin de leurs habitants. Ces fonctions comprennent notamment l'éducation, les soins de santé, la sécurité, et le travail avec des segments de la population ayant des besoins particuliers, comme les enfants, les personnes âgées, les migrants, les personnes handicapées et les personnes LGBTQIA+, dans une perspective intersectionnelle. Plus important encore, cela implique de prendre en considération les besoins de celles et ceux qui ont historiquement porté la charge du travail de soin : principalement les femmes, les personnes

racisées et les migrants. La trajectoire **Prendre soin** (voir le chapitre 5) permet donc aux CT de contribuer à promouvoir l'égalité – et ce de différentes manières, par exemple via des interventions donnant la priorité à la proximité et mettant l'accent sur : la reconnaissance et la démocratisation de la fourniture de soins, la redistribution et la démarchandisation des soins ainsi que la réduction de la charge que cela représente, et en général, la défémisation du travail et des relations de soin.

La fragmentation et la ségrégation socio-spatiale des villes et des territoires sont parmi les manifestations les plus visibles des inégalités et présentent de nombreux défis pour l'aménagement territorial et urbain, les infrastructures et les transports. Généralement, ces défis ne sont pas nouveaux, ils ont évolué différemment en fonction des pays, et ont souvent été façonnés par des processus économiques et/ou sociopolitiques particuliers, voire par les héritages coloniaux. Aujourd'hui plus que jamais, les villes et les territoires sont confrontés à des écarts considérables en termes de mobilité et d'accès aux infrastructures, ainsi qu'à une fracture numérique à laquelle il est urgent de remédier. Dans ce contexte, la trajectoire **Connecter** (voir le chapitre 6) permettrait d'assurer à tous une connectivité adéquate et durable, tant physique que numérique, et de garantir l'accès de tous aux moyens de subsistance, aux services, aux espaces publics et aux différents éléments qui permettent de mener une vie digne. En facilitant la connectivité et les rencontres physiques et virtuelles pour prendre en compte divers besoins et aspirations, ainsi que les pratiques formelles et informelles, les CT peuvent largement contribuer à améliorer la capacité des êtres humains à communiquer entre eux. Cela permet aussi de véhiculer des valeurs telles que le soin (*care*), la créativité, l'innovation, la confiance et la tolérance.

La lutte que doit livrer l'humanité contre l'urgence climatique et la dégradation de l'environnement constitue sans aucun doute un pilier central pour la construction d'un avenir urbain et territorial plus durable et équitable. Cela implique que les CT doivent s'efforcer autant que possible d'intégrer les défis de la réduction des émissions de carbone et de la poursuite d'une transition écologique juste, afin de transcender la dépendance économique envers l'extraction non durable des ressources naturelles et le développement à forte intensité de carbone. La trajectoire **Renaturer** (voir le chapitre 7) vise à aborder à la fois les inégalités socio-économiques et les injustices socio-environnementales. Elle peut renouveler la relation entre l'humanité, l'écosystème et les ressources naturelles de façon durable. Les CT peuvent promouvoir cette trajectoire en remettant en cause les tendances de croissance urbaine non maîtrisée, d'émissions de carbone et de

dégradation et d'exploitation de l'environnement via : la promotion de la protection des ressources naturelles, le renforcement de la résilience des communautés et la réhabilitation in situ ; la protection de l'utilisation du foncier à des fins communes et la protection contre la spéculation ; l'adoption de mécanismes d'approvisionnement durable ; la réglementation du foncier et du marché immobilier pour empêcher la gentrification verte ; et la garantie du droit au logement et au foncier afin d'éviter les déplacements de populations.

La croissance économique durable est l'une des principales voies pour construire des villes et des territoires plus égaux. À l'heure actuelle, le développement économique n'est pas seulement entravé par les modèles de développement extractivistes et les inégalités croissantes entre les territoires. Il pâtit également de la segmentation accrue du marché du travail et de la précarisation des conditions de travail et des moyens de subsistance. Les CT jouent un rôle clé en faisant progresser un agenda multidimensionnel en faveur de la prospérité de leurs territoires, à travers la trajectoire **Prosperer** (voir le chapitre 8). Celle-ci invite les CT à promouvoir la création d'emplois et de moyens de subsistance décents et durables, à soutenir un développement économique local plus inclusif, et à s'adapter aux conditions et besoins divers des différents groupes sociaux. Ces efforts peuvent également contribuer à promouvoir les économies sociales, vertes et circulaires, ainsi que la coopération interterritoriale, afin de favoriser une croissance économique endogène plus durable et plus équitable.

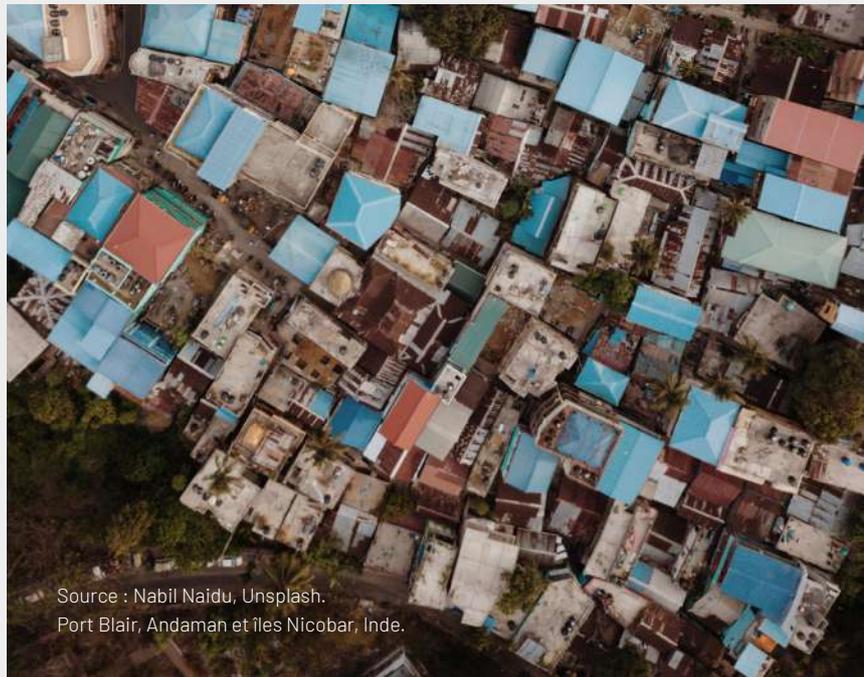
La démocratie et l'égalité sont profondément interconnectées. Il est communément reconnu que la croissance des inégalités est étroitement liée aux menaces mondiales et locales qui pèsent sur la démocratie. Il n'est donc pas surprenant que, à mesure que les inégalités augmentent, nous assistions à des appels de plus en plus nombreux à améliorer et à renforcer les mécanismes existants de représentation et de prise de décision. Dans ce contexte, la trajectoire **Démocratiser** (voir le chapitre 9) constitue un levier à activer pour adopter des principes de gouvernance plus inclusifs qui reconnaissent les voix de tous, et en particulier celles des populations historiquement et structurellement marginalisées. Les CT peuvent promouvoir une plus grande égalité en encourageant l'engagement des citoyens via un large éventail de moyens novateurs de participation locale, qui peuvent inclure : l'instauration de quotas politiques, la création de partenariats, la création de mécanismes de coordination interdisciplinaires, la reconnaissance de diverses formes de connaissances et de collecte de données, et l'intégration de valeurs démocratiques et d'approches fondées sur les droits, dans toutes les activités des collectivités territoriales.

3 Amplifier les changements vers l'égalité urbaine et territoriale

Ces différentes trajectoires sont fondées sur des expériences locales et ont un fort potentiel de transformation. Toutefois, pour concrétiser ce potentiel, il est urgent de mettre en œuvre des politiques appropriées et d'amplifier les processus de construction de l'égalité de façon à répondre aux besoins divers des territoires et contextes nationaux.

Les expressions multidimensionnelles des inégalités analysées dans GOLD VI sont profondément enracinées dans différents contextes géographiques et à différentes échelles. Elles se manifestent dans les inégalités croissantes entre les systèmes urbains et les territoires, et entre les métropoles et les régions mondialisées. Elles s'observent également dans les villes intermédiaires moins intégrées, dans les villes en déclin et dans les régions et villages ruraux marginalisés. Ces inégalités spatialisées se manifestent à l'échelle intra, interurbaine et régionale.

L'atténuation des inégalités multidimensionnelles et l'amplification des initiatives locales qui créent des trajectoires de développement alternatives nécessitent un cadre institutionnel favorable. Ce dernier doit être renforcé par une décentralisation efficace encourageant l'innovation au niveau local, et accompagné de politiques d'aménagement du territoire solidaires et capables de reconfigurer les systèmes territoriaux inégaux. **Aucun niveau de gouvernement ne peut lutter seul contre les inégalités au sein des villes et entre les territoires.** Comme l'ont souligné les différents agendas mondiaux pour le développement



Source : Nabil Naidu, Unsplash.
Port Blair, Andaman et îles Nicobar, Inde.

durable, parmi lesquels l'Agenda 2030, l'Accord de Paris et le Nouveau Programme pour les Villes, afin de promouvoir un développement urbain et territorial plus équilibré, il est nécessaire de mettre en œuvre une gouvernance multinationale plus collaborative, de renforcer la cohérence entre les différentes politiques sectorielles et de favoriser la participation citoyenne dans l'aménagement du territoire. L'harmonisation des politiques et stratégies sectorielles entre les territoires grâce à une gouvernance multinationale

efficace est une condition nécessaire pour ne laisser personne et aucun territoire de côté.

Des actions clés pour renforcer le développement durable à différentes échelles existent déjà dans certains pays et régions. Il s'agit de politiques territoriales et urbaines (par exemple, les politiques de cohésion de l'Union européenne ou les politiques urbaines nationales de différents pays), de la localisation des ODD et des plans de relance post-COVID-19. Toutefois, afin de catalyser les actions locales transformatrices, les politiques de développement et les stratégies de planification doivent mettre en lumière les réalités des inégalités régionales et urbaines d'une manière plus consciente et proactive.

Les principes de subsidiarité, de partage des responsabilités, de mise en œuvre collaborative et de solidarité entre les territoires sont au cœur de cet effort. Ces principes appellent à mettre en œuvre des mécanismes de co-financement et de suivi, ainsi qu'une collaboration plus étroite et plus équitable entre les collectivités territoriales, les gouvernements nationaux et la société civile. Leur application est indispensable pour lutter efficacement contre les inégalités et renforcer la démocratie locale et la transparence. Les processus de décentralisation actuellement en cours dans la plupart des pays du monde doivent s'accompagner d'un partage efficace des pouvoirs, des fonctions et des ressources entre les différentes sphères de gouvernement et les CT pour aborder différents domaines : social, environnemental et économique.

Les CT doivent disposer d'une capacité fiscale suffisante pour accroître leurs investissements dans les infrastructures et les services urbains, améliorer l'accès de tous aux services essentiels et à un logement décent, promouvoir le soin et la connectivité, atténuer les changements climatiques et s'y adapter, et renforcer la résilience et la prospérité au niveau local, en collaboration avec les populations. Pour ce faire, les règles du jeu doivent être renouvelées : il est nécessaire de promouvoir des écosystèmes financiers et des partenariats qui se soutiennent mutuellement, et de garantir la collaboration dans les projets d'investissement urbains et territoriaux. Pour stimuler les initiatives locales, les institutions nationales devraient développer de nouveaux modèles financiers, pour soutenir des stratégies urbaines nationales et territoriales plus équilibrées, et renforcer leur capacité technique à localiser les financements.

Parmi ces efforts, les quartiers, villes et régions défavorisés doivent faire l'objet d'une attention particulière afin de favoriser leur développement et de renforcer les capacités locales. Cela nécessite des transferts fiscaux intergouvernementaux adéquats et fiables, des gouvernements nationaux vers les CT, associés à des mécanismes transparents de péréquation pour réduire les inégalités. Pour répondre aux besoins locaux et régionaux,

les investissements locaux peuvent être renforcés par divers mécanismes, comme les banques territoriales de développement, les organismes de financement des collectivités locales, les banques vertes locales ou l'émission d'obligations. Dans la mesure du possible, cela devrait s'effectuer en collaboration avec des initiatives de financement appropriées, portées par les communautés locales elles-mêmes. De même, les CT doivent acquérir une plus grande autonomie concernant leurs ressources propres, renforcer leurs moyens et capacités, via un système adéquat de taxes locales. Elles devraient être en mesure de collecter et bénéficier de la valeur ajoutée générée par le développement urbain et local. Accorder une autonomie fiscale adéquate aux CT est une condition préalable pour qu'elles puissent voir leurs capacités de gestion renforcées, être capables d'innover et d'accéder à un large éventail de mécanismes de financement pour soutenir l'investissement local, y compris à l'emprunt ou aux marchés financiers.

La nécessité d'accélérer l'investissement dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique et aux catastrophes sociales et naturelles exige de compléter le financement local, régional et national, en particulier dans les pays du Sud⁴. Une grande partie de ces efforts d'adaptation requiert des partenariats locaux, régionaux et nationaux pour leur mise en œuvre, ainsi que le soutien de l'aide au développement et des banques multilatérales de développement, en complément de contributions d'ONG et de fonds privés pour le climat. Les projets d'investissement développés par les partenaires financiers peuvent avoir un impact social significatif en soutenant la solidarité et les économies circulaires, via des banques coopératives et de développement, des systèmes d'épargne solidaire et des circuits financiers et économiques courts.

Pour libérer efficacement le potentiel de transformation des trajectoires vers l'égalité identifiées dans ce rapport, celles-ci devront être intégrées dans des alliances locales fortes, et accompagnées de réformes structurelles améliorant la gouvernance collaborative locale et multiniveau à travers différents secteurs et territoires.

Ces conditions sont nécessaires pour amplifier les transformations que ces trajectoires proposent, déclenchant un effet cumulatif. Ce faisant, ces trajectoires peuvent conduire à une transformation radicale des systèmes urbains et territoriaux et contribuer à les rendre plus justes, et capables d'honorer les engagements de la communauté internationale en matière de développement durable.

4 Heleen de Coninck et al., « Strengthening and implementing the global response », in *Global Warming of 1.5°C. An IPCC Special Report on the impacts of global warming of 1.5°C above pre-industrial levels and related global greenhouse gas emission pathways, in the context of strengthening the global response to the threat of climate change*, éd. par IPCC (Cambridge: Cambridge University Press, 2018), 313-44, <https://bit.ly/3t3bKWQ>.

4 Vision d'ensemble : les cinq principes des trajectoires vers l'égalité

Ces trajectoires invitent les collectivités territoriales à reconnaître que, pour s'attaquer efficacement aux inégalités, il est nécessaire de concevoir l'égalité urbaine et territoriale à différentes échelles et dans ses quatre dimensions (voir le chapitre 1) :

- **la répartition équitable** des conditions matérielles pour une qualité de vie digne ;
- **la reconnaissance mutuelle** des identités et des revendications ;
- **la participation politique paritaire** à la prise de décisions ; et
- **la solidarité et le soin (care) mutuel** entre les êtres humains, ainsi qu'entre les êtres humains et la nature.

Adopter cette approche multidimensionnelle de l'égalité et de ses liens avec les défis environnementaux nous invite à examiner les intersections et les chevauchements entre les principaux messages identifiés par chacune des trajectoires. Cette perspective transversale conduit à conclure que les CT devraient prendre en compte cinq principes clés pour construire les trajectoires vers l'égalité. Ces principes constituent ce que le rapport GOLD VI propose comme *vision d'ensemble* des trajectoires vers l'égalité. Cette vision comprend cinq éléments clés que les CT doivent mettre en place

lorsqu'elles abordent les priorités locales et localisent les ODD de façon à faire progresser l'égalité, ainsi que lorsqu'elles mobilisent leur vision pour des villes et des territoires qui « prennent soin » de leurs habitants. Ces cinq principes sont les suivants (voir la figure 10.1) :

1. Le travail des CT pour construire des trajectoires vers l'égalité doit être basé sur une approche fondée sur les droits.

En adoptant cette approche d'un point de vue local, les CT peuvent repenser le contrat social avec leurs habitants et promouvoir le droit à la ville. Cela implique de prendre en compte les aspirations, pratiques et besoins locaux selon une perspective intersectionnelle et écologique. Les CT peuvent jouer un rôle crucial dans la promotion de l'égalité en respectant, protégeant et remplissant leurs obligations en matière de droits humains sur la base des engagements reconnus par l'ONU. Il s'agit des droits universels à l'eau et à l'assainissement, à un logement décent, à l'éducation, à la santé, à un travail décent et à la participation à la vie publique. Les CT devraient également mener le processus d'intégration d'une nouvelle génération de droits fondamentaux, incluant l'accès au soin (care), à une culture inclusive, aux espaces publics et espaces verts, à une juste valorisation du temps libre, à la

Figure 10.1
Vision d'ensemble

TRAJECTOIRES VERS L'ÉGALITÉ
URBAINE ET TERRITORIALE

VISION D'ENSEMBLE ÉMERGEANT DE
L'INTERSECTION DES TRAJECTOIRES,
ET COMPOSÉE DES PRINCIPES
CLÉS QUI DOIVENT CONSTITUER
LA BASE DE CES TRAJECTOIRES
POUR ATTEINDRE L'ÉGALITÉ

**RECOMMANDATIONS
POLITIQUES** POUR FAIRE
PROGRESSER CHAQUE
TRAJECTOIRE DE
MANIÈRE À RENFORCER
LES PRINCIPES CLÉS

Principes clés

- 01 – Adopter une approche fondée sur les droits
- 02 – Prendre en compte la dimension spatiale des inégalités
- 03 – Nouvelle culture de gouvernance locale
- 04 – Architecture de financement et d'investissement adéquate
- 05 – S'engager dans le temps : passé, présent et futur

Vers
l'égalité
urbaine et
territoriale

Consolider les communs

Prendre soin

Connecter

Renaturer

Prosperer

Démocratiser

connectivité, et la protection des écosystèmes et de la biodiversité, entre autres. Ces droits devraient être considérés comme des droits fondamentaux pour les générations présentes et futures. Les CT peuvent également jouer un rôle actif dans la reconnaissance et le soutien des pratiques quotidiennes et collectives qui contribuent à élargir, en pratique, les droits des citoyens. L'adoption d'une approche fondée sur les droits nécessite des trajectoires de cocréation qui prennent en compte les divers besoins des personnes et les différentes manières dont les inégalités sont vécues. Une telle approche devrait également aider à s'attaquer à certains des facteurs structurels qui sous-tendent les processus interdépendants de discrimination, de violence et d'exclusion à l'égard de certains groupes, basés entre autres sur le genre, la classe sociale, l'âge, la race, l'ethnie, la religion, les capacités, le statut migratoire et la sexualité.

2. La dimension spatiale des inégalités est centrale à la promotion de l'égalité par les CT. Les politiques publiques et la planification urbaine devraient remettre en question la fragmentation socio-spatiale ; promouvoir la proximité, l'accessibilité et les liens entre les zones urbaines et rurales ; et favoriser un développement territorial plus équitable et durable, compatible avec des transitions écologiques justes.

Pour soutenir le respect et l'application des droits à l'échelle locale, les CT doivent s'attaquer aux inégalités spatiales. Pour ce faire, elles doivent encourager une planification durable et équitable, afin de favoriser la proximité et apporter le soutien nécessaire à la qualité de vie des personnes, notamment via la lutte contre les problèmes de pollution et les émissions de CO₂. Ces initiatives peuvent viser à promouvoir la mixité des activités sociales et fonctionnelles, des modèles de villes polycentriques, la mobilité active et la connectivité, des infrastructures locales de soins accessibles et des espaces publics et espaces verts inclusifs. La crise climatique nécessite également d'agir urgemment pour dissocier le développement urbain de la dégradation de l'environnement. Cela devrait inclure des relations plus symbiotiques avec l'environnement, la promotion des énergies renouvelables et la renaturation des zones urbaines à travers des relations entre les territoires

urbains et ruraux qui s'éloignent des schémas traditionnels d'exploitation non durable. La lutte contre les inégalités et les efforts en faveur du développement durable exigent de prendre des mesures à différentes échelles et de mettre en place des politiques et un aménagement territorial qui prennent en compte les dimensions spatiales des injustices économiques, sociales et environnementales, ainsi que de promouvoir la coopération et la solidarité entre les territoires et leurs CT.

3. Une nouvelle culture de gouvernance locale est cruciale face aux inégalités croissantes. Il est nécessaire d'élargir les partenariats locaux, d'encourager une plus grande participation et d'accorder une autonomie adéquate aux CT, afin de rendre la gouvernance multiniveau véritablement efficace.

Les CT doivent disposer des compétences et des capacités adéquates pour pouvoir jouer un rôle actif dans la construction des trajectoires vers l'égalité et la réduction de l'impact de l'urbanisation sur l'environnement. Cela requiert une gouvernance multiniveau et collaborative, fondée sur le principe de subsidiarité. Cette nouvelle culture de gouvernance devrait permettre aux CT de ne pas seulement faciliter et mettre en œuvre les politiques nationales, mais également d'agir en tant qu'acteurs garants de processus de développement local justes, inclusifs, démocratiques et durables visant à ne laisser personne et aucun territoire de côté. Cela implique de renforcer la cohérence entre les politiques sectorielles – c'est-à-dire rompre avec l'étanchéité entre secteurs – et de renforcer les mécanismes démocratiques participatifs à différents niveaux. Il est donc nécessaire de créer les conditions institutionnelles pour un engagement efficace avec les mouvements sociaux et initiatives menés par les communautés locales, et de promouvoir des alliances fondées sur la reconnaissance mutuelle, le respect et le soutien. Des initiatives et des partenariats locaux solides sont essentiels si nous voulons empêcher la marchandisation des biens publics, protéger les écosystèmes qui constituent les bases de la vie sur notre planète, et soutenir les formes de développement non spéculatives et durables.

4. Une architecture de financement et d'investissement adéquate est essentielle pour renforcer et localiser les financements et encourager les modèles de financement alternatifs qui reconnaissent et optimisent le développement local.

Les CT peuvent canaliser les investissements locaux, nationaux et internationaux pour financer un développement local durable et résilient, via des infrastructures, des services de base et d'autres investissements visant à atteindre l'égalité tout en favorisant des transitions écologiques justes. Cela nécessite une décentralisation fiscale et des mécanismes d'investissement qui stimulent un développement territorial endogène et le dissocient de l'exploitation non durable des ressources naturelles. Cela implique de reconnaître et de mieux valoriser la diversité des ressources locales, notamment les ressources humaines et naturelles, y compris le foncier. Les transferts fiscaux intergouvernementaux et les flux financiers doivent être utilisés pour soutenir un développement territorial plus équilibré. Il est également essentiel de repenser la relation entre les CT et les acteurs locaux (comprenant les communautés locales organisées, et le secteur privé, à la fois formel et informel) pour favoriser les synergies, notamment à travers des économies plus vertes, circulaires, sociales et collaboratives. Cela implique de valoriser le rôle des réseaux locaux existants et leur capital social, leur diversité culturelle et leurs liens sociaux. Ce sont des ressources clés pour les villes et les territoires, qui pourraient avoir besoin d'un soutien financier.

5. Les CT peuvent progresser vers l'égalité en s'engageant concrètement dans le temps, au-delà des cycles électoraux : en reconnaissant les différents héritages historiques et les contraintes structurelles, en soulevant la question de l'accès différencié au temps libre, en soutenant les pratiques dont les effets se cumulent dans le temps, et en travaillant ensemble à construire des visions partagées pour un avenir durable et équitable.

Les CT doivent pour ce faire développer des stratégies à moyen et long terme qui tiennent compte des différentes dimensions temporelles : passé, présent et futur. La première dimension consiste à reconnaître les trajectoires historiques qui ont façonné et qui expliquent les inégalités actuelles et la dégradation de l'environnement. Cela comprend les histoires d'oppression, d'exclusion et de colonialisme, qui nécessitent des processus actifs de réparation. La deuxième dimension consiste à reconnaître les inégalités en matière de disponibilité et usages du temps, en tenant compte des inégalités liées, entre autres, à la classe sociale et au genre. Par exemple, cela met en lumière la double journée des femmes qui cumulent un travail salarié et la charge de travail de soin au sein de leur foyer. La troisième dimension consiste à imaginer un avenir plus ambitieux, durable et juste. Cela implique d'agir stratégiquement pour consolider les alliances locales qui soutiennent une vision partagée à long terme. Les transformations structurelles doivent être associées à des interventions aux effets cumulatifs, menées par les CT et d'autres acteurs, en tenant compte des besoins et aspirations des générations actuelles et futures. En plus d'investissements urbains à grande échelle, agir de façon progressive et radicale peut contribuer à engager un tournant vers des changements structurels. Cet engagement avec la notion de temps permet aux CT d'imaginer des visions alternatives et ambitieuses de l'avenir urbain et territorial, pour cocréer des trajectoires de développement plus équitables et plus durables.



Source : Pedro Lastra, Unsplash.
Maras, Pérou.

5 Recommandations politiques : Trajectoires vers l'égalité urbaine et territoriale



Source : Huda Shaat Alagha.
Castelldefels, une ville durable", Barcelone, Espagne. Tiré de l'initiative "Metropolis vue par les enfants", par Metropolis.
Pour plus d'informations, voir : <https://imaginemetropolis.org>; <https://imaginemetropolis.org>

5.1

Principe 1. Une approche fondée sur les droits

Les trajectoires vers l'égalité abordées dans le rapport GOLD VI nécessitent d'adopter une approche fondée sur les droits pour se développer de façon à prendre en compte les besoins et aspirations des populations locales. L'engagement des CT à respecter, protéger et appliquer les obligations et les engagements en matière de droits humains se traduit par plusieurs initiatives, réseaux et mécanismes ambitieux (voir le chapitre 3). Toutefois, les différentes trajectoires évoquées dans ce rapport invitent les CT à adopter une approche extensive des droits, allant au-delà de ces obligations. **Elles invitent les CT non seulement à encourager la création d'une nouvelle génération de droits essentiels, mais aussi à reconnaître les multiples processus par lesquels les organisations et réseaux de la société civile revendiquent et font progresser les droits sur le terrain.** Les CT peuvent apporter une contribution substantielle aux droits et aux capacités des êtres humains afin de promouvoir l'égalité et le développement durable : a) en favorisant la solidarité et le soin, la créativité et l'innovation, la confiance, la tolérance et la démocratie locale ; b) en garantissant les droits des communautés à accéder aux services de base et en protégeant les communs ; c) en garantissant une connectivité et des moyens de subsistance qui préservent l'inclusion des différentes communautés urbaines ; et d) en assurant des transitions écologiques justes qui favorisent une vie digne et un avenir durable.

L'adoption d'une approche de l'égalité urbaine et territoriale fondée sur les droits invite les CT à s'engager activement pour les droits des générations présentes et futures. Cet éventail de droits comprend à la fois les droits reconnus par les conventions internationales et les nouveaux droits essentiels : a) les droits à l'eau et à l'assainissement, à un logement adéquat, à l'éducation et à la santé ; b) le droit au soin (*care*), dont l'importance a été démontrée par la pandémie actuelle ; c) les droits à l'accessibilité et à la mobilité durable pour tous ; d) les droits numériques et le droit au temps libre pour les activités personnelles et de loisir ; e) le droit de jouir d'un environnement sain ; f) le droit à un travail décent ; g) le droit de participer à la vie publique et aux processus décisionnels ; et, dans l'ensemble, h) le droit à la protection des droits humains pour les personnes structurellement discriminées et les groupes ayant des besoins spécifiques, tels que les femmes, les enfants, les personnes victimes de violence, les personnes LGBTQIA+, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les migrants et les personnes prodiguant des soins (*care*), entre autres. Les CT doivent considérer cette compréhension élargie des droits comme représentant les valeurs fondamentales d'un contrat social renouvelé qui fera avancer le droit à la ville.

En outre, les CT ont la possibilité de s'attaquer aux inégalités en reconnaissant et en soutenant les efforts menés par la société civile, qui défend et cherche à étendre les droits des groupes sociaux historiquement et systématiquement marginalisés. Comme évoqué précédemment dans le rapport, les pratiques quotidiennes ont un rôle crucial à jouer dans l'extension des droits sur le terrain. Cela comprend les occupations d'espaces pour défendre les droits culturels, les mécanismes de financement communautaires tels que les groupes d'épargne collective comme les tontines, la collecte des données comme l'auto-recensement et la cartographie des quartiers informels, le développement d'alternatives de logement, la consolidation des communs fonciers et d'autres processus de production sociale de l'habitat. Lorsqu'elles sont correctement reconnues et soutenues par les CT, ces pratiques peuvent créer des synergies et permettre l'application d'autres droits, tels que l'accès à un travail et/ou à un logement décent. Cela implique de comprendre la façon dont les droits sont vécus dans différents territoires et de reconnaître la diversité liée au genre, à la classe sociale, à l'âge, à la race, à l'ethnie, à la religion, aux capacités, au statut migratoire et à la sexualité, entre autres.



Consolider les communs

Mettre en place des stratégies et des politiques qui soutiennent les processus quotidiens et collectifs de promotion des droits, en créant les conditions et les environnements favorables nécessaires pour reconnaître et encourager l'action citoyenne et l'extension des droits.



Démocratiser

Respecter, protéger et satisfaire le droit humain à participer à la vie publique, en associant le droit de vote à des mécanismes de participation innovants pour la prise de décision et la transparence, qui garantissent la non-discrimination, la liberté de dissidence et de protestation, et l'égalité d'accès à la justice.

Respecter et reconnaître les diverses formes de pratiques démocratiques citoyennes qui contribuent à faire progresser les droits des groupes sociaux historiquement exclus.

Renforcer les capacités des groupes structurellement exclus à participer aux processus décisionnels et garantir leur droit à participer à la vie publique de manière significative.

Promouvoir le droit à la culture, dans le respect mutuel, afin de rendre les innovations démocratiques plus sensibles aux besoins et aspirations divers et interconnectés.

Défendre les droits humains en garantissant un accès universel et adéquat à la santé, à l'éducation, à l'eau et à l'assainissement, au logement et à la protection sociale. Cela s'avère particulièrement crucial pour les groupes structurellement discriminés et les personnes ayant des besoins spécifiques.

Protéger les habitants contre les expulsions forcées afin de contribuer au respect de leurs droits humains, en garantissant leur droit au logement et à un accès sécurisé au foncier, et en assurant de façon proactive un dialogue et une résolution conjointe des conflits lorsque le déplacement est absolument essentiel en raison de menaces sur la vie des résidents.



Prendre soin

Promouvoir le droit au soin (care) en tant que priorité pour les agendas publics, afin de protéger les personnes ayant des besoins spécifiques et/ou victimes de discriminations, ainsi que les personnes qui prennent soin des autres.

Reconnaître, redistribuer et réduire la charge du travail de soin afin de protéger et garantir les droits des femmes. Cela nécessite de mettre en œuvre des politiques et des programmes reconnaissant la nature genrée, racisée et mal payée (et souvent invisible) du travail de soin, et de contribuer à faire progresser les processus de déféminisation, de démocratisation et de démarchandisation de la fourniture de soins.



Renaturer

Satisfaire le droit à un environnement sain grâce à des politiques qui défendent la justice socio-environnementale comme une valeur fondamentale, tout en localisant les engagements mondiaux en faveur de la protection de la planète.

Faire cesser la dépendance économique à l'égard de l'exploitation non durable des ressources naturelles et du développement à forte intensité de carbone afin de promouvoir les droits humains des générations actuelles et futures.

Soutenir les efforts et les pratiques communautaires locales qui font progresser la renaturation, afin d'aider à étendre les droits sur le terrain, en s'attaquant à la répartition historiquement inégale des avantages et inconvénients environnementaux.



Connecter

Reconnaître les droits à une mobilité adéquate et durable qui, aux côtés des droits numériques, assurent l'accessibilité, la qualité et un prix abordable des services pour tous, en particulier pour les groupes socialement exclus et isolés, vivant dans des territoires mal desservis par les transports ou sans accès à Internet. Cela nécessite de fournir l'infrastructure nécessaire pour garantir l'accès aux moyens de subsistance et une utilisation plus équitable des ressources, y compris celle du temps.

Garantir les droits d'accès et de circulation dans les espaces publics pour tous, sans crainte d'éventuelles violences, et assurer la liberté d'expression et le respect de la vie privée.



Prosperer

Respecter, protéger et satisfaire le droit à un travail décent ; intégrer les pratiques économiques du secteur informel dans les systèmes urbains, en veillant à ce que tous les hommes et toutes les femmes, et en particulier les personnes pauvres et/ou marginalisées, aient accès aux ressources économiques et aux moyens de subsistance qui leur permettront de vivre une vie digne.

Soutenir, mieux réglementer et intégrer les secteurs informels aux systèmes urbains, pour améliorer l'accès à la mobilité et garantir les droits numériques pour les groupes à faible revenu, tout en soutenant les emplois et les moyens de subsistance inclusifs.

Comment faire progresser
une approche du développement urbain et territorial fondée sur les droits qui permette
de construire des
trajectoires vers l'égalité ?

Amplifier

Adopter et soutenir les ODD et les agendas internationaux relatifs aux droits humains comme cadres fondamentaux pour intégrer une approche fondée sur les droits. La synchronisation de ces engagements est essentielle pour faciliter la reconnaissance de nouveaux droits, à tous les niveaux de gouvernement, y compris les droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux. Ces droits devraient également être ancrés dans les pratiques quotidiennes des institutions à plusieurs niveaux.

5.2

Principe 2. Prendre en compte la dimension spatiale des inégalités

La façon dont l'espace est organisé constitue non seulement un miroir des inégalités existantes, mais également un moteur de leur reproduction. C'est donc à travers la planification et l'aménagement territorial que les CT doivent contribuer à défendre et promouvoir les droits humains. **Faire face aux manifestations spatiales et aux causes des inégalités devrait donc être au centre des stratégies locales visant à faire progresser les trajectoires proposées par GOLD VI et développer les synergies entre elles.**

Les mécanismes de planification plus durables et équitables sont donc des outils particulièrement puissants pour lutter contre les inégalités et la fragmentation socio-spatiale. Ils incluent notamment les politiques et instruments pour promouvoir une plus grande mixité sociale et fonctionnelle, des villes polycentriques, des espaces publics et espaces verts plus inclusifs et qui reconnaissent la fonction sociale de l'espace, ainsi qu'un accès universel à des services publics abordables et de qualité. **Donner la priorité à la proximité doit être au cœur de cette approche. Il est essentiel de garantir, à l'échelle du quartier, l'accès aux services, aux moyens de subsistance, aux infrastructures et aux équipements de soins, afin d'assurer des conditions de vie plus équitables pour tous.** Plus important encore, les CT peuvent promouvoir la proximité comme un moyen puissant de soutien à celles et ceux qui prodiguent et reçoivent des soins. Cette stratégie peut permettre de réduire les déplacements, l'utilisation de véhicules motorisés et les émissions de CO₂, de soutenir l'accès à des moyens de subsistance locaux compatibles avec différentes identités et modes de vie, et de renforcer la vie civique locale de manière à promouvoir la démocratie et la participation.

L'aménagement urbain et territorial peut également permettre de mettre en œuvre des stratégies spatiales dissociant le développement urbain de la dégradation de l'environnement. **Cela nécessite plusieurs mécanismes favorisant un développement territorial plus équitable et durable, compatible avec des transitions écologiques justes.** Ces mécanismes comprennent, entre autres : a) le renouvellement des approches existantes en matière de collaboration et d'accessibilité entre les zones urbaines et rurales ; b) la fourniture des services essentiels et d'infrastructures durables ; c) la promotion d'une mobilité et d'une connectivité actives et propres ; d) la recherche et la promotion de la complémentarité et de la solidarité entre les territoires ; e) la mise en place de stratégies locales en matière de sécurité alimentaire, d'énergies renouvelables et de gestion durable des déchets ; et f) le renouvellement des interactions entre urbanisation et environnement, dans une perspective de renaturation.

Dans l'ensemble, pour faire progresser les trajectoires vers l'égalité, le caractère central de la dimension spatiale invite les CT à comprendre la nature interconnectée des interventions à différentes échelles. Cela implique de s'engager dans des actions qui fonctionnent à l'échelle régionale, inter et intra-urbaine et qui encouragent, par exemple, les mécanismes de péréquation entre territoires et des politiques urbaines nationales. En général, cela invite à identifier l'échelle d'intervention la plus adéquate, en se basant sur le principe de subsidiarité, et à soutenir les initiatives citoyennes, notamment les plans d'action élaborés depuis les territoires.



Prosperer

Promouvoir des moyens de subsistance locaux qui répondent à divers besoins et aspirations. Cela doit permettre une meilleure intégration des espaces de production et de reproduction, en surmontant la fragmentation entre les espaces de travail, de résidence et de loisirs. Reconnaître et soutenir les activités économiques informelles locales pour faciliter leur intégration dans le tissu urbain.

Promouvoir le développement économique local pour soutenir un développement endogène et faciliter la coopération et la solidarité entre niveaux de gouvernement. Cela implique de promouvoir la coopération entre collectivités locales (par exemple, via la coopération intermunicipale) et les partenariats entre les zones urbaines et les zones rurales.



Consolider les communs

Reconnaître et soutenir les pratiques collectives locales qui favorisent l'accès au foncier et aux infrastructures de base, telles que l'autoconstruction, les arrangements fonciers collectifs, l'amélioration de l'habitat et des quartiers informels, les modèles inclusifs de fourniture de services, y compris via des processus de remunicipalisation, le cas échéant.



Démocratiser

S'engager dans des pratiques démocratiques au niveau local et **renforcer les stratégies en faveur de la participation citoyenne au niveau des quartiers.**

Intégrer des formes de participation équitables et inclusives dans la conception et la mise en œuvre des solutions locales (au niveau des quartiers et de la ville entière) afin de s'attaquer aux problèmes de concentration spatiale des désavantages au sein des villes.



Promouvoir l'aménagement urbain, la réglementation foncière, les programmes de logement et la fourniture de services, de manière à **répondre aux problèmes de fragmentation urbaine et de ségrégation socio-spatiale.**



Prendre soin

Promouvoir un modèle de ville qui favorise la proximité, la mixité sociale et l'accès aux services sociaux de proximité. Développer des quartiers inclusifs et bien desservis est nécessaire pour répondre aux divers besoins et aspirations des personnes, notamment de celles et ceux qui prodiguent et reçoivent des soins. Cela suppose de mieux connecter les espaces dédiés aux activités de production et de reproduction.



Rendre les rues et les espaces publics plus inclusifs et sûrs, et faciliter la mobilité piétonne et active/douce. Promouvoir la diversité, l'accessibilité et la sécurité pour tous, en particulier pour les femmes, les enfants et les groupes sociaux structurellement marginalisés.



Renaturer

Utiliser des mécanismes de planification locale et de participation pour promouvoir la justice environnementale. S'assurer que les processus de renaturation soient inclusifs, en empêchant la spéculation foncière et immobilière, la gentrification verte, les déplacements forcés et la ségrégation socio-spatiale.



Favoriser des infrastructures et équipements qui facilitent la connectivité et encouragent les déplacements sur de courtes distances. Réduire la dépendance aux transports motorisés, augmenter la connectivité locale et réduire la pollution et les émissions de gaz à effet de serre.



Connecter

Veiller à ce que les interventions et les investissements dans les transports, les infrastructures numériques, les espaces publics et l'aménagement des rues soient **démocratiques et centrés sur les personnes,** en cherchant activement à produire des résultats visant l'égalité et à contrer la ségrégation socio-spatiale et la fragmentation urbaine.



Renforcer les réseaux de mobilité, tant au sein des quartiers qu'entre les quartiers et la périphérie urbaine. Cela peut inclure des approches comme un développement axé sur les transports en commun, des plans de mobilité intégrés et des modèles urbains polycentriques.

Comment placer **la dimension spatiale des inégalités** au cœur des politiques et de la planification pour faire progresser l'égalité ?

Amplifier

Atténuer les inégalités entre territoires grâce à des politiques urbaines nationales et des stratégies territoriales prenant en compte les échelles intra, interurbaine et régionale. Cette vision intégrée est essentielle pour promouvoir la cohésion et la solidarité territoriales.

Soutenir une collaboration plus étroite entre les zones urbaines et rurales à différentes échelles. Les partenariats entre les zones urbaines et rurales sont essentiels à la préservation des ressources clés (eau, foncier, agriculture, forêts, etc.) et au développement durable.

Placer la fonction sociale du foncier, son aménagement et sa gestion (réglementation, propriété, fiscalité), ainsi que la fourniture des services et des infrastructures clés, au cœur des politiques territoriales, afin de réduire plus efficacement les inégalités.

5.3

Principe 3. Une nouvelle culture de la gouvernance territoriale

Les trajectoires vers l'égalité discutées dans le rapport GOLD VI nécessitent l'adoption d'une nouvelle culture de gouvernance locale capable de répondre à des inégalités complexes et interconnectées. Cette nouvelle culture de gouvernance doit d'abord repenser le rôle que les CT jouent dans la lutte contre les inégalités et les asymétries socio-spatiales, ainsi que dans la garantie des droits. Comme l'ont révélé les différents chapitres de ce rapport, ce rôle implique de **considérer les CT comme des garants actifs de la fourniture des services et pas seulement comme des prestataires de services**. Leur mission est de mettre en place des mécanismes juridiques et institutionnels pour assurer leur rôle dans le développement, tout en garantissant les droits de chacun, en contestant les asymétries de pouvoir et en corrigeant les inégalités. Pour accomplir ces multiples fonctions, les CT doivent disposer des pouvoirs, des ressources et des capacités adéquats, soutenus par un environnement institutionnel favorable et approprié.

Comme évoqué au chapitre 3, pour remplir leur rôle, les CT ont besoin qu'une décentralisation politique, administrative et fiscale efficace soit mise en œuvre. Cela implique, entre autres, de bâtir une architecture adéquate de gouvernance collaborative, fondée sur les principes de subsidiarité, de transparence et de responsabilité, ainsi que de mettre en place des mécanismes efficaces pour faciliter la gouvernance multiniveau. Plus important encore, mieux intégrer les politiques territoriales nécessite des capacités institutionnelles appropriées. Il est nécessaire de favoriser la collaboration entre les CT, ainsi qu'entre leurs services, notamment en ce qui concerne les politiques de soins. Un autre exemple est le prix payé par les populations les plus défavorisées en raison du manque de cohérence entre la fourniture de services, les infrastructures pour faciliter la connectivité, les politiques environnementales et les programmes pour un travail décent. Il est crucial d'adopter des approches comme la *collibration* (voir chapitre 3 et 7) et d'autres stratégies de « gouvernance de la gouvernance » pour faciliter ces efforts, surtout lorsqu'ils sont liés à des défis complexes tels que ceux posés par l'urgence climatique.

Pour que les CT puissent remplir leur rôle, cette nouvelle culture de gouvernance exige certaines conditions préalables, telles que la reddition de comptes et la transparence appropriées pour faciliter des processus participatifs capables de renforcer la démocratie. Pour y parvenir, il faut d'abord intégrer dans la prise de décision des mécanismes participatifs comme la planification participative ou les assemblées locales. **Cela implique également de consolider une culture de gouvernance qui reconnaisse les demandes et les pratiques existantes se situant en dehors des structures officielles de gouvernance.** Il est donc nécessaire de : (a) respecter, renforcer et coproduire les initiatives de la société civile ; (b) soutenir les pratiques citoyennes de consolidation des communs, de renaturation et les diverses formes de construction de la ville ; (c) reconnaître et soutenir les activités de soin (*care*) habituellement invisibles et genrées ; (d) intégrer les pratiques formelles et informelles liées aux moyens de subsistance, facilitant la connectivité, développant la culture, les énergies alternatives et/ou la gestion des déchets ; et (e) s'engager de manière significative dans les processus de démocratie locale et favoriser la mise en place des conditions et capacités appropriées pour que les CT puissent faire face aux asymétries de pouvoir, entre autres.

Tout cela implique également de veiller à ce que toutes les conditions organisationnelles requises soient en place pour la fourniture efficace de services publics locaux de qualité pour tous, et de manière à répondre aux inégalités existantes. **Il est important de noter que cela implique également de créer des partenariats significatifs entre la société civile, le secteur privé et le secteur public, via des initiatives formelles et informelles. Ces partenariats doivent être soutenus par une culture de gouvernance capable d'établir des mécanismes de collaboration qui peuvent assurer des alliances justes et efficaces.** Les collectivités territoriales doivent reconnaître l'existence de conditions inégales et agir ensuite dans différents domaines. Elles doivent également soutenir les voix des groupes historiquement marginalisés, comme celles des femmes, des autorités traditionnelles, des personnes âgées et des jeunes. Ces mécanismes devraient permettre à ces groupes de s'engager davantage dans des processus participatifs et ainsi lutter contre les asymétries de pouvoir.

Consolider les communs

Établir des mécanismes efficaces pour reconnaître, soutenir, coproduire, protéger, servir de médiateur, investir dans et amplifier les pratiques de consolidation des communs. Cela nécessite de renforcer les capacités institutionnelles qui favorisent le développement de coalitions et de partenariats, et de soutenir les formes collaboratives de construction de la ville.

Prosperer

Promouvoir des environnements favorables au développement économique local qui doivent inclure, par exemple : des cadres réglementaires efficaces et transparents ; des systèmes financiers locaux ; des politiques foncières ; et des systèmes de gouvernance, de représentation et de dialogue social.

Établir des mécanismes institutionnels de collaboration pour reconnaître, réglementer et décriminaliser les pratiques économiques du secteur informel afin de les intégrer dans le tissu urbain et les inclure dans la fourniture des services publics. Cela est essentiel pour faire respecter le droit au travail décent et garantir l'accès aux services de base.

Soutenir les efforts menés par les communautés locales pour produire des biens essentiels, assurer des moyens de subsistance décents et avancer vers la sécurité alimentaire, en renforçant les économies sociales, circulaires, vertes et collaboratives.

Lutter contre la corruption et renforcer l'intégrité des systèmes existants et la reddition de comptes, et fournir des outils pour un gouvernement ouvert et accessible afin de faciliter la transparence et impliquer la société civile dans les activités de suivi et d'évaluation.

Engager la responsabilité publique dans la fourniture de services publics locaux pour tous, par le biais de modèles de gestion transparents qui prennent en compte la nature interconnectée des inégalités.

Démocratiser

Renforcer les capacités institutionnelles qui approfondissent les valeurs et les pratiques démocratiques, telles que : la transparence et la reddition de comptes, un gouvernement ouvert et accessible, la planification participative, l'allocation de ressources et la démocratie délibérative et collaborative.

Promouvoir des processus participatifs grâce à des mécanismes diversifiés et à un cadre de réglementation efficace. Ces mesures devraient inclure un large éventail d'innovations démocratiques allant au-delà des élections locales, notamment : a) des processus consultatifs (par exemple, des conseils consultatifs, des audiences publiques, des assemblées locales, des référendums, des plateformes de consultation en ligne) ; (b) des mécanismes participatifs de planification locale (par exemple, des budgets participatifs) ; (c) la reconnaissance des mouvements et organisations autonomes de la société civile ; et (d) la création de partenariats pour une fourniture de services plus inclusive.

Soutenir les groupes sociaux structurellement marginalisés pour leur permettre de s'engager de façon significative dans des processus démocratiques et participatifs.

Promouvoir une décentralisation efficace, en mettant en place un environnement institutionnel favorable pour fournir aux CT les compétences, capacités et ressources nécessaires pour assumer leurs responsabilités. La décentralisation est aussi essentielle pour que les CT puissent rendre des comptes à leurs communautés respectives.

Mettre en place une gouvernance multinationale collaborative fondée sur le principe de subsidiarité, et renforcer la cohérence entre les politiques territoriales et sectorielles à tous les niveaux. Cela nécessite une collaboration étroite entre les gouvernements, la société civile et le secteur privé.

Promouvoir la planification stratégique et spatiale et les politiques urbaines nationales, comme piliers essentiels pour renforcer la gouvernance multinationale et réduire les inégalités territoriales.

Au niveau régional, encourager et faciliter la collaboration et les complémentarités entre les zones métropolitaines, les villes intermédiaires, les petites villes et leurs arrière-pays respectifs. Ces partenariats devraient être fondés sur la coopération et la solidarité au sein des systèmes urbains et soutenir les initiatives visant à les amplifier.

Comment créer une nouvelle culture de gouvernance locale qui favorise de larges partenariats locaux, encourage la participation citoyenne, facilite une gouvernance multinationale efficace et veille à ce que les CT disposent des moyens nécessaires pour agir ?

Amplifier

Établir des approches fondées sur la collaboration et la solidarité pour renforcer la coopération entre les collectivités locales (par exemple, la coopération intermunicipale), les acteurs locaux (partenariats public-privé-citoyens) et les institutions publiques (partenariats public-public), en particulier pour la fourniture de services publics et sociaux.

Inclure les groupes sociaux structurellement discriminés dans les processus décisionnels démocratiques afin de favoriser des transitions écologiques justes, et reconnaître et affirmer le caractère central des pratiques écologiques de tous les citoyens qui fabriquent la ville, y compris via des pratiques informelles.

Utiliser les technologies numériques et les réseaux sociaux de manière responsable pour faciliter la participation, la collecte de données, la communication et la coordination. Pour ce faire, il est nécessaire de prendre en compte les mécanismes de collecte de connaissances et de données issus de la société civile, reconnaître la fracture numérique, respecter la vie privée et appliquer une approche démocratique et fondée sur les droits.

Renaturer

Concevoir, construire, exploiter et entretenir des infrastructures urbaines en mesure de canaliser les flux de ressources à travers les systèmes urbains et territoriaux de façon à dissocier l'amélioration du bien-être de l'exploitation non durable des ressources naturelles.

Établir des mécanismes de gouvernance efficaces permettant de relever les défis complexes et multiscalaires liés au climat. Cela comprend l'adoption de mécanismes de planification prospectifs, sensibles à la diversité sociale et environnementale.

Créer des mécanismes permettant d'identifier et de prendre en compte l'impact social indésirable de certaines interventions. Ces effets indésirables peuvent inclure : la marchandisation des systèmes et services écologiques vitaux ; la gentrification verte ; les déplacements de population ; la surconsommation des ressources ; et l'extériorisation de risques vers certains groupes sociaux et certains territoires.

Aborder les réponses à la connectivité d'un point de vue multiscalair et à travers des structures de gouvernance multinationale appropriées.

Mettre en place des mécanismes institutionnels pour atteindre les objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, de manière à favoriser la santé et à améliorer le bien-être de tous les habitants.

Prendre soin

Mettre en place des structures de gouvernance et des capacités institutionnelles visant à faciliter les partenariats pour la coproduction de politiques de soins et la lutte contre la violence et les discriminations, et prendre en compte et soutenir le travail de soin (care), généralement genré et insuffisamment reconnu.

Contribuer à réduire la fragmentation des soins et des services sociaux, en favorisant de nouvelles formes d'organisation sociale via une couverture plus complète et une cohérence politique plus forte. Encourager les efforts de coopération et d'harmonisation, ainsi qu'une gouvernance multinationale efficace et un travail cohérent en collaboration avec les acteurs locaux.

Faire progresser les pratiques démocratiques impliquant à la fois ceux qui prodigent et ceux qui reçoivent les soins (par exemple, les migrants, les personnes âgées, les personnes souffrant de handicaps, les personnes souffrant de maladies chroniques, etc.), et prendre en compte les inégalités structurelles qui fragmentent la fourniture des soins.

Connecter

Établir les capacités institutionnelles nécessaires pour travailler en partenariat avec les systèmes formels, informels et hybrides de fourniture de services de mobilité. C'est un axe essentiel pour élaborer des réponses plus intégrées et multimodales aux divers besoins et aspirations en matière de connectivité.

Améliorer les processus participatifs dans les projets de mobilité et de connectivité et reconnaître la diversité des acteurs locaux formels et informels.

5.4

Principe 4. Une architecture de financement et d'investissement adéquate

Sans les ressources publiques appropriées, tout effort visant à lutter contre les inégalités sera voué à l'échec. La localisation des mécanismes de financement est essentielle afin que les CT puissent remplir leur mandat de fourniture de services et infrastructures pour faire avancer sur les trajectoires vers l'égalité. Afin de soutenir les trajectoires **Consolider les communs**, **Prendre soin**, **Connecter**, **Renaturer**, **Prosperer** et **Démocratiser**, il est nécessaire de développer de nouvelles approches incluant des mesures concrètes permettant de débloquer les financements nécessaires. À cet égard, les collectivités territoriales doivent aller encore plus loin : elles doivent mettre en place une culture de gouvernance et une architecture financière leur permettant d'augmenter leurs ressources et de construire un nouveau contrat social avec leurs habitants. Pour y parvenir, elles devront reconnaître et mobiliser la valeur générée par les différents acteurs locaux.

À cette fin, il est nécessaire de : (a) consolider leur marge budgétaire ; (b) renforcer leurs propres sources de revenus ; (c) augmenter et stabiliser les transferts budgétaires des gouvernements nationaux basés sur des formules claires ; et (d) faciliter l'accès des CT aux financements auprès des banques, des acteurs internationaux de la coopération pour le développement et du secteur privé. D'une part, les institutions nationales doivent développer de nouveaux modèles financiers dans le cadre de leurs politiques urbaines et territoriales nationales et renforcer leurs capacités techniques afin de soutenir la localisation des financements. Elles doivent garantir que des transferts fiscaux intergouvernementaux adéquats et fiables soient effectués vers les CT, qu'ils arrivent à temps et qu'ils soient associés à des mécanismes de péréquation transparents qui assurent un développement territorial plus équilibré. Une attention particulière devrait également être accordée aux autorités locales plus petites et aux villes intermédiaires ainsi qu'aux régions moins développées, afin de ne laisser aucun territoire de côté.

Pour répondre à ces besoins, les mécanismes d'intermédiation nationales et locales pour favoriser le financement des collectivités territoriales doivent être renforcés, à travers par exemple : les banques territoriales de développement, les organismes spécialisés de financement des collectivités locales, les banques vertes locales et les entités ou des fonds d'investissement spécialisés (*special purpose vehicles*). Pour s'adapter rapidement au changement climatique, les niveaux local, régional et national de gouvernement doivent disposer de mécanismes de financement supplémentaires. Ils devront également établir de nouveaux partenariats entre différents secteurs et à différentes échelles, en particulier dans les pays en développement. D'autre part, les collectivités territoriales de nombreuses régions doivent renforcer leurs capacités et leur solvabilité, acquérir une plus grande autorité, devenir plus autonomes en termes de revenus propres et renforcer leur marge budgétaire (par exemple, en optimisant la collecte des taxes et la récupération des plus-values foncières). Cela est indispensable pour leur autonomie et pour qu'elles puissent accéder, directement ou via des intermédiaires, à un large éventail de mécanismes de financement, y compris des emprunts ou des bons.

Les règles du jeu doivent être renouvelées pour créer des écosystèmes financiers locaux et des partenariats capables de se soutenir mutuellement et de mobiliser des financements pour les investissements urbains et territoriaux de sources locales, nationales et internationales.

Les écosystèmes financiers locaux sont essentiels pour stimuler un développement territorial endogène afin de soutenir les activités économiques de différents acteurs dans les territoires ; d'améliorer les infrastructures et les services de base ; de promouvoir enfin un développement territorial qui garantit des transitions écologiques justes. Il est important de souligner qu'une infrastructure financière adéquate exige également de mettre en place des systèmes efficaces de suivi-évaluation de l'utilisation des ressources publiques, de mécanismes de reddition de comptes et de transparence. Cela peut s'effectuer via l'utilisation de mécanismes inclusifs tels que les budgets participatifs et les outils de gouvernement ouverts et accessibles.

Ces approches doivent se fonder sur le renforcement des alliances et des capacités locales et le développement de la participation pour mobiliser un éventail de ressources plus large. Cela implique, d'une part, de **valoriser la diversité des ressources non monétaires, urbaines et territoriales produites au quotidien et via les réseaux de la société civile**, et les innovations radicales développées dans les territoires. D'autre part, il s'agit de soutenir les besoins financiers de ces espaces et groupes, afin d'accroître les bénéfices sociaux et relatifs à l'égalité associés à leurs activités. Cela implique, entre autres, de reconnaître le travail, généralement non monétisé, de celles et ceux qui prodiguent des soins (*care*) ainsi que le tissu social qui sous-tend leurs activités, et de leur fournir le soutien financier nécessaire.

Cette approche exige que les CT s'engagent dans des partenariats stratégiques et collaboratifs pour rendre les systèmes de financement plus inclusifs. Ces partenariats devraient servir à reconnaître la valeur produite par les acteurs locaux, notamment pour la reproduction de la vie et de nos sociétés, ainsi que la manière dont ils contribuent à approfondir la démocratie et dont ils promeuvent la consolidation des communs, la connectivité et/ou la renaturation. Plus important encore, cette reconnaissance appelle les collectivités territoriales à innover et à trouver des moyens plus inclusifs pour répartir les ressources financières et intégrer les secteurs formel, informel et hybride.



Consolider les communs

Plaider pour, promouvoir, créer et mettre en œuvre des instruments financiers et fiscaux liés au foncier, au logement et aux services, afin d'**utiliser et répartir les ressources de manière plus juste, plus progressive et plus équitable**. Ces mécanismes incluent : la récupération des plus-values foncières, des structures tarifaires progressives, des subventions croisées, des programmes en faveur de l'autoconstruction comprenant déjà les équipements de base et la fourniture d'un accès gratuit aux services essentiels pour les groupes les plus marginalisés.

Promouvoir des partenariats stratégiques afin de favoriser des modes plus inclusifs de financement des biens et services et soutenir les initiatives de coproduction menées par les communautés locales. Ces mesures comprennent des pratiques de consolidation des communs impliquant des partenariats entre habitants, des partenariats public-société civile, ou encore public-public comme lors des processus de remunicipalisation, ainsi que des partenariats public-privé mieux réglementés et mieux contrôlés.

Reconnaître et encourager la valeur de la mise en commun des ressources et de l'utilisation du financement collectif, en mettant en avant les coopératives, l'épargne populaire et les groupes de crédit qui peuvent contribuer aux projets communautaires. Cela est essentiel pour résister aux tendances d'exclusion enracinées dans les logiques de marché et de marchandisation.



Prendre soin

Utiliser les recettes locales et cibler de manière proactive les fonds et transferts nationaux pour **faciliter l'utilisation de subventions croisées et promouvoir des villes et des territoires qui prennent soin de leurs habitants**. Fournir un soutien aux personnes qui ont besoin de soins et à celles, mal ou non rémunérées, qui les prodiguent, qui sont souvent des femmes.

Reconnaître la valeur ajoutée des liens sociaux existants et des filets de sécurité locaux qui permettent la fourniture de soins. Promouvoir les partenariats avec les organisations de la société civile, les collectifs locaux et le secteur privé afin d'élargir l'accès aux services de soins et d'améliorer leur qualité.



Renaturer

Réviser les impôts locaux pour générer des revenus « verts » et adopter des incitations financières pour soutenir les améliorations environnementales, en prenant soin de ne pas générer d'impact négatif sur les populations défavorisées.

Rediriger les flux de capitaux actuels et futurs vers des infrastructures urbaines résilientes, qu'elles soient nouvelles ou réhabilitées (par exemple, dans les secteurs de l'énergie, des transports et du bâtiment). Ces flux devraient prioriser les processus menés localement et cibler les quartiers pauvres et les zones périphériques afin d'inverser les tendances à long terme de désinvestissement et d'inégalités.

Promouvoir des partenariats locaux, régionaux et nationaux pour financer des programmes d'atténuation et d'adaptation face au changement climatique. Ils devraient inclure la mise en commun de financements issus de fonds nationaux, de l'aide au développement et des banques multilatérales de développement.



Démocratiser

Faciliter le suivi-évaluation des ressources publiques et des programmes inclusifs, en collaboration avec les organisations de la société civile, afin d'améliorer la reddition de comptes.

Inclure des mécanismes de financement pour soutenir les initiatives démocratiques locales. Créer les conditions nécessaires pour permettre à divers groupes de participer de façon significative aux processus de prise de décisions, via des mécanismes tels que les budgets participatifs et les consultations publiques.

Mobiliser des ressources pour soutenir les pratiques démocratiques locales et reconnaître la valeur qu'elles génèrent, y compris en facilitant la mobilisation collective, en encourageant la formation de réseaux communautaires, en reconnaissant le capital social qu'ils produisent et en les soutenant financièrement.



Prosperer

Mettre en commun des ressources pour promouvoir un travail et des moyens de subsistance décents, prenant en compte les réalités, les besoins et les aspirations au niveau local. Par exemple, cela implique de gérer la charge que représentent les droits de licence, et de privilégier les avantages fiscaux, les obligations à impact social, les monnaies sociales locales, les dons financés par une part d'impôts, le financement participatif (*crowdfunding*), l'investissement à impact social, le capital-risque social, et les modèles d'économie sociale, solidaire, verte et circulaire.

Examiner la faisabilité d'une extension de la couverture de sécurité sociale ou d'assurance pour offrir une protection sociale aux personnes ayant des emplois précaires, et en particulier à celles dont le travail relève des compétences des CT.

Comment instaurer **une architecture de financement et d'investissement adéquate** pour soutenir un développement urbain et territorial plus équitable et durable ?

Renforcer les partenariats avec les habitants, la société civile et les entreprises locales pour des transitions écologiques justes, y compris avec des mesures de protection des fonctions sociales et écologiques du foncier et du logement.

Adopter des outils de financement novateurs pour réduire la circulation des véhicules privés polluants. Compléter ces mesures avec des investissements dans des systèmes de transports publics et de mobilité douce plus intégrés et écologiques.

Promouvoir des mécanismes de financement et des partenariats pour réduire la fracture numérique, fournir un accès gratuit à Internet dans les espaces et les bâtiments publics, ainsi que des infrastructures numériques dans les zones marginalisées et jusqu'ici non connectées au réseau Internet. Cela pourrait inclure des taxes locales et/ou nationales sur les opérateurs et les principaux fournisseurs de services Internet.



Connecter

Plaider pour, et mobiliser, des montants de financement appropriés pour le développement et le fonctionnement d'une infrastructure de mobilité et de connectivité robuste et équitable. Pour cela, il est nécessaire de **mettre en place des partenariats financiers aux niveaux local et national**, entre les secteurs public et privé, et les soutenir à travers un système adéquat de partage des recettes (paiement par les usagers, taxes, droits et subventions).

Soutenir l'intégration des services de mobilité issus des secteurs formel, informel et hybride, grâce à des systèmes de transport inclusifs et multimodaux et, si possible, des mécanismes intégrés de tarification et de redistribution. Promouvoir la reconnaissance, la réglementation et l'intégration de la valeur générée par les opérateurs informels de mobilité.

Amplifier

Réviser les cadres fiscaux intergouvernementaux nationaux et les politiques de décentralisation fiscale pour assurer la localisation des finances. Cela passe par une affectation adéquate des dépenses et des recettes, s'appuyant sur les impôts locaux, les subventions et allocations nationales, y compris les mécanismes de péréquation, ainsi que sur l'accès des CT à l'emprunt.

Renforcer les écosystèmes financiers locaux et les partenariats pour transformer efficacement les ressources en trajectoires vers l'égalité.

En ce sens, les systèmes en place devraient garantir aux CT un degré significatif de pouvoir décisionnel sur leurs finances. Des mécanismes appropriés à la reddition de comptes sont essentiels, en impliquant les habitants dans les processus d'évaluation et de suivi.

Faciliter l'accès des collectivités territoriales et des partenaires locaux aux fonds nationaux (par exemple via des banques de développement, des agences gouvernementales de financement et des entités à vocation spécifique) **et aux nouvelles modalités de financement international**, pour investir dans des plans et des projets locaux qui favorisent la justice sociale et la transition écologique.

5.5

Principe 5. S'engager dans le temps : passé, présent et futur

La notion de trajectoires invite inévitablement les CT à repenser leurs stratégies et leurs interventions d'une manière qui tient compte du temps, au-delà des cycles électoraux. Pour remédier aux inégalités, il faut reconnaître les interconnexions entre les inégalités urbaines et territoriales et des trajectoires à long terme, et s'engager en conséquence dans le temps. Pour se développer pleinement, les trajectoires vers l'égalité évoquées dans ce rapport doivent s'engager de façon significative sur les problématiques liées au passé, au présent et à l'avenir.

Les inégalités se sont (re)produites sur de longues périodes de temps et à travers des histoires différentes qui sous-tendent les asymétries de pouvoir, les contraintes structurelles et les modèles d'exclusion actuels. **Reconnaître ces héritages historiques et les inégalités qu'ils créent et recréent est une première étape essentielle pour s'attaquer à la racine de ces inégalités.** Il est donc indispensable de s'engager dans des processus actifs de réparation liés aux dynamiques d'exclusion et d'oppression créées et soutenues par des trajectoires coloniales, classistes, patriarcales, racistes et validistes. Pour les CT, cela implique, entre autres : a) de prendre en compte la répartition historiquement inégale et genrée de la charge du travail de soin (*care*) ; b) de s'attaquer aux liens historiques entre dégradation de l'environnement, extraction des ressources naturelles, colonialisme et inégalités sociales ; et (c) de remédier activement à la répartition inégale des menaces liées au changement climatique qui affectent les villes, et, en particulier, les habitants des quartiers informels, les migrants et les groupes historiquement marginalisés.

Les inégalités contemporaines sont fondées sur ces trajectoires historiques, qui reflètent également la façon dont les différents groupes sociaux et individus font usage du temps dont ils disposent. **Prendre en compte cette notion de temps dans le présent invite les CT à s'attaquer au problème du manque de temps libre et aux inégalités en termes de demande et de besoin de temps, subies par des personnes de différents genres, classes, races, capacités, et âges.** Pour améliorer la connectivité urbaine et territoriale, les CT devraient accorder une attention particulière à la façon dont les infrastructures et les investissements sont liés à des contraintes de temps différentes selon les territoires et au sein des groupes sociaux. De même, les interventions visant à promouvoir des moyens de subsistance et un logement décent, plus d'espace public et de meilleurs services devraient également permettre une utilisation plus juste du temps, en particulier pour certains groupes structurellement marginalisés.

Enfin, les CT ne pourront lutter contre les inégalités qu'en se montrant réellement ambitieuses dans la planification et l'aménagement de leur territoire. Les trajectoires discutées ci-dessus ne seront efficaces que si elles reposent sur des visions cocréées pour un avenir durable et plus équitable pour tous. Pour les CT, cela implique d'intervenir stratégiquement pour faire face aux contraintes structurelles précédemment mentionnées, tout en soutenant des pratiques radicales et progressives sur le terrain. **La société civile organisée et les initiatives de collaboration construisent des alternatives grâce à des pratiques quotidiennes permettant de consolider les communs, prendre soin, connecter, prospérer, renaturer et démocratiser.** Bien qu'individuellement ces initiatives puissent sembler insuffisantes, lorsqu'elles sont correctement prises en compte, soutenues et renforcées, elles peuvent aider à engager des tournants en faveur de changements structurels. En d'autres termes, les collectivités territoriales peuvent soutenir des formes radicales d'incrémentalisme et étendre ces pratiques et leurs effets cumulatifs au fil du temps, de manière à transformer d'audacieuses visions locales en des futurs plus justes.

Démocratiser

Fournir un soutien aux groupes structurellement marginalisés pour leur permettre de s'engager de manière significative dans **des processus démocratiques et participatifs qui doivent être compatibles avec les demandes et les contraintes relatives à leur temps disponible.**

Reconnaître et soutenir les différentes innovations démocratiques actuelles dans les territoires, et les lier aux cadres juridiques, politiques et de planification capables de les maintenir et les faire évoluer au fil du temps. Cela devrait renforcer les systèmes démocratiques et les rendre plus résistants aux changements associés aux cycles politiques.

Consolider les communs

Envisager des processus de réparation active pour les groupes structurellement marginalisés, en reconnaissant leurs revendications par rapport aux inégalités historiques d'accès au foncier, au logement et aux services de base.

Faciliter la multiplication et l'amplification des initiatives visant à fournir des logements collectifs ainsi qu'un accès équitable au foncier et aux services de base. Favoriser la continuité et l'expansion des initiatives apportant des changements systémiques dans le temps et visant à assurer un accès universel au logement et aux services.

Imaginer et activer des interactions alternatives et audacieuses entre l'État, la société civile et le marché, en considérant la notion de communs comme un principe central pour progresser vers l'égalité.

Promouvoir et mettre en place des politiques antidiscriminatoires qui s'attaquent aux inégalités de long terme, souvent ancrées spatialement et culturellement dans les territoires, institutions et pratiques sociales et culturelles.

Envisager des modèles économiques alternatifs qui permettent un avenir durable, en donnant la priorité aux **modèles d'économie sociale, solidaire, verte et circulaire,** qui favorisent une relation renouvelée avec des ressources telles que les déchets, l'énergie, la nourriture et le temps.

Prosperer

Soutenir et promouvoir le travail décent et des moyens de subsistance compatibles avec les demandes et les contraintes relatives au temps disponible des personnes, favorisant ainsi des utilisations plus justes et plus équitables du temps et des ressources.

Prendre soin

Mettre en place des politiques qui reconnaissent et redistribuent les responsabilités en matière de soin et qui cherchent à **s'attaquer à la répartition historiquement inégale de la charge de travail que représente la prestation de soins.**

Élaborer des programmes et des politiques qui partagent les responsabilités en matière de prestation de soins et tiennent compte des inégalités dans les diverses utilisations du temps. Ces mesures devraient permettre de mettre en œuvre des politiques concrètes impactant l'utilisation du temps du point de vue de l'égalité des genres, renforçant ainsi la capacité des individus à sortir des pièges de la pauvreté.

Réimaginer un nouveau contrat social dans lequel les sphères productives et reproductives de la vie sont mieux intégrées. **Progresser dans la fourniture de services urbains compatibles avec des emplois du temps divers,** et qui tiennent compte du cycle des activités de soin.

Améliorer la connectivité physique et numérique en promouvant les quartiers à fonctionnement mixte et les villes polycentriques et denses, afin de réduire les trajets et répondre à des besoins divers en matière de temps.

Renaturer

S'attaquer aux liens historiques entre dégradation de l'environnement, extraction des ressources naturelles et inégalités sociales, en remédiant à la répartition inégale des risques liés au changement climatique dans les villes et les territoires.

Renforcer les initiatives pour la renaturation menées par les communautés locales et l'accumulation de leurs effets, de manière à **produire des changements durables au fil du temps afin de promouvoir un incrémentalisme radical.**

Encourager des changements rapides et transformateurs dans les relations entre les villes et la nature, afin de remettre en cause les parcours de dépendance (*path dependency*) existants et les processus d'émissions de carbone, de dégradation et d'exploitation de l'environnement.

Promouvoir des plans et des infrastructures de mobilité propres, actifs et inclusifs qui reconnaissent les besoins et les aspirations des générations actuelles et futures.

Connecter

Promouvoir un accès abordable et inclusif aux transports publics et aux infrastructures numériques pour surmonter la fragmentation urbaine et **lutter contre les inégalités en matière d'utilisation du temps,** que subissent en particulier les personnes vivant dans des zones marginalisées ou mal desservies.

Comment **s'engager dans le temps**, de manière concrète, en tenant compte des perspectives passées, présentes et futures dans la co-construction d'imaginaires collectifs ?

Amplifier

Mettre en œuvre des mécanismes pour favoriser la collaboration à différentes échelles afin d'envisager un autre avenir. Les défis à venir exigent des réformes structurelles à différentes échelles. Les crises structurelles appellent également des réponses et des créations collectives.

Introduire des mécanismes à différentes échelles pour **soutenir et accroître les pratiques locales porteuses de transformations radicales.** Les initiatives locales qui contribuent à avancer vers l'égalité doivent être soutenues, amplifiées et multipliées pour atteindre les points de bascule nécessaires pour impulser le changement structurel qui mènera à un avenir urbain plus juste.

Contribuer à modifier les tendances de développement inégales dans les territoires enclavés, qui sont habituellement la conséquence de trajectoires d'inégalités de long terme. Cela requiert une vision commune de la cohésion territoriale au niveau national et des programmes régionaux stratégiques axés sur les régions marginalisées.

6 Conclusions

Les inégalités sont au cœur des défis les plus pressants de notre époque. Celles-ci continuent de croître, malgré l'engagement pris en 2015 par la communauté internationale dans le cadre de l'Agenda 2030, pour « éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes et dimensions » et « combattre les inégalités qui existent dans les pays et d'un pays à l'autre ». Les inégalités déjà extrêmes ne cessent de se creuser, divisant et fragmentant les communautés, menaçant la coexistence sociale et ébranlant la démocratie et la confiance dans les institutions publiques.

S'attaquer aux inégalités est impératif. C'est une condition préalable pour combattre les crises sociales qui exacerbent les conflits et la violence, pour assurer des transitions justes et écologiques face à l'urgence climatique, pour répondre à la complexité croissante des processus migratoires et pour s'attaquer à l'impact inégal des crises, comme celle du COVID-19, sur nos sociétés. En résumé, malgré l'augmentation des richesses mondiales, les inégalités restent l'un des plus grands obstacles au bien-être et à une vie digne pour tous. **Ce sont les choix politiques qui déterminent l'efficacité de la lutte contre les inégalités, essentielle pour atteindre le respect et l'épanouissement promus par une notion élargie des droits humains.**

Les inégalités sont toujours enracinées dans les lieux de vie des personnes. Même façonnées par des macro-dynamiques structurelles, les inégalités se manifestent dans le tissu urbain et territorial, dans les quartiers pauvres, dans les villes en déclin et dans les régions marginalisées. **Cela signifie que, pour créer un avenir plus équitable, plus juste et plus durable, il faut mettre en œuvre des politiques et une planification locales, dont les CT devraient être les initiatrices.** Modifier les tendances structurelles qui façonnent les inégalités (économiques, sociales, culturelles et de gouvernance) nécessite des actions qui vont généralement au-delà

des compétences et des responsabilités des CT. Toutefois, elles doivent mobiliser toutes leurs capacités pour s'attaquer aux manifestations des inégalités, et déployer tous les efforts nécessaires pour inverser les dynamiques mêmes qui produisent ces inégalités.

Atteindre l'égalité implique bien plus que de simplement parvenir à une répartition plus équitable des richesses. Ce rapport réaffirme la nécessité d'adopter une définition élargie et multidimensionnelle de l'égalité, et de la placer au cœur des ODD et des autres cadres d'action internationaux. **La lutte pour l'égalité exige de faire face à la nature interconnectée et multidimensionnelle des inégalités urbaines et territoriales qui ont tendance à se cumuler et à s'exacerber mutuellement.** Comme expliqué dans ce rapport, cette tâche requiert d'avancer sur au moins quatre dimensions de l'égalité : une répartition plus équitable des conditions matérielles nécessaires au bien-être ; la reconnaissance réciproque d'identités sociales multiples et interconnectées ; une participation politique paritaire dans des processus décisionnels inclusifs et démocratiques ; et la solidarité et le soin (*care*) mutuel dans un partage des responsabilités entre citoyens, ainsi qu'entre les citoyens et la nature.

Le rapport GOLD VI est un travail collectif visant à identifier et co-produire des trajectoires d'action à travers lesquelles les CT, en partenariat avec la société civile, d'autres acteurs et différents niveaux de gouvernement, peuvent s'engager dans la lutte contre les inégalités et générer des voies de développement alternatives. **Aucun niveau de gouvernement ni aucun acteur ne peut relever seul ces défis. Tenant compte de la nature multisectorielle et complexe des réponses nécessaires, les six trajectoires suivantes ont été évoquées de manière à remettre en question les actions sectorielles cloisonnées : Consolidar les communs, Prendre soin, Connecter, Renaturer, Prospérer et Démocratiser.** Ce sont ces trajectoires qui permettent

de progresser vers un avenir plus équitable et favoriser les synergies entre les institutions et les communautés. Elles proposent des initiatives politiques et de planification reposant sur des expériences concrètes, qui ont déjà impulsé des transformations dans les villes et les régions du monde entier. Si ces efforts se cumulent et se complètent, ils peuvent contribuer à inverser la tendance des inégalités croissantes. Ensemble, ces six trajectoires peuvent permettre d'atteindre des seuils critiques au-delà desquels ces actions ne seront plus des initiatives ponctuelles mais constitueront des marqueurs de changement structurel sur le chemin vers des sociétés et des territoires plus égaux.

Les cinq principes clés abordés dans ce chapitre final sont les suivants :

- une approche fondée sur les droits ;
- des alternatives à la conception et la gestion de l'espace ;
- une nouvelle culture de la gouvernance locale ;
- la recherche de financements adéquats et, dans de nombreux pays, la révision de l'architecture actuelle d'investissement ; et
- un engagement concret dans le temps.

Ces cinq principes fournissent un cadre normatif commun et une vision d'ensemble qui rassemble les différentes trajectoires dans un effort collectif pour évoluer vers des villes et territoires plus égaux. Ce travail est critique pour l'humanité afin de, entre autres : a) améliorer les conditions de vie dans les quartiers informels ; b) offrir à des milliards de personnes l'accès à un logement décent, à l'eau et aux installations sanitaires ; c) assurer la fourniture de services sociaux et de soin (*care*) adaptés aux personnes qui en ont besoin et protéger celles qui prennent soin des autres ; d) fournir à tous un travail décent, des moyens de se déplacer et de se connecter, ainsi que des opportunités et des moyens de subsistance ; e) mettre fin à la dégradation de l'environnement et atténuer l'urgence climatique, sans faire peser cette charge sur les plus vulnérables ; et f) lutter contre toutes les formes de discrimination en tenant compte de l'intersection des formes structurelles d'oppression.

Cela constitue la base d'une démocratie participative dynamique capable de renouveler le contrat social et de poser les bases d'un « Pacte pour l'avenir » qui a pour principe fondamental la notion de soin envers les personnes, la planète et le gouvernement.

Les expériences des CT et des organisations de la société civile dont il est question dans ce rapport montrent bien le pouvoir de l'action collective pour construire différentes trajectoires vers l'égalité. Elles reconnaissent tout d'abord la diversité des acteurs impliqués ; et établissent ensuite des alliances locales fortes, en s'engageant auprès des mouvements sociaux et des initiatives menés par les communautés locales. Les CT réalisent leurs objectifs en faisant des choix politiques qui font de l'agenda pour l'égalité le pilier central d'un développement urbain et territorial durable. Des alliances locales fortes peuvent transformer la gouvernance multiniveau, en la rendant davantage collaborative et capable de favoriser l'amplification des innovations locales, protégeant ainsi les communs et les écosystèmes. Ces engagements politiques peuvent être déclenchés en imaginant une alternative pour un avenir plus durable et plus équitable, en redéfinissant la gouvernance et l'accès au financement, en reconnaissant les besoins et les aspirations des citoyens et des groupes sociaux aux identités diverses, en se concentrant sur les droits humains et en les élargissant, et en agissant de manière stratégique pour promouvoir des transformations structurelles locales.

Ce n'est qu'à travers la collaboration, une vision collective et des actions qui mobilisent l'ensemble des forces de nos communautés qu'il sera possible de construire un avenir plus équitable, pacifique et durable.

Bibliographie

Chapitre 1

Références

- Banque Mondiale. « COVID-19 to Add as Many as 150 Million Extreme Poor by 2021 », 2020. <https://bit.ly/3qbpoWu>.
- Butcher, Stephanie, Camila Cociña, Christopher Yap, et Caren Levy. « Localising the Sustainable Development Goals: An Urban Equality Perspective ». *International Engagement Brief #2*. Londres, 2021. <https://bit.ly/3u47cz3>.
- CGLU, Metropolis et ONU-Habitat. "Beyond the Outbreak," 2020. <https://bit.ly/3MP1f1A>.
- CMNUCC. « Combination of Climate Change and Inequality Increasingly Drives Risk ». News, 2018. <https://bit.ly/3CLCij9>.
- Crawley, Heaven. « Why understanding the relationship between migration and inequality may be the key to Africa's development ». OECD Development Matters, 2018. <https://bit.ly/3JkypE9>.
- Frediani, Alexandre Apsan. *Cities for Human Development: A Capability Approach to City-Making*. Rugby: Practical Action Publishing, 2021.
- Metropolis, CGLU, et AL-LAs. « Cities for Global Health », 2022. <https://bit.ly/3wclm2E>.
- Milanovic, Branko. « The higher the inequality, the more likely we are to move away from democracy ». *The Guardian*, 2017. <https://bit.ly/36IAWiQ>.
- OIT. « ILO Monitor: COVID-19 and the world of work. Eighth edition. » Genève, 2021. <https://bit.ly/364fYFp>.
- ONU-Habitat. « World Cities Report 2016: Urbanization and Development - Emerging Futures », 2016. <https://bit.ly/3qaczeY>.
- Oxfam International. « A deadly virus: 5 shocking facts about global extreme inequality », 2020. <https://bit.ly/3ifdciY>.
- PNUD. « Coronavirus vs. inequality », 2020. <https://bit.ly/3qahXP8>.
- Stephens, Carolyn. « Urban Inequities; Urban Rights: A Conceptual Analysis and Review of Impacts on Children, and Policies to Address Them ». *Journal of Urban Health* 89, no 3 (2012): 464-85.
- Yap, Christopher, Camila Cociña, et Caren Levy. « The Urban Dimensions of Inequality and Equality ». GOLD VI Working Paper Series. Barcelona, 2021.

Chapitre 2

Notes de l'infographie

- (a)** Lucas Chancel et al., « World Inequality Report 2022 », 2022, <https://bit.ly/3tVKOl4>.
- (b)** ONU-ECOSOC, « Building back better from the coronavirus disease (COVID-19) while advancing the full implementation of the 2030 Agenda for Sustainable Development (E/HLS/2022/57) », 2022, <https://bit.ly/3xtCbYA>.
- (c)** ONU-ECOSOC.
- (d)** Chancel et al., « World Inequality Report 2022 ».
- (e)** ONU-DAES, « World Social Report 2020: Inequality in a Rapidly Changing World » (New York, 2020).
- (f)** « World Inequality Database », 2022, <https://wid.world/>.
- (g)** Banque Mondiale, « POVcalNet », 2022, <https://bit.ly/3wtaBKW>.
- (h)** ONU-DAES, « World Urbanization Prospects: The 2018 Revision » (New York, 2019), <https://bit.ly/3L7nEWT>.

(i) ONU-Habitat, « World Cities Report 2020. The Value of Sustainable Urbanization » (Nairobi, 2020).

(j) Banque Mondiale, « Gini index - Brazil », Data, 2022, <https://bit.ly/3QD9GyP>; Chancel et al., « World Inequality Report 2022 », 15.

Chapitre 3

Références

Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne. « Human rights cities in the EU: a framework for reinforcing rights locally ». Vienne, 2021. <https://bit.ly/3qNN97v>.

Assemblée générale des Nations unies. International Covenant on Civil and Political Rights (1966). <https://bit.ly/3qOUwLD>.

———. « Local government and human rights. Report of the United Nations High Commissioner for Human Rights ». New York, 2019. <https://bit.ly/3q0tpQC>.

———. Resolution adopted by the Human Rights Council on 22 March 2018. The role of good governance in the promotion and protection of human rights (2018). <https://bit.ly/3IUASEa>.

Banque Mondiale - Groupe d'évaluation indépendant. « Decentralization in Client Countries : An Evaluation of World Bank Support, 1990-2007 ». Washington, DC, 2008. <https://bit.ly/37CL5sl>.

Boex, Jamie, Benjamin Edwards, Jennifer Joel, Brittany Lane, Naledi Modisaatsone, Ammar Malik, et Guevera Yao. « Urban Service Delivery Assessment Framework ». Washington, DC, 2014.

Boex, Jamie, et Serdar Yilmaz. « An Analytical Framework for Assessing Decentralized Local Governance and the Local Public Sector ». IDG Working Paper, 2010.

CGLU. « GOLD V: La localisation des agendas mondiaux. Comment l'action locale transforme les villes et les territoires ». Barcelone, 2019. <https://bit.ly/3Qv7acv>.

———. *Guide pour l'élaboration des Examens Infranationaux Volontaires (VSR)*. Barcelone, 2021. <https://bit.ly/3u4Gbwk>.

———. « A joint agenda for the Community of Practice on Transparency and Accountability for 2018 », 2018. <https://bit.ly/3uE9aGM>.

CGLU-CISDPDH. « Local governments and human rights », 2022. <https://bit.ly/3rFeBo4>.

———. « Right to the City and Participatory Democracy », 2022. <https://bit.ly/3IOWmSZ>.

CGLU, et ONU-Habitat. *Guidelines for Voluntary Local Reviews Volume 1: A Comparative Analysis of Existing VLRs*. Barcelone: ONU-Habitat et CGLU, 2020.

———. *Guidelines for Voluntary Local Reviews Volume 2: Towards a New Generation of VLRs: Exploring the Local-National Link*. Barcelone: ONU-Habitat et CGLU, 2021.

Dunsire, Andrew. « Manipulating social tensions: Collibration as an alternative mode of government intervention ». *MPIfG Discussion Paper* 93, no 7 (1993).

Edwards, Michael, et David Hulme. « Too close for comfort? the impact of official aid on nongovernmental organizations ». *World Development* 24, no 6 (1996): 961-73.

Global Forum on Migration and Development. « Mayors Mechanism ». Genève, 2021. <https://bit.ly/3jzrahP>.

Gloppen, Siri, Lise Rakner, et Arne Tostensen. « Responsiveness to the concerns of the poor and accountability to the commitments to poverty reduction ». CMI Working Paper. Bergen, 2003. <https://bit.ly/30s2Jj1>.

GTF, et UCLG. « Towards the Localization of the SDGs. Sustainable and Resilient Recovery Driven by Cities and Territories ». Barcelone, 2021. <https://bit.ly/3IWaTfE>.

HCDH. « About good governance », 2022. <https://bit.ly/3tU9GI0>.

———. « Cities, local and regional governments and human rights », 2022. <https://bit.ly/3xF9Kaj>.

Jessop, Bob. *The state: past, present, and future*. Cambridge: Polity Press, 2015.

Lawrence, Thomas, et Roy Suddaby. « Institutions and Institutional Work ». In *Handbook of Organization Studies*, édité par Stewart R. Clegg, Cynthia Hardy, Tom Lawrence, et Walter R. Nord, 215-54. Londres: Sage Publications, 2006. <https://bit.ly/3LqWWbh>.

Leach, Melissa, Lyla Mehta, et Preetha Prabhakaran. « Gender Equality and Sustainable Development: A Pathways Approach ». UN Women Discussion Papers, 2016. <https://bit.ly/36VB1Kq>.

BIBLIOGRAPHIE

- Levy, Caren, Christopher Yap, et Y. Padan. « Glossary of terms ». Development Workshop, Part II: COVID-19 and Post-Pandemic responses: laying the foundations for pathways to urban equality, 2020.
- Mahendra, Anjali, Robin King, Jillian Du, Ani Dasgupta, Victoria A. Beard, Achilles Kallergis, et Kathleen Schaalch. « Seven Transformations for More Equitable and Sustainable Cities ». Washington, DC, 2021. <https://bit.ly/36zLr2F>.
- Mairie de Barcelone. « Methodology guide: City of Human Rights. The Barcelona Model ». Barcelone, 2018.
- OCDE. « Toward a Recommendation of the Council on Principles of Sound Public Governance. 54th session of the Public Governance Committee ». Paris, 2016. <https://bit.ly/3NwfhWh>.
- OCDE, et CGLU. « 2019 Report of the World Observatory on Subnational Government Finance and Investment – Key findings ». SNG-WOFI. Paris, 2019. <https://bit.ly/3prmV8X>.
- ONU-DAES. « What makes effective governance? », 2019. <https://bit.ly/3wPDkcM>.
- ONU-Habitat. « Urban Governance, Capacity and Institutional Development ». Nairobi, 2017. <https://bit.ly/38iM7dj>.
- . « World Cities Report 2020. The Value of Sustainable Urbanization ». Nairobi, 2020.
- ONU-Habitat, PNUD, et GTF. *Roadmap for Localizing the SDGs: Implementation and Monitoring at Subnational Level*, 2016.
- SNG-WOFI. « SNG-WOFI Database », 2022. <https://bit.ly/3vBMk0y>.
- Swilling, Mark. *The Age of Sustainability. Just Transitions in a Complex World*. Londres: Routledge, 2020.
- Tonkiss, Fran. « City government and urban inequalities ». *City 24*, no 1-2(2020): 286-301.
- UNDP Capacity Development Group. *Mutual Accountability Mechanisms: Accountability, Voice and Responsiveness*. New York: PNUD, 2006.

Chapitre 4

Notes de l'infographie

- (a)** HCDH, « Guidelines for the Implementation of the Right to Adequate Housing. Report of the Special Rapporteur on adequate housing as a component of the right to an adequate standard of living, and on the right to nondiscrimination in this context » (New York, 2019), 3, <https://bit.ly/3xUPTIY>.
- (b)** ONU-ECOSOC, « Progress towards the Sustainable Development Goals. Report of the Secretary-General (E/2022/xxx) », 2022, <https://bit.ly/3aLwNqJ>; Banque Mondiale, « Population living in slums (% of urban population) », Data, 2022, <https://bit.ly/3Z2N217>.
- (c)** OCDE, « Under Pressure: The Squeezed Middle Class » (Paris, 2019), <https://bit.ly/3xPRSbf>.
- (d)** OCDE.
- (e)** ONU-ECOSOC, « Progress towards the Sustainable Development Goals. Report of the Secretary-General (E/2022/xxx) ».
- (f)** Eduard Cabré et Sophia Torres, « Housing systems and urban and territorial inequalities - Bottom-up pathways to more equality-driven housing systems », GOLD VI Working Paper Series #21 (Barcelone, 2022).
- (g)** Leilani Farha, « Report of the Special Rapporteur on adequate housing as a component of the right to an adequate standard of living, and on the right to non-discrimination in this context » (New York, 2017).
- (h)** Farha.
- (i)** Farha; FEANTSA, « The 6th Overview of Housing Exclusion in Europe 2021 », 2021, <https://bit.ly/30B8yKo>.
- (j)** Farha, « Report of the Special Rapporteur on adequate housing as a component of the right to an adequate standard of living, and on the right to non-discrimination in this context »; FEANTSA, « The 6th Overview of Housing Exclusion in Europe 2021 ».
- (k)** ONU-Habitat et HCDH, « The Right to Adequate Housing: Fact Sheet No. 21/Rev.1 » (Genève, 2009), <https://bit.ly/3HTH0iY>; OCDE, « HC3.3. Evictions », OECD Affordable Housing Database (Paris, 2021), <https://bit.ly/3xPTPV7>.
- (l)** ONU-Habitat, « The Global Housing Affordability Challenge: A More Comprehensive Understanding of Housing Sector », 2019, <https://bit.ly/3NesV06>.

Chapitre 5

Notes de l'infographie

- (a)** ONU-ECOSOC, « Building back better from the coronavirus disease (COVID-19) while advancing the full implementation of the 2030 Agenda for Sustainable Development (E/HLS/2022/57) », 2022, <https://bit.ly/3xtCbYA>.
- (b)** Office of National Statistics, « Life expectancy for local areas of the UK: between 2001 to 2003 and 2017 to 2019 », 2020, <https://bit.ly/3IHvfZU>; Usama Bilal et al., « Inequalities in life expectancy in six large Latin American cities from the SALURBAL study: an ecological analysis », *The Lancet Planetary Health* 3, no 12 (2019): 503-10.
- (c)** ONU-ECOSOC, « Building back better from the coronavirus disease (COVID-19) while advancing the full implementation of the 2030 Agenda for Sustainable Development (E/HLS/2022/57) ».
- (d)** UNESCO, UNICEF, et Banque Mondiale, « The State of the Global Education Crisis: A Path to Recovery », 2021, <https://bit.ly/36AUEHU>.
- (e)** ONU-ECOSOC, « Building back better from the coronavirus disease (COVID-19) while advancing the full implementation of the 2030 Agenda for Sustainable Development (E/HLS/2022/57) ».
- (f)** ONU-ECOSOC.
- (g)** ONU-ECOSOC.
- (h)** ONU-ECOSOC, « Progress towards the Sustainable Development Goals. Report of the Secretary-General (E/2022/xxx) », 2022, <https://bit.ly/3aLwNqJ>.
- (i)** ONU-ECOSOC.
- (j)** OIT, « Women do 4 times more unpaid care work than men in Asia and the Pacific », Care economy, 2018, <https://bit.ly/3yi0VBt>.
- (k)** ONU-ECOSOC, « Progress towards the Sustainable Development Goals. Report of the Secretary-General (E/2022/xxx) ».
- (l)** OMS, « Violence Against Women Prevalence Estimates, 2018 » (Genève, 2021), <https://bit.ly/3yiz3Pn>.
- (m)** Chuck Collins et al., « Dreams Deferred: How Enriching the 1% Widens the Racial Wealth Divide » (Washington, DC, 2019), <https://bit.ly/3yj3S6E>; Institute for Policy Studies, « Racial Economic Inequality », Inequality, 2022, <https://bit.ly/2Zflqfd>.
- (n)** ONU-ECOSOC, « Progress towards the Sustainable Development Goals. Report of the Secretary-General (E/2022/xxx) ».
- (o)** ONU-DAES, « Health Inequalities in Old Age », Department of Economic and Social Affairs programme on ageing, 2018, <https://bit.ly/30nmY16>.
- (p)** ONU-DAES, « World Population Prospects 2019 », Population Division, 2019, <https://bit.ly/3wvYEIK>.
- (q)** ONU-DAES, « Factsheet on Persons with Disabilities », Disability, 2022, <https://bit.ly/3u23NI7>.
- (r)** OIM, « World Migration Report 2020 » (Genève, 2019), <https://bit.ly/3rK927T>.

Chapitre 6

Notes de l'infographie

- (a)** Luis A. Guzmán, Daniel Oviedo, et Ana Marcela Ardila, « La política de transporte urbano como herramienta para disminuir desigualdades sociales y mejorar la calidad de vida urbana en Latinoamérica », 2019, <https://bit.ly/3ML4XJi>.
- (b)** Juan Vargas et al., « Urban growth and access to opportunities: a challenge for Latin America » (Bogotá, 2017), <https://bit.ly/3IJZpmc>.
- (c)** David P. Ashmore et al., « Gauging differences in public transport symbolism across national cultures: implications for policy development and transfer », *Journal of Transport Geography* 77 (2019): 26-38.
- (d)** OMS, « Road traffic injuries », Fact Sheets, 2022, <https://bit.ly/2DpfeZ1>.
- (e)** McKinsey & Company, « Urban transportation systems of 25 global cities », 2021, <https://mck.co/3RtS5tD>; UITP, « Key insights into transforming the informal transport sector », 2021, <https://bit.ly/3O2gq6X>.

BIBLIOGRAPHIE

- (f)** ONU-ECOSOC, « Progress towards the Sustainable Development Goals. Report of the Secretary-General (E/2022/xxx) », 2022, <https://bit.ly/3aLwNqJ>.
- (g)** Julie Babinard, « Is Public Transport Affordable? », *World Bank Blogs*, 2014, <https://bit.ly/3NuUCIq>.
- (h)** Thet Hein Tun et al., « Informal and Semiformal Services in Latin America: An Overview of Public Transportation Reforms », 2020, <https://bit.ly/3yxowid>.
- (i)** John Hine, « Transport and Employment in International Development », 2019, <https://bit.ly/3PpuDfx>.
- (j)** ITU, « Measuring digital development: Facts and figures 2021 », 2021, <https://bit.ly/3PDV0PI>.
- (k)** ONU-ECOSOC, « Building back better from the coronavirus disease (COVID-19) while advancing the full implementation of the 2030 Agenda for Sustainable Development (E/HLS/2022/57) », 2022, <https://bit.ly/3xtCbYA>.
- (l)** ITU, « Measuring digital development: Facts and figures 2021 ».

Chapitre 7

Notes de l'infographie

- (a)** GIEC, « Summary for Policymakers », in *Climate Change 2021 The Physical Science Basis. Contribution of Working Group I to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, éd. par Valérie Masson-Delmotte et Panmao Zhai (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, 2021).
- (b)** GIEC, « Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability », 2022, 36, <https://bit.ly/3xNW3p6>.
- (c)** GIEC, 6, 23-24, 27.
- (d)** GIEC, 6-29.
- (e)** GIEC, 6-26.
- (f)** GIEC, 6-29.
- (g)** ONU, « The Sustainable Development Goals Report », 2021, <https://bit.ly/39IBreP>.
- (h)** ONU.
- (i)** GIEC, « Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability », 6-96.
- (j)** GIEC, « Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability » Key measures for cities.
- (k)** Mark Swilling et al., « The Weight of Cities. Resource Requirements of Future Urbanization » (Nairobi, 2018), <https://bit.ly/39b2NUg>.

Chapitre 8

Notes de l'infographie

- (a)** OIT, « World Employment and Social Outlook. Trends 2020 » (Genève, 2020), <https://bit.ly/3qIMeVz>.
- (b)** ONU-ECOSOC, « Progress towards the Sustainable Development Goals. Report of the Secretary-General (E/2022/xxx) », 2022, <https://bit.ly/3aLwNqJ>.
- (c)** ONU, « The Sustainable Development Goals Report », 2021, <https://bit.ly/39IBreP>.
- (d)** Anjali Mahendra et al., « Seven Transformations for More Equitable and Sustainable Cities » (Washington, DC, 2021), <https://bit.ly/3x9RIRd>; ONU-ECOSOC, « Progress towards the Sustainable Development Goals. Report of the Secretary-General (E/2022/xxx) ».
- (e)** OIT, « Women and men in the informal economy: A statistical picture. Third edition » (Geneva, 2018).
- (f)** OCDE et OIT, « Tackling Vulnerability in the Informal Economy » (Paris, 2019); OIT, « Women and men in the informal economy: A statistical picture. Third edition » (Genève, 2018).
- (g)** ONU-ECOSOC, « Building back better from the coronavirus disease (COVID-19) while advancing the full implementation of the 2030 Agenda for Sustainable Development (E/HLS/2022/57) », 2022, <https://bit.ly/3xtCbYA>.

- (h)** ONU-ECOSOC, « Progress towards the Sustainable Development Goals. Report of the Secretary-General (E/2022/xxx) ».
- (i)** ONU-ECOSOC.
- (j)** ONU-ECOSOC.
- (k)** Gallup, « The Gig Economy and Alternative Work Arrangements », 2018, <https://bit.ly/3PXZZee>; DigiconAsia Editors, « Gig economy in SE Asia is keeping the lights on: who is helping them? », *DigiconAsia*, 2021, <https://bit.ly/3tebnc0>.
- (l)** UNRISD, « Guidelines for Local Governments on Policies for Social and Solidarity Economy » (Genève, 2021), <https://bit.ly/3Qe3MUW>.

Chapitre 9

Notes de l'infographie

- (a)** Freedom House, « Freedom in the World 2022. The Global Expansion of Authoritarian Rule », 2022, <https://bit.ly/3P1790v>. Variables analyzed: respect full democratic and competitive elections, the rule of laws and the balance of powers, political pluralism and participation, fundamental human rights and freedom of expression.
- (b)** IDEA, « Local Democracy Score », The Global State of Democracies Indices, 2022, <https://bit.ly/3uHj0bP>.
- (c)** IDEA, « Global Monitor of COVID-19's impact on Democracy and Human Rights », The Global State of Democracies Indices, 2022, <https://bit.ly/3c8BGee>.
- (d)** ONU-ECOSOC, « Progress towards the Sustainable Development Goals. Report of the Secretary-General (E/2022/xxx) », 2022, <https://bit.ly/3aLwNqJ>.
- (e)** IDEA, « Legal provisions for direct democracy at the regional level », Data Tools, 2022, <https://bit.ly/3yA970n>; IDEA, « Legal provisions for direct democracy at the local level », Data Tools, 2022, <https://bit.ly/3Pml6oh>.
- (f)** IDEA, « Legal provisions for direct democracy at the local level ».
- (g)** OCDE, « Innovative Citizen Participation and New Democratic Institutions. Catching the deliberative wave », 2021, <https://bit.ly/3Pq1v7Y>.
- (h)** OECD Database of Representative Deliberative Processes and Institutions, cité par OCDE, *Innovative Citizen Participation and New Democratic Institutions: Catching the Deliberative Wave* (Paris: OECD Publishing, 2020).
- (i)** « The spread of Mini-Publics across the World », 2022, <https://bit.ly/3P1COPm>.
- (j)** Participatory Budgeting World Atlas, « Data Index », 2022, <https://bit.ly/3lxnXJM>.

Chapitre 10

Références

- CGLU. « Facilitating a "Pact for the Future": The role of the International Municipal and Regional Movement powered by UCLG ». Media, 2020. <https://bit.ly/3zbikP6>.
- . « Localizing the SDGs: a boost to monitoring & reporting ». Global Observatory on Local Democracy and Decentralization, 2022. <https://bit.ly/3M8lxR0>.
- Coninck, Heleen de, Aromar Revi, Mustafa Babiker, Paolo Bertoldi, Marcos Buckering, Anton Cartwright, Wenjie Dong, et al. « Strengthening and implementing the global response ». In *Global Warming of 1.5°C. An IPCC Special Report on the impacts of global warming of 1.5°C above pre-industrial levels and related global greenhouse gas emission pathways, in the context of strengthening the global response to the threat of climate change*, édité par IPCC, 313-44. Cambridge: Cambridge University Press, 2018. <https://bit.ly/3t3bKWQ>.
- Global Covenant of Mayors for Climate & Energy. « Who we are », 2022. <https://bit.ly/3pVDdXB>.
- GTF. « Global Taskforce », 2020. <https://bit.ly/3zBpsBP>.

Cofinancé par :



**Cofinancé par
l'Union européenne**

Ce document a été réalisé avec le soutien financier de l'Union européenne. Le contenu de ce document est de la responsabilité de CGLU et de l'UCL, et sous aucun prétexte il ne peut être interprété comme le reflet du positionnement de l'Union européenne.



**Suède
Sverige**

Ce document a été financé par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement, Asdi. Asdi ne partage pas nécessairement les opinions exprimées dans ce document. La responsabilité de son contenu incombe entièrement à l'auteur.



**Diputació
Barcelona**

Ce document a été réalisé avec l'aide financière de la Diputació de Barcelona. Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de CGLU et de l'UCL, et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de la Diputació de Barcelona.



**Yvelines
Le Département**

Ce document a été réalisé avec l'aide financière du Conseil départemental des Yvelines. Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de CGLU et de l'UCL, et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position du Conseil départemental des Yvelines.



**UK Research
and Innovation**

Ce document a été préparé par CGLU et le programme Knowledge in Action for Urban Equality (KNOW). KNOW est dirigé par la Bartlett Development Planning Unit, University College London (DPU-UCL), et financé par l'institut United Kingdom Research and Innovation (UKRI) par le biais de l'appel à candidature Global Challenges Research Fund GROW. Référence de la subvention : ES/P011225/1

Avec le soutien de :



Ce document a été produit par CGLU et le programme Knowledge in Action for Urban Equality (KNOW) avec le soutien de la Bartlett Development Planning Unit, University College London (DPU-UCL), et de l'International Institute for Environment and Development (IIED).

Les villes et les régions traversent une période difficile. Malgré les engagements pris par la communauté internationale dans le cadre de l'Agenda 2030 pour « éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes » et « combattre les inégalités dans et entre les pays », les inégalités ne cessent de se creuser. Elles sont perpétuées par des structures forgées au cours d'une longue histoire d'injustices et de discriminations, et sont en outre exacerbées par des phénomènes comme les guerres, la concentration des richesses, l'urgence climatique, les migrations forcées ou encore la pandémie de COVID-19.

Les inégalités sont toujours enracinées et vécues dans les espaces où les gens habitent. Aucun niveau de gouvernement ni aucun acteur ne peut, seul, faire face à de tels enjeux. Les collectivités territoriales sont pourtant en première ligne pour relever les défis auxquels leurs territoires sont confrontés. En effet, elles jouent un rôle essentiel pour coordonner des efforts localisés et collaboratifs visant à réduire les fortes inégalités qui portent atteinte aux droits humains d'une grande partie de la population, notamment des groupes sociaux structurellement marginalisés. **Ce rapport s'inscrit donc dans une démarche collective ayant vocation à placer les inégalités au cœur des débats, des actions et des politiques urbaines et territoriales, en explorant activement des trajectoires qui permettent de réduire les inégalités par la mise en place de stratégies locales de transformation.**

Le rapport GOLD VI définit d'abord l'égalité urbaine et territoriale comme un défi multidimensionnel – comme le prévoient les ODD – et basé sur quatre principes clés : distribution, reconnaissance, participation, solidarité et soin (care). Il présente ensuite les différentes tendances qui sont à l'œuvre dans l'**état actuel des inégalités**, puis propose une discussion sur la gouvernance dans une perspective fondée sur les droits humains, suivie d'une introduction à la notion de « trajectoires ». **Ces trajectoires sont des voies de transformation multisectorielles qui permettent à la gouvernance urbaine et territoriale d'imaginer des actions adaptées, systémiques et tournées vers le futur, en faveur de l'égalité, sans pour autant perdre de vue les enjeux de pouvoir et d'échelle.**

Le rapport propose différentes trajectoires empruntées actuellement par les collectivités territoriales, les organisations de la société civile et d'autres acteurs pour progresser vers l'égalité : **Consolider les communs, Prendre soin, Connecter, Renaturer, Prospérer et Démocratiser**. À travers le prisme de chacune de ces trajectoires, divers sujets sont abordés, notamment le logement, les services publics de base, l'habitat, les services et les pratiques informels, l'éducation, la santé urbaine, les migrations, les inégalités raciales et de genre, la violence et les discriminations, la sécurité alimentaire, les transports durables, la connectivité numérique, les conditions de vie décentes, la résilience, la transition énergétique, la culture, la finance, la gouvernance, le tout dans une démarche de participation et de transparence.

Le rapport GOLD VI conclut en formulant plusieurs recommandations politiques qui s'inspirent d'expériences locales. **Partant du constat que des changements significatifs s'opèrent à l'intersection de ces trajectoires, résultat de leurs effets cumulatifs, le rapport propose cinq principes transversaux que les collectivités territoriales devraient prendre en compte pour construire de nouvelles trajectoires vers l'égalité** : une approche fondée sur les droits, des façons différentes de concevoir et de gérer l'espace, une nouvelle culture de la gouvernance, une architecture de financement et d'investissement adéquate, et, enfin, la construction dans la durée d'imaginaires collectifs plus égalitaires.

Les expériences, les messages clés, les recommandations politiques et les réflexions exposés dans ce rapport sont le fruit d'un long processus inclusif de cocréation et d'échange, qui s'est attaché non seulement à produire une réflexion rigoureuse et pertinente, mais aussi à faciliter un processus de coproduction en accompagnant et en renforçant les dialogues multiacteurs, et en garantissant l'implication et la participation des membres de CGLU, des réseaux de la société civile, des chercheurs et d'autres partenaires. **Pour ce vaste mouvement de collectivités territoriales, laisser les inégalités continuer à se creuser n'est plus acceptable.**

En partenariat avec :

